



# Assemblée générale

Distr. générale  
3 avril 2020  
Français  
Original : anglais

**Soixante-quinzième session**  
Points 141 et 142 de la liste préliminaire\*

**Projet de budget-programme pour 2021**

**Planification des programmes**

## Projet de budget-programme pour 2021

**Titre IV**  
**Coopération internationale pour le développement**

**Chapitre 9**  
**Affaires économiques et sociales**

**Programme 7**  
**Affaires économiques et sociales**

### Table des matières

	<i>Page</i>
Avant-propos . . . . .	3
A. Projet de plan-programme pour 2021 et exécution du programme en 2019** . . . . .	5
B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2021*** . . . . .	92
Annexes	
I. Organigramme et répartition des postes pour 2021 . . . . .	120
II. État récapitulatif de la suite donnée aux recommandations formulées par les organes de contrôle . . . . .	121

\* [A/75/50](#)

\*\* Comme demandé au paragraphe 11 de la résolution [72/266 A](#), la partie consacrée au plan-programme et à l'exécution des programmes est soumise à l'Assemblée générale par l'intermédiaire du Comité du programme et de la coordination.

\*\*\* Comme demandé au paragraphe 11 de la résolution [72/266 A](#), la partie consacrée aux postes et aux objets de dépense autres que les postes est soumise à l'Assemblée générale par l'intermédiaire du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires.





---

## Avant-propos

L'année 2021 marquera le deuxième anniversaire de la tenue du Sommet sur les objectifs de développement durable, au cours duquel les dirigeants du monde entier ont lancé une action ambitieuse et accélérée en vue de concrétiser leur vision commune d'ici à 2030. Cet engagement plus résolu a été pris face à la vive inquiétude suscitée par ce constat : nous risquons de ne pas atteindre certains objectifs de développement essentiels. L'éradication de la pauvreté ne se fait pas assez rapidement ; la faim gagne du terrain ; les inégalités en matière de richesse, de revenus et de chances se creusent dans les pays et entre les pays ; les flux financiers illicites et les déplacements forcés de populations risquent de réduire à néant une grande partie des progrès accomplis ces dernières décennies en matière de développement ; l'inégalité de genre constitue toujours un problème de taille ; la dégradation de l'environnement et les changements climatiques se poursuivent à un rythme qui risque d'avoir des conséquences désastreuses pour l'humanité. En 2020, le Secrétaire général a lancé la décennie d'action en faveur des objectifs de développement durable, qui est aujourd'hui la pierre angulaire de l'appui fourni par le Département des affaires économiques et sociales aux États Membres aux fins de la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

Depuis bien longtemps, les États Membres confient au Département des affaires économiques et sociales la mission d'aider les pays à trouver un terrain d'entente sur le développement durable, les systèmes de données et de statistiques, la dynamique démographique, l'inclusion sociale, le financement du développement et bien d'autres questions cruciales. Pour que la décennie d'action soit un succès, le Département doit impérativement passer à la vitesse supérieure et amener les membres de la communauté mondiale à unir leurs forces pour dégager des solutions transversales et durables aux problèmes les plus urgents auxquels le monde est confronté. Ce n'est qu'en accélérant l'action menée qu'on aidera les pays à tenir compte des ambitieux objectifs du Programme 2030 dans leurs plans économiques, sociaux et environnementaux.

Pour 2021, je suis déterminé à faire en sorte que les travaux du Département des affaires économiques et sociales contribuent véritablement à améliorer la qualité de vie des personnes au service desquelles nous œuvrons. Parmi les activités qu'il privilégiera en 2021, le Département s'attachera notamment à appuyer le dialogue de haut niveau sur les objectifs liés à l'énergie, dans le cadre duquel les États Membres examineront l'impact de ce secteur transversal essentiel sur l'exécution du Programme 2030. Il contribuera également au quatrième cycle d'examen et d'évaluation du Plan d'action international de Madrid de 2002 sur le vieillissement. Dans le prolongement de l'examen après 25 ans de la mise en œuvre de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing, il continuera de promouvoir l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes dans tous les aspects de son travail. Il poursuivra aussi les activités engagées avec les entités des Nations Unies en vue de l'application du plan d'action à l'échelle du système qui oriente les travaux de l'Organisation des Nations Unies relatifs à la troisième Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté, laquelle a pour thème « Intensifier les initiatives visant à édifier un monde exempt de pauvreté ».

Par ailleurs, je suis résolu à veiller à ce que le Département des affaires économiques et sociales tienne compte, dans ses activités, des tendances qui se dessinent à l'échelle mondiale et des nouveaux défis à relever. Malheureusement, au moment où la version finale du présent projet de budget est établie, la communauté mondiale est aux prises avec une pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) dont les conséquences sont dévastatrices. J'ai commencé par créer une équipe spéciale interne chargée d'évaluer l'impact économique, social et financier de la pandémie afin d'informer le Secrétaire général et de le conseiller sur les possibilités d'action. Faisant de nouveau la démonstration de son rôle de chef de file en matière de réflexion, le Département a immédiatement mis à jour ses publications pour tenir compte de cette nouvelle réalité et a lancé une série de notes de synthèse destinées à informer les États Membres et le grand public des incidences de la pandémie sur les plans social, économique et financier. Il regroupe également les nouveaux documents concernant la COVID-19 dans un référentiel unique qui permet aux parties prenantes d'y accéder facilement.

En 2021, le Département des affaires économiques et sociales continuera de s'employer en priorité à faire fonction de chef de file en matière de réflexion. Il joue un rôle essentiel au sein du système des Nations Unies en regroupant et en diffusant des données analytiques, des statistiques et des indicateurs économiques, sociaux et démographiques de manière à faciliter la définition et le suivi des stratégies et des objectifs de développement aux niveaux international, régional et national. Nous continuerons de suivre, d'analyser et d'évaluer les politiques et tendances économiques et sociales mondiales, y compris les tendances démographiques, et d'élaborer des

---

projections et de recenser les questions nouvelles, ce qui nous permettra notamment de produire et de diffuser nos publications phares sur les nouvelles questions sociales et économiques. L'année 2021 ayant été proclamée Année internationale de la paix et de la confiance, nous continuerons, dans nos activités d'analyse, de recenser et de prendre en compte les liens essentiels existant entre la paix et le développement auxquels la communauté internationale doit nécessairement prêter attention.

Sans l'appui des États Membres et des autres parties prenantes, le Département des affaires économiques et sociales n'aurait pas pu contribuer à la concrétisation des priorités des États Membres ni apporter à la communauté mondiale un soutien plus solide, inclusif et fondé sur l'analyse des faits. À l'aube du deuxième cycle du forum politique de haut niveau, alors que nous nous employons à honorer les engagements pris à l'échelon mondial en vue de la réalisation du Programme 2030, nous devons, plus que jamais, résister à la tentation de nous attaquer aux problèmes mondiaux de manière isolée. C'est dans le cadre d'un multilatéralisme en réseau et inclusif, d'une coopération plus intense avec d'autres organisations et d'un partenariat plus étroit avec de multiples parties prenantes que la communauté mondiale pourra relever les plus grands défis de notre époque.

Le Département des affaires économiques et sociales demeurera un partenaire dynamique travaillant avec les États Membres et les parties prenantes pour atteindre nos objectifs communs.

Le Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales  
(Signé) LIU Zhenmin

## A. **Projet de plan-programme pour 2021 et exécution du programme en 2019**

### **Orientations générales**

#### **Mandats et considérations générales**

- 9.1 Le Département des affaires économiques et sociales apporte son concours au pilier Développement du Secrétariat de l'ONU, notamment en favorisant la coopération internationale de façon à parvenir au développement durable pour toutes et tous. Son mandat découle des propositions formulées dans le rapport du Secrétaire général intitulé « Rénover l'Organisation des Nations Unies : un programme de réformes » (A/51/950), publié en 1997. Dans sa résolution 52/220, l'Assemblée générale a noté la création du Département des affaires économiques et sociales, qui visait à appliquer ces propositions.
- 9.2 Le Département est la composante essentielle de l'appui normatif et analytique fourni par le Secrétariat des Nations Unies aux organismes intergouvernementaux et aux mécanismes s'intéressant aux dimensions économique, sociale et environnementale du développement durable. Au cours des 30 dernières années, il a été à l'origine de nombreuses initiatives destinées à promouvoir les questions de développement économique et social, à savoir : les conférences sur le développement durable, dès les premières jusqu'à la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, tenue à Rio de Janeiro (Brésil) en 2012 ; toutes les conférences consacrées aux petits États insulaires en développement, ainsi que celles portant sur le développement social, le vieillissement et la population et le développement ; les objectifs du Millénaire pour le développement et, plus récemment, la définition du Programme de développement durable à l'horizon 2030 (Programme 2030) et de ses 17 objectifs interdépendants ; le Consensus de Monterrey issu de la Conférence internationale sur le financement du développement et le Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement.
- 9.3 Le Département est notamment chargé : a) de fournir un appui technique aux organes créés en vertu de la Charte des Nations Unies qui traitent des questions de développement, à savoir l'Assemblée générale, le Conseil économique et social et ses commissions techniques, et les organes d'experts ; b) de suivre et d'analyser les tendances, les perspectives et les questions d'orientation en matière de développement au niveau mondial ; c) d'appuyer les mesures prises pour transposer les grandes orientations formulées à l'occasion des conférences et des sommets des Nations Unies sous forme de programmes au niveau national et d'aider les États Membres à renforcer leurs capacités nationales, en particulier en ce qui concerne la réalisation du Programme 2030 et des objectifs de développement durable, dans le cadre notamment de l'exécution du programme ordinaire de coopération technique et des projets financés par le Compte de l'ONU pour le développement.

#### **Stratégie et facteurs externes pour 2021**

- 9.4 Les participants au Sommet sur les objectifs de développement durable (forum politique de haut niveau sur le développement durable organisé sous les auspices de l'Assemblée générale) tenu en septembre 2019 se sont inquiétés de ce que la réalisation des objectifs de développement durable avançait lentement dans de nombreux domaines et se sont engagés à faire de la prochaine décennie une décennie d'action et de résultats en vue d'atteindre ces objectifs d'ici à 2030. Compte tenu de la lenteur des progrès, il demeure primordial que l'ONU adopte une approche cohérente et intégrée pour aider les États Membres à accélérer d'urgence l'action menée à tous les niveaux et par toutes les parties prenantes afin de donner corps à la vision et aux objectifs du Programme 2030.
- 9.5 En outre, les perspectives de réalisation des objectifs de développement durable sont compromises par l'intensification de certaines grandes tendances, notamment : le niveau élevé et le creusement des inégalités ; l'aggravation des changements climatiques ; les conflits prolongés et les pressions

migratoires ; les nouvelles tendances démographiques, en particulier le vieillissement de la population ; des technologies nouvelles et potentiellement perturbatrices. Dans le même temps, l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes demeurent un objectif de développement non atteint mais dont la réalisation a un fort effet d'entraînement. Il est essentiel de veiller à ce que le dialogue mondial sur ces questions et les travaux d'analyse tiennent compte de l'opinion de tous les peuples, où qu'ils soient.

- 9.6 Il importe également de tirer pleinement parti des technologies pour combler les lacunes en matière de données et d'investir dans les données et les statistiques pour faciliter la prise de décisions fondées sur des faits et comptabiliser les personnes qui ne le sont pas. Pour ne laisser personne de côté, il faut disposer de données ventilées fiables sur les groupes vulnérables, notamment les enfants, les jeunes, les personnes handicapées, les personnes vivant avec le VIH, les personnes âgées, les membres des peuples autochtones, les migrants, les réfugiés et les personnes déplacées à l'intérieur de leur pays. Par exemple, il est ressorti du premier rapport d'ensemble publié sur le handicap et le développement (*Disability and Development Report*), publié en décembre 2018, que les personnes handicapées étaient désavantagées dans les 17 objectifs de développement durable. Le rapport présentait une analyse de données issues de la production participative sur l'accessibilité des espaces publics, qui concernaient 1,2 million de lieux dans le monde. Le Département doit également être en mesure d'évaluer les différences selon le genre constatées dans les progrès accomplis par ces divers groupes.
- 9.7 En outre, l'insuffisance des financements est encore l'un des plus grands obstacles à la réalisation des objectifs de développement durable dans le monde. Si l'on veut atteindre les objectifs, il est nécessaire à la fois d'accroître les investissements et d'adopter des politiques nationales et internationales en faveur du développement durable. La diversification et l'accélération du financement du développement durable à l'appui des États Membres restent au cœur des priorités de toutes les entités des Nations Unies.
- 9.8 Il demeure nécessaire de promouvoir et d'intensifier la réflexion sur le développement durable si l'on veut adopter une approche intégrée de la recherche et de l'analyse des politiques dans les domaines économique, social et environnemental.
- 9.9 Le Département des affaires économiques et sociales s'est intéressé aux questions susmentionnées dans le cadre de la réforme qu'il a lancée en 2018 pour améliorer l'appui apporté aux États Membres. Dans la résolution [70/299](#) de l'Assemblée générale, les États Membres ont prié le Secrétaire général de renforcer l'efficacité, l'efficience, l'application du principe de responsabilité et la coordination au sein du Département, compte tenu de la nécessité d'éviter les chevauchements d'activités, en veillant à ce que les travaux du Département soient organisés de manière intégrée, cohérente, coordonnée et concertée, afin que celui-ci puisse appuyer le suivi et l'examen du Programme 2030 au niveau mondial, notamment les travaux du Conseil économique et social et l'organisation de ses débats et du forum politique de haut niveau. En 2021, le Département continuera de consolider l'appui qu'il fournit aux États Membres.
- 9.10 Compte tenu de ces récentes évolutions, la stratégie du Département visera à doter celui-ci des moyens d'aider sans relâche les États Membres à constituer le plus large consensus possible dans les affaires économiques et sociales et de mettre d'une manière stratégique son éventail d'outils, d'expertise et de capacités à leur service. Le Département prévoit d'intensifier le soutien qu'il fournit aux États Membres dans le cadre de grandes conférences et de sommets mondiaux traitant de sujets économiques, sociaux et environnementaux, notamment la suite donnée à la deuxième Conférence mondiale sur le transport durable et à la Conférence des Nations Unies sur les océans de 2020, sachant que 2021 marquera le début de la Décennie des Nations Unies pour les sciences océaniques au service du développement durable. Il continuera d'aider les pays à trouver un terrain d'entente, à établir des normes et à prendre des mesures décisives.
- 9.11 En outre, en tant que chef de file en matière de réflexion à l'échelon mondial, le Département continuera à prévoir les tendances économiques, sociales et démographiques et à générer, à analyser et à compiler un large éventail de données et de statistiques afin d'informer et de conseiller les États

Membres et les autres parties prenantes lorsqu'ils recenseront les tendances et les mesures propres à régler les problèmes communs. Il concourra également à la transposition des grandes orientations formulées aux conférences et sommets des Nations Unies sous forme de programmes nationaux et continuera d'aider les États Membres à renforcer leurs capacités nationales en leur offrant une assistance technique. Il continuera aussi de consolider les stratégies et les mécanismes auxquels il recourt pour améliorer la communication externe et les partenariats stratégiques, notamment avec le secteur privé et les milieux universitaires. Cela lui permettra d'accroître la transparence et de faire mieux connaître et comprendre les messages clés et les conseils pratiques donnés dans ses produits de recherche et d'analyse.

- 9.12 Le Département doit impérativement intensifier l'appui qu'il apporte aux États Membres pour les aider à réaliser le Programme 2030. En conséquence, il s'attachera à : a) continuer de renforcer l'impact du forum politique de haut niveau pour le développement durable ; b) continuer de faciliter l'exécution des activités relatives à la décennie d'action ; c) continuer d'encourager la participation des jeunes et d'autres parties prenantes importantes à l'élaboration des politiques et à l'exécution des programmes ; d) mettre au point des solutions et des innovations en ce qui concerne les données aux fins de la réalisation des objectifs de développement durable ; e) mettre davantage l'accent sur son rôle de chef de file en matière de réflexion, en se concentrant sur l'analyse et l'impact des grandes tendances mondiales concernant le développement durable ; f) continuer de mobiliser des financements en faveur du développement durable et renforcer l'efficacité des investissements privés ; g) continuer de renforcer les capacités des institutions publiques en vue d'accélérer la réalisation des objectifs ; h) renforcer l'appui apporté aux pays en situation particulière, notamment en soutenant les petits États insulaires en développement, en favorisant l'exécution des activités relevant des domaines prioritaires des Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement (Orientations de Samoa) et en faisant une plus large place aux pays les moins avancés, aux pays en développement sans littoral et aux petits États insulaires en développement dans ses travaux d'analyse et de renforcement des capacités ; i) contribuer à faire en sorte que le système des Nations Unies pour le développement réponde de manière efficace et coordonnée aux besoins des pays.
- 9.13 En ce qui concerne les facteurs externes, les hypothèses ci-après ont été retenues lors de l'établissement du plan d'ensemble pour 2021 :
- a) La coopération se poursuit avec les décideurs et les parties et entités nationales, régionales et internationales intéressées en ce qui concerne l'examen de questions touchant le développement durable à l'Assemblée générale, au Conseil économique et social et au forum politique de haut niveau pour le développement durable, ainsi que dans le cadre d'autres mécanismes intergouvernementaux dont le Département assure le service ;
  - b) Le Département continue de disposer d'informations et de données actualisées et fiables pour produire ses analyses ;
  - c) Les États et les autres parties prenantes collaborent avec le Département pour mener les activités relatives au programme proposées et disposent des capacités nécessaires.
- 9.14 Le Département prend en compte les questions de genre dans ses activités opérationnelles, ses produits et ses résultats, selon qu'il convient. Dans le cadre de l'action qu'il mène pour contribuer à concrétiser l'engagement pris par le Secrétaire général de régler les questions de genre, notamment en assurant la transversalisation de ces questions, la parité et l'égalité, il a créé en 2019 un réseau de coordonnateurs et de coordonnatrices pour l'égalité des genres. Les membres de ce réseau doivent servir de personnes-ressources pour tout ce qui touche à l'intégration des questions de genre et veiller à ce que ces questions soient efficacement prises en compte dans les activités relatives aux programmes et les activités de fond du Département, notamment en menant des initiatives de sensibilisation et en diffusant des données d'expérience et des connaissances au sein de celui-ci. Le réseau est coprésidé par un(e) coordonnateur(trice) principal(e) pour l'égalité des genres nommé(e) parmi les membres du réseau, et par le (la) Chef du Service administratif du Département. Les activités menées par le réseau de coordonnateurs et de coordonnatrices du Département sont

supervisées par la Sous-Secrétaire générale à la coordination des politiques et aux affaires interorganisations.

- 9.15 Vu la priorité donnée aux questions liées au genre, celles-ci ont été davantage prises en compte dans les programmes de travail de tous les sous-programmes, y compris dans les résultats escomptés. Par exemple, dans le sous-programme 5 (Population), il ressort de l'exécution du programme en 2019 par rapport au résultat escompté que la communauté internationale accorde une attention accrue aux problèmes de population qui sont nouveaux ou commencent à apparaître et qu'elle connaît et comprend mieux les relations entre population et développement, notamment l'importance de la prise en compte de la dimension de genre dans les phénomènes démographiques.
- 9.16 En ce qui concerne la coopération avec d'autres entités, le Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales préside le Comité exécutif pour les affaires économiques et sociales plus. Organe de coordination des Nations Unies pour les affaires économiques et sociales, le Comité exécutif s'emploie résolument à : a) améliorer la cohérence du système des Nations Unies ; b) aider les pays en développement à participer plus efficacement aux mécanismes mondiaux ; c) assurer un meilleur équilibre entre les dimensions mondiale et régionale du développement, du point de vue de l'analyse, de l'élaboration de normes et de principes ou de l'assistance technique ; d) renforcer les liens existant entre les activités normatives, analytiques et opérationnelles des entités des Nations Unies. En outre, par l'intermédiaire du Comité exécutif, le Département collabore avec les entités des Nations Unies pour faire en sorte que leurs organes intergouvernementaux contribuent aux travaux du forum politique de haut niveau et renforcent les synergies et les stratégies communes destinées à aider les États Membres à mettre en œuvre le Programme 2030. Il appuie également l'Assemblée générale et le Conseil économique et social dans l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies. Il travaille en étroite collaboration avec les entités du système des Nations Unies et le Groupe des Nations Unies pour le développement durable en vue de mener à bien cette tâche. En outre, afin d'optimiser l'efficacité du repositionnement du système des Nations Unies pour le développement et de lui permettre d'obtenir des résultats plus solides sur le terrain, il s'est doté d'un mécanisme de coordination interne à l'appui du système redynamisé de coordonnateurs résidents et de la nouvelle génération d'équipes de pays des Nations Unies, qui l'aidera à mieux structurer ses échanges avec les coordonnateurs résidents.
- 9.17 En ce qui concerne la coordination et la coopération interinstitutions, le Département collabore étroitement avec différentes institutions et parties intéressées pour accroître ses capacités d'analyse des politiques et de production de savoirs. Il continue de présider ou de coprésider les mécanismes interinstitutions du système des Nations Unies s'occupant du handicap, des peuples autochtones et des jeunes, et joue ainsi un rôle essentiel s'agissant d'assurer la cohérence des activités menées dans ces domaines thématiques. En outre, un réseau d'économistes des Nations Unies, dirigé par le Sous-Secrétaire général chargé du développement économique et Économiste en chef du Département, a été créé dans le cadre de l'action visant à renforcer le rôle de chef de file en matière de réflexion joué par le système des Nations Unies aux fins de la réalisation du Programme 2030. Ce réseau s'emploie à faire avancer, au sein du système, la réflexion et la recherche stratégique sur les grandes questions actuelles et nouvelles touchant au développement économique, financier et social, en particulier dans le contexte de la mise en œuvre du Programme 2030. Il est principalement composé d'économistes du système des Nations Unies travaillant dans les domaines de l'économie du développement, de la macroéconomie, des finances publiques, du commerce, du marché du travail, des changements climatiques et de l'environnement, et des politiques financières et sociales. Des économistes nommés par chaque commission régionale y participent également. Le réseau contribue à la formulation d'orientations et de conseils pratiques sur les questions économiques et sociales qui sont communiqués aux équipes de pays des Nations Unies et aux États Membres aux niveaux mondial, régional et national. Le Département continue également de participer à divers projets communs et groupes de coordination faisant intervenir d'autres entités du système des Nations Unies, et collabore notamment à la mise en œuvre de la Stratégie des Nations Unies pour l'inclusion du handicap.

## Textes des organes délibérants définissant les mandats

9.18 On trouvera ci-après la liste des mandats définis pour le programme.

### Résolutions de l'Assemblée générale

47/190	Rapport de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement		quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale
47/191	Arrangements institutionnels pour le suivi de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement	69/151	Suite donnée à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et application intégrale de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing et des textes issus de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale
50/227	Mesures complémentaires pour restructurer et revitaliser l'Organisation des Nations Unies dans les domaines économique et social et les domaines connexes	69/214	Mise en œuvre d'Action 21, du Programme relatif à la poursuite de la mise en œuvre d'Action 21 et des textes issus du Sommet mondial pour le développement durable et de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable
51/176	Application du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement		
51/240	Agenda pour le développement		
55/2	Déclaration du Millénaire	69/313	Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement (Programme d'action d'Addis-Abeba)
55/279	Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010		
57/144	Suite à donner aux textes issus du Sommet du Millénaire	69/321	Revitalisation des travaux de l'Assemblée générale
57/253	Sommet mondial pour le développement durable	70/1	Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030
57/270 B	Application et suivi intégrés et coordonnés des résultats des grandes conférences et réunions au sommet organisées sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies dans les domaines économique et social	70/299	Suivi et examen de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 au niveau mondial
58/220	Coopération économique et technique entre pays en développement	72/279	Repositionnement du système des Nations Unies pour le développement dans le cadre de l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies
58/269	Renforcement de l'Organisation des Nations Unies : un programme pour aller plus loin dans le changement	73/246	Activités relatives à la troisième Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté (2018-2027)
59/243	Intégration de l'économie des pays en transition à l'économie mondiale	73/248	Activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies
60/1	Document final du Sommet mondial de 2005	74/4	Déclaration politique issue du forum politique de haut niveau pour le développement durable organisé sous les auspices de l'Assemblée générale
60/265	Suite donnée aux dispositions du Document final du Sommet mondial de 2005 consacrées au développement, y compris les objectifs du Millénaire pour le développement et les autres objectifs convenus au niveau international	74/217	Suivi et application des Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement (Orientations de Samoa) et de la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement
62/208	Examen triennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies		
66/288	L'avenir que nous voulons		
69/15	Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement (Orientations de Samoa)	74/228	Rôle des Nations Unies dans la promotion du développement à l'heure de la mondialisation et de l'interdépendance
69/143	Suite donnée au Sommet mondial pour le développement social et à la vingt-	74/238	Activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies

*Résolutions du Conseil économique et social*

1998/7	Importance des activités de recensement de la population pour l'évaluation des progrès accomplis dans la mise en œuvre du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement		coordonnés des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées sous l'égide des Nations Unies, compte tenu des dispositions des résolutions pertinentes de l'Assemblée générale, notamment la résolution 61/16
2007/2	Le rôle du système des Nations Unies dans la promotion du plein-emploi productif et d'un travail décent pour tous	2019/2	Prise en compte de la problématique femmes-hommes dans l'ensemble des politiques et programmes du système des Nations Unies
2012/30	Le rôle du Conseil économique et social dans l'application et le suivi intégrés et		

*Déclarations ministérielles adoptées dans le cadre du débat de haut niveau de la session de fond du Conseil économique et social*

2002	La mise en valeur des ressources humaines, notamment dans le domaine de la santé et de l'éducation, et sa contribution au développement	2007	Renforcement de l'action menée à tous les niveaux en vue de promouvoir une croissance économique durable favorable aux pauvres, notamment grâce à des politiques macroéconomiques équitables
2003	Promotion d'une approche intégrée du développement rural dans les pays en développement en faveur de l'élimination de la pauvreté et du développement durable	2007	Examen ministériel annuel sur le thème « Renforcement de l'action menée en vue d'éliminer la pauvreté et la faim, notamment grâce au partenariat mondial pour le développement »
2004	Mobilisation des ressources et conditions à réunir pour éliminer la pauvreté dans le contexte de l'application du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010	2008	Forum pour la coopération en matière de développement
2006	Création, aux niveaux national et international, d'un environnement qui se prête à un plein-emploi productif et à un travail décent pour tous, et son impact sur le développement durable	2008	Examen ministériel annuel sur le thème « Mise en œuvre des objectifs et engagements convenus sur le plan international en matière de développement durable »

**Activités d'évaluation**

- 9.19 Les évaluations qui ont été menées à bien en 2019 et dont la liste est donnée ci-après ont orienté l'établissement du plan-programme pour 2021 :
- a) L'évaluation de l'appui fourni au titre du sous-programme 1 aux partenaires du système des Nations Unies et aux partenaires extérieurs, notamment les groupes et réseaux de jeunes, dans le cadre de leur participation aux travaux du Conseil économique et social, du forum politique de haut niveau pour le développement durable et du Forum de la jeunesse du Conseil économique et social, ainsi qu'aux pays qui ont présenté leur examen national volontaire lors du forum politique de haut niveau qui s'est tenu en juillet 2019 ; l'évaluation d'un atelier préparatoire organisé à Bonn (Allemagne) en février 2019 à l'intention des pays présentant un examen national volontaire (sous-programme 1) ;
  - b) L'évaluation de l'appui fourni à la Conférence des États parties à la Convention relative aux droits des personnes handicapées (sous-programme 2) ;
  - c) L'évaluation de l'enquête sur la population et le développement menée par l'ONU auprès des gouvernements (sous-programme 5) ;
  - d) Le bilan de l'efficacité du Réseau mondial de facilitation du financement forestier pour ce qui est d'aider les pays à élaborer des stratégies de financement des forêts et à en assurer l'exécution et de faciliter l'accès à ce type de financement (sous-programme 8).

- 9.20 Il a été tenu compte des conclusions des évaluations mentionnées au paragraphe 9.19 pour les sous-programmes 1, 2, 5 et 8 au moment de l'établissement du plan-programme pour 2021. En conséquence, par l'intermédiaire de son groupe de la surveillance et de l'évaluation, le Département des affaires économiques et sociales veillera à ce que les recommandations issues de ces évaluations soient prises en compte de façon à améliorer l'exécution du programme, les flux de travail internes, la gestion des ressources et la livraison des produits. Afin de renforcer son dispositif d'application du principe de responsabilité, il accordera autant d'importance au suivi de l'application de ces recommandations qu'à leur mise en œuvre proprement dite.
- 9.21 Il est prévu de procéder aux évaluations et auto-évaluations ci-après en 2021 :
- a) Évaluation de certains aspects des programmes de travail qui concernent des questions de portée générale ou des questions thématiques intéressant plusieurs sous-programmes (sous-programmes transversaux) ;
  - b) Méta-évaluation d'un élément donné des travaux ou produits du Département (sous-programmes transversaux).

## **Programme de travail**

### **Sous-programme 1**

#### **Appui aux mécanismes intergouvernementaux et coordination au service du développement durable**

##### **Objectif**

- 9.22 L'objectif auquel le sous-programme contribue est de promouvoir le rôle de l'Assemblée générale, du Conseil économique et social et du forum politique de haut niveau pour le développement durable dans la mise en œuvre et le suivi intégrés du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et des textes issus d'autres conférences et réunions au sommet des Nations Unies dans les domaines économique, social et environnemental et dans les domaines connexes.

##### **Stratégie**

- 9.23 Pour contribuer à promouvoir le rôle du Conseil économique et social, le sous-programme fournira un appui fonctionnel afin que le Conseil puisse faciliter et examiner la mise en œuvre intégrée du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et des engagements internationaux pris dans ce domaine. Il aidera le Conseil à mener une concertation fondée sur des données factuelles et à formuler des recommandations sur l'intégration des politiques. Pour mettre en œuvre la déclaration politique de septembre 2019 issue du Sommet sur les objectifs de développement durable (voir résolution 74/4 de l'Assemblée générale), le Conseil appuiera la décennie d'action, notamment en coordonnant les travaux des entités des Nations Unies et en encourageant tous les acteurs à mettre en œuvre le Programme 2030. Le sous-programme portera régulièrement à l'attention du Conseil de solides données d'analyse et données factuelles, notamment des questions nouvelles. Il aidera également le Conseil à renforcer les liens entre la concertation menée à l'échelle mondiale et les activités entreprises à l'échelon national et à mieux encadrer ses organes subsidiaires. Ces activités devraient avoir le résultat suivant : un renforcement de la contribution du Conseil à la mise en œuvre du Programme 2030 au niveau national. Parmi les résultats déjà obtenus citons l'élaboration d'un programme qui a permis au Conseil d'axer les débats de haut niveau de juillet 2018 et de juillet 2019 sur les tendances futures, les questions nouvelles et les projections et les scénarios relatifs aux questions les plus pertinentes concernant les objectifs de développement durable, ce qui a donné aux États Membres la possibilité de réfléchir davantage à l'avenir.

- 9.24 Pour contribuer à promouvoir le rôle du forum politique de haut niveau pour le développement durable dans la mise en œuvre et le suivi intégrés du Programme 2030 et des textes issus d'autres conférences et réunions au sommet des Nations Unies dans les domaines économique, social et environnemental et dans les domaines connexes, le sous-programme aidera les pays à procéder à des examens nationaux volontaires fondés sur l'analyse des faits et sans exclusive de la mise en œuvre du Programme 2030 au niveau national et fournira une impulsion politique et des recommandations en vue d'accélérer la réalisation des objectifs durant la décennie d'action. Ces activités devraient avoir pour résultat de faire en sorte que le forum politique de haut niveau ait un aperçu complet des progrès accomplis en vue de la réalisation des objectifs de développement durable, des politiques qui ont produit des résultats, y compris les leviers et les points d'entrée, ainsi que des problèmes rencontrés et des questions nouvelles. Parmi les résultats déjà obtenus citons la fourniture d'un appui solide aux préparatifs du forum, considéré depuis comme la principale plateforme mondiale pour le suivi et l'examen de la mise en œuvre du Programme 2030. Les examens nationaux volontaires présentés lors du forum politique de haut niveau sont très utiles pour tirer des enseignements des expériences des pays dans le cadre de la mise en œuvre du Programme 2030. Le sous-programme a renforcé son soutien aux pays présentant des examens en proposant des ateliers mondiaux sur l'examen national volontaire et en organisant des ateliers avec les commissions régionales. L'appui efficace apporté à la présidence de l'Assemblée générale en vue de l'organisation du Sommet sur les objectifs de développement durable de 2019 est un autre exemple de résultat global obtenu dans le cadre du sous-programme. La volonté de voir aboutir une décennie d'action et de réalisations en faveur du développement durable est exprimée dans la déclaration politique adoptée lors du Sommet.
- 9.25 Pour contribuer à promouvoir le rôle de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social, le sous-programme continuera de faciliter les débats d'orientation et les négociations tenus à la Deuxième Commission et veillera à ce que les débats, les textes adoptés et les méthodes de travail favorisent activement la réalisation du Programme 2030. Il examinera et orientera aussi les activités opérationnelles du système des Nations Unies pour le développement à l'appui de la mise en œuvre du Programme 2030. Il établira un rapport de fond en vue d'analyser comment le système des Nations Unies pour le développement a suivi les orientations générales que l'Assemblée générale avait données dans le cadre de l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies en 2020 et dans ses résolutions sur le repositionnement de ce système. Le sous-programme facilitera aussi les débats et négociations axés sur les pays menés dans le cadre du débat du Conseil économique et social consacré aux activités opérationnelles. Ces activités devraient avoir le résultat suivant : renforcement de l'efficacité, de l'efficience et de la coordination de l'appui apporté par le système des Nations Unies pour le développement en vue de la mise en œuvre du Programme 2030 et amélioration et clarification des orientations fournies par les États Membres à ce système. Parmi les résultats déjà obtenus citons le rôle de premier plan joué par le sous-programme dans l'analyse des tendances en matière de financement du système pour le développement.
- 9.26 En outre, le sous-programme facilitera la participation des différentes parties prenantes à l'ensemble des travaux des entités des Nations Unies, ce qui devrait avoir le résultat suivant : a) la voix des jeunes devrait se faire entendre dans les débats des Nations Unies dans le cadre du Forum de la jeunesse du Conseil économique et social ; b) davantage de conseils devraient être donnés aux organisations non gouvernementales sur leur participation aux activités des Nations Unies dans le cadre de l'appui que le sous-programme apporte au Comité du Conseil économique et social chargé des organisations non gouvernementales. Il facilite aussi la participation d'autres grands groupes et d'autres parties prenantes, notamment des femmes, des entreprises, des peuples autochtones et des autorités locales, aux travaux du forum politique de haut niveau. Parmi les résultats déjà obtenus citons l'augmentation du nombre de participants (plus de 1 000) au Forum de la jeunesse du Conseil économique et social de 2019, ce qui a permis de communiquer les idées de la jeunesse au forum politique de haut niveau. Par ailleurs, il a facilité la participation des organisations non gouvernementales à plusieurs réunions de haut niveau, notamment à la Conférence intergouvernementale chargée d'adopter le Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières, tenue au Maroc, la deuxième Conférence de haut niveau des Nations Unies sur la

coopération Sud-Sud, tenue à Buenos Aires, et le forum politique de haut niveau pour le développement durable de 2019.

### **Exécution du programme en 2019, par rapport à l'un des résultats escomptés**

- 9.27 L'un des résultats escomptés pour 2019, à savoir le renforcement du rôle de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social de façon à favoriser et à suivre les progrès accomplis en vue d'atteindre les objectifs de développement adoptés au niveau international, dont les objectifs de développement durable, et à renforcer les liens entre la concertation menée à l'échelle mondiale et les activités entreprises à l'échelon national en vue d'atteindre ces objectifs, notamment dans le cadre du forum politique de haut niveau pour le développement durable (voir le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2018-2019), a été atteint, comme le montre l'augmentation du pourcentage d'États Membres interrogés dans le cadre d'enquêtes qui ont exprimé leur satisfaction quant au soutien et aux services des mécanismes intergouvernementaux et se sont notamment dits satisfaits de la qualité des rapports du Secrétaire général qui portent sur les trois dimensions du développement durable et la prise en compte de la problématique femmes-hommes dans les travaux du Conseil. Le résultat des enquêtes menées auprès des États Membres en 2019 a fait apparaître une augmentation de 10 %, un chiffre supérieur à l'objectif de 8 % fixé pour l'exercice biennal.

### **Exécution du programme en 2019 : premier Sommet des Nations Unies sur les objectifs de développement durable depuis l'adoption du Programme de développement durable à l'horizon 2030**

- 9.28 Depuis 2015, le forum politique de haut niveau s'est imposé comme la principale instance de suivi et d'examen de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Au cours des quatre dernières années, il a examiné de manière approfondie les 17 objectifs de développement durable et mobilisé des groupes dynamiques aux fins de la réalisation de ces objectifs. En décembre 2019, 142 pays avaient présenté leur examen national volontaire au forum politique de haut niveau, qui n'a cessé d'évoquer les besoins des pays en situation particulière, le financement de la réalisation des objectifs et la science, la technologie et l'innovation au service de la mise en œuvre du Programme 2030. Dans le même temps, il n'y a pas toujours eu de multiples occasions de donner une idée claire de la situation à l'échelle mondiale concernant les objectifs et leurs interactions. En outre, notamment faute de temps, il n'a pas toujours été possible de déterminer exactement quels types de politiques étaient les plus efficaces pour accélérer les progrès au regard de tous les objectifs.
- 9.29 Dans le cadre du sous-programme, on a travaillé en collaboration étroite avec le Bureau du Conseil économique et social afin de fournir un appui fonctionnel au forum politique de haut niveau organisé sous les auspices du Conseil économique et social en juillet 2019, ce qui a permis de poser des jalons pour le Sommet sur les objectifs de développement durable de septembre 2019. Il a élaboré le projet de programme et a facilité les préparatifs techniques du forum politique de haut niveau, en mobilisant d'autres sous-programmes du Département des affaires économiques et sociales et entités des Nations Unies. Il a également amélioré ses ateliers mondiaux et régionaux afin d'aider les pays à préparer leurs examens nationaux volontaires pour 2019, notamment en mettant davantage l'accent sur les données et le financement. Ces efforts ont contribué à ce que les pays apprennent les uns des autres et tiennent un dialogue politique sur la réalisation des objectifs en connaissance de cause lors du forum politique de haut niveau.
- 9.30 En 2019, le sous-programme a aidé le Bureau de la présidence de l'Assemblée générale et les États Membres à organiser le Sommet. Par l'intermédiaire de l'Équipe spéciale du système des Nations Unies pour le forum politique de haut niveau créée par le Secrétaire général, le sous-programme a fait en sorte que le système des Nations Unies participe activement aux préparatifs du Sommet. L'Équipe spéciale a fait intervenir plus de 40 entités des Nations Unies pour élaborer un texte explicatif afin d'établir des liens entre les grandes réunions de haut niveau tenues durant la semaine

de haut niveau de la soixante-quatorzième session de l'Assemblée générale et de les orienter. Une évaluation des progrès accomplis, des difficultés rencontrées et des enseignements tirés dans le cadre de la mise en œuvre du Programme 2030 aux niveaux national et régional a été fournie en vue de proposer des moyens permettant aux pays d'accélérer la mise en œuvre et de tenir compte des tendances futures. À cette fin, un appui a été apporté à l'élaboration, en 2019, d'un rapport du Secrétaire général intitulé « Édition spéciale : point sur les objectifs de développement durable », en collaboration étroite avec l'Équipe spéciale et d'autres sous-programmes du Département des affaires économiques et sociales. À l'issue du Sommet sur les objectifs de développement durable, un appel pressant a été lancé en vue d'accélérer la réalisation des objectifs de développement durable, ce qui a clairement fait savoir que le monde n'était pas en voie d'atteindre ces objectifs d'ici à 2030.

*Progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif et mesure des résultats*

- 9.31 Le travail effectué a contribué à promouvoir le rôle du forum politique de haut niveau pour le développement durable dans la mise en œuvre et le suivi intégrés du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et des textes issus des autres grandes conférences et réunions au sommet organisées sous l'égide de l'ONU dans les domaines économique et social et les domaines connexes, comme le montre l'adoption de la déclaration politique intitulée « Préparatifs pour une décennie d'action et de réalisations en faveur du développement durable ».

Tableau 9.1  
**Mesure des résultats**

2015	2016	2017	2018	2019
Les pays conviennent d'examiner les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable lors du forum politique de haut niveau et de procéder à des examens thématiques et à des examens nationaux volontaires à cette fin. Les examens nationaux volontaires ont vocation à servir de base à l'examen de la mise en œuvre du Programme 2030 lors du forum politique de haut niveau	L'Assemblée générale détermine quels objectifs de développement durable et thèmes seront examinés lors du forum politique de haut niveau de 2017 à 2019. En juillet 2016, le forum politique de haut niveau examine un thème et met en avant les questions stratégiques relatives au principe consistant à ne laisser personne de côté. La présentation de 22 examens nationaux volontaires permet aux pays d'apprendre les uns des autres. Le sous-programme apporte un appui ciblé aux fins des examens nationaux volontaires afin de	Le forum politique de haut niveau examine 7 objectifs de développement durable et un thème, et met l'accent sur les questions stratégiques relatives à l'élimination de la pauvreté et à la promotion de la prospérité. Il analyse 43 examens nationaux volontaires. L'appui apporté aux préparatifs de l'examen est renforcé et élargi. L'analyse des examens nationaux volontaires présentés l'année précédente permet au sous-programme de disposer des éléments nécessaires pour préparer les	Le forum politique de haut niveau examine 6 objectifs de développement durable et un thème, et met l'accent sur les questions stratégiques pour ce qui est de transformer nos sociétés pour les rendre viables et résilientes. Il étudie 46 examens nationaux volontaires. Les pays bénéficient d'un appui renforcé pour élaborer des examens nationaux volontaires analytiques, sans exclusive et davantage fondés sur des données factuelles	Le Sommet sur les objectifs de développement durable adopte une déclaration politique inspirée en partie par l'édition spéciale du rapport sur l'état d'avancement de la réalisation des objectifs de développement durable. Le forum politique de haut niveau examine 6 objectifs de développement durable et un thème, et met l'accent sur les questions stratégiques visant à donner des moyens d'action aux populations et à assurer l'inclusion et l'égalité  Les examens nationaux volontaires contiennent de plus

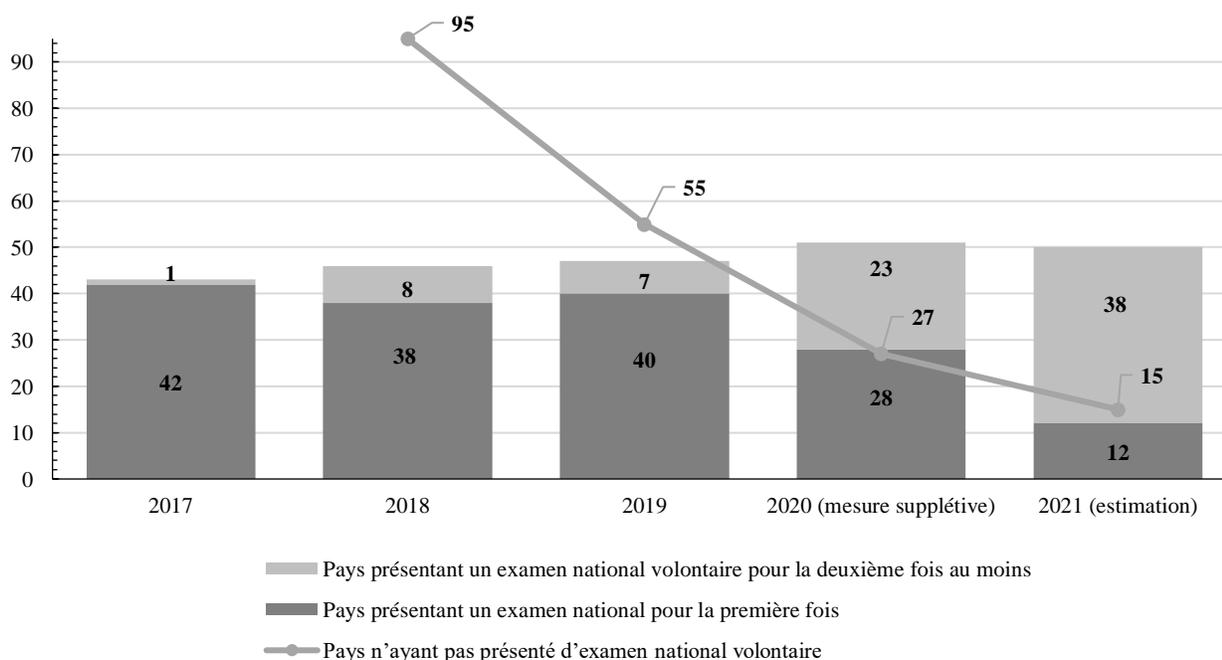
2015	2016	2017	2018	2019
	garantir que les pays tirent pleinement parti de ce processus	futurs examens. Les examens nationaux volontaires mettent davantage l'accent sur la situation nationale concernant des objectifs précis		en plus souvent des annexes statistiques et une analyse des difficultés rencontrées par le pays

### Résultats escomptés pour 2021

#### Résultat 1 : les examens nationaux volontaires au service de la réalisation plus rapide des objectifs de développement durable (résultat déjà défini pour 2020)

9.32 Les travaux relatifs aux examens nationaux volontaires se poursuivront, conformément au mandat qui a été défini, et aideront les pays à préparer leur examen national volontaire avant la tenue du forum politique de haut niveau pour le développement durable, comme devrait le montrer la mesure des résultats ci-après qui a été fixée pour 2021. Une mesure supplétive est utilisée pour 2020 car, dans sa résolution 74/251, l'Assemblée générale a approuvé un texte explicatif pour les sous-programmes qui ne porte que sur les objectifs qu'elle a approuvés dans sa résolution 71/6 et sur les produits retenus pour 2020.

Figure 9.I  
Mesure des résultats : nombre total d'examens nationaux volontaires présentés au forum politique de haut niveau



**Résultat 2 : participation accrue des parties prenantes à la décennie d'action et de réalisations (nouveau résultat)**

- 9.33 Dans le cadre du sous-programme, on s'est employé à accroître la participation des parties prenantes à la décennie d'action et de réalisations. Dans la déclaration politique adoptée à l'issue du Sommet sur les objectifs de développement durable en septembre 2019, il a été considéré que l'action devait être accélérée d'urgence à tous les niveaux et par toutes les parties prenantes, afin de réaliser la vision et les objectifs du Programme 2030. La mise en œuvre d'un programme aussi vaste et ambitieux que le Programme 2030 exige une mobilisation sans précédent de tous les acteurs et de toutes les composantes des sociétés.
- 9.34 Des efforts sont faits pour faciliter la participation d'un nombre croissant d'organisations non gouvernementales et d'autres parties prenantes aux travaux du Conseil économique et social et du forum politique de haut niveau et tirer le meilleur parti de leurs contributions au profit de la mise en œuvre du Programme 2030. Les jeunes sont une partie prenante importante que le sous-programme contribue à mobiliser dans le cadre du Forum de la jeunesse du Conseil économique et social, un cadre exceptionnel leur permettant d'échanger avec les États membres. Le Forum de la jeunesse de 2021 marquera le dixième anniversaire de sa création. En étroite collaboration avec l'Envoyée du Secrétaire général pour la jeunesse et le Département de la communication globale, le sous-programme s'efforcera d'élaborer un programme interactif, en créant des possibilités de dialogue dynamique entre les jeunes et les États membres, à l'aide de la technologie. Les organisations non gouvernementales jouent également un rôle clé dans la mise en œuvre du Programme 2030. Elles continueront de bénéficier de l'appui visant à faciliter la procédure d'admission au statut consultatif auprès du Conseil économique et social, par l'intermédiaire du Comité chargé des organisations non gouvernementales. Dans le même temps, elles recevront des conseils plus nombreux et un appui renforcé sur les moyens de contribuer au mieux aux travaux de l'Organisation. De plus, les activités visant à faire participer d'autres grands groupes et d'autres parties prenantes de différentes régions aux travaux du forum politique de haut niveau seront intensifiées.

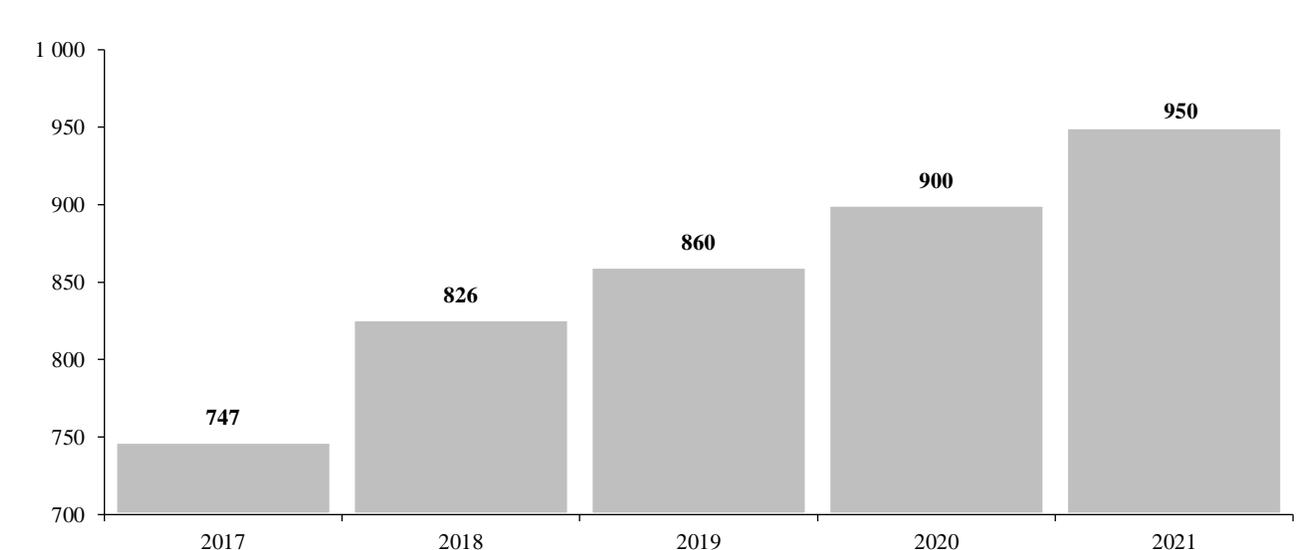
*Situation interne et réponse*

- 9.35 Pour le sous-programme, la situation était la suivante : la gestion des demandes d'admission au statut consultatif présentées par les organisations non gouvernementales dans les limites des ressources disponibles. Compte tenu des tendances actuelles, entre 950 et 1 000 nouvelles demandes d'admission au statut consultatif devraient être reçues en 2021, et 936 rapports quadriennaux devraient être soumis par des organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif. Cela représente une augmentation d'environ 145 % de la charge de travail du sous-programme en 10 ans (407 demandes reçues en 2011). En réponse, le sous-programme, avec le Service administratif du Département des affaires économiques et sociales, automatise différentes opérations, en mettant à profit les technologies à l'aide d'un nouveau système informatique intégré qui permettra d'améliorer la gestion du nombre élevé de demandes présentées par les organisations non gouvernementales, de mieux appuyer le Comité chargé des organisations non gouvernementales et d'améliorer les échanges et la communication avec les organisations non gouvernementales.

*Progrès escomptés en ce qui concerne la réalisation de l'objectif et mesure des résultats*

- 9.36 Le travail qui sera effectué devrait contribuer à promouvoir le rôle de l'Assemblée générale, du Conseil économique et social et du forum politique de haut niveau pour le développement durable dans la mise en œuvre et le suivi intégrés du Programme 2030 et des textes issus d'autres conférences et réunions au sommet des Nations Unies dans les domaines économique, social et environnemental et dans les domaines connexes, comme devrait le montrer le traitement de 950 demandes d'admission d'organisations non gouvernementales au statut consultatif en 2021. Cela devrait permettre d'enrichir les débats, d'accroître l'adhésion aux activités du système des Nations Unies et, à terme, d'accélérer l'action menée pour atteindre les objectifs de développement durable d'ici à 2030.

Figure 9.II  
**Mesure des résultats : nombre annuel d'organisations non gouvernementales soumettant une demande d'admission au statut consultatif**



### Textes des organes délibérants définissant les mandats

9.37 On trouvera ci-après la liste des mandats définis pour le sous-programme.

#### Résolutions de l'Assemblée générale

45/264	Restructuration et revitalisation de l'Organisation des Nations Unies dans les domaines économique et social et les domaines connexes	65/10	Mettre une croissance économique soutenue, partagée et équitable au service de l'élimination de la pauvreté et de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement
48/162	Mesures complémentaires pour restructurer et revitaliser l'Organisation des Nations Unies dans les domaines économique et social et les domaines connexes	65/285	Examen de l'application de la résolution 61/16 de l'Assemblée générale sur le renforcement du Conseil économique et social
48/209	Activités opérationnelles de développement : bureaux extérieurs du système des Nations Unies pour le développement	67/226	Examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies
S-19/2	Programme relatif à la poursuite de la mise en œuvre d'Action 21	67/290	Structure et modalités de fonctionnement du forum politique de haut niveau pour le développement durable
52/12 B	Rénover l'Organisation des Nations Unies : un programme de réformes	68/1	Examen de l'application de la résolution 61/16 de l'Assemblée générale sur le renforcement du Conseil économique et social
60/180	La Commission de consolidation de la paix	68/6	Document final de la manifestation spéciale consacrée au bilan de l'action entreprise pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement
60/252	Sommet mondial sur la société de l'information	68/229	Activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies
61/16	Renforcement du Conseil économique et social	69/238	Activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies
63/311	Cohérence du système des Nations Unies		
64/289	Cohérence du système des Nations Unies		
65/1	Tenir les promesses : unis pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement		

## Titre IV Coopération internationale pour le développement

70/1	Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030	72/236	Activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies
70/106	Renforcement de la coordination de l'aide humanitaire d'urgence fournie par les organismes des Nations Unies	72/276	Suite à donner au rapport du Secrétaire général sur la consolidation et la pérennisation de la paix
70/184	Les technologies de l'information et des communications au service du développement	72/305	Examen de l'application de la résolution 68/1 de l'Assemblée générale sur le renforcement du Conseil économique et social
70/201	Mise en œuvre d'Action 21, du Programme relatif à la poursuite de la mise en œuvre d'Action 21 et des textes issus du Sommet mondial pour le développement durable et de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable	73/248 74/4	Activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies Déclaration politique issue du forum politique de haut niveau pour le développement durable organisé sous les auspices de l'Assemblée générale
70/262	Examen du dispositif de consolidation de la paix de l'Organisation des Nations Unies	74/228	Rôle des Nations Unies dans la promotion du développement à l'heure de la mondialisation et de l'interdépendance
70/299	Suivi et examen de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 au niveau mondial	74/236	Mise en valeur des ressources humaines
71/243	Examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies	74/238	Activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies

### *Résolutions et décisions du Conseil économique et social*

1996/31	Relations aux fins de consultations entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations non gouvernementales	2014/14	développement du système des Nations Unies
1999/51	Restructuration et revitalisation de l'Organisation des Nations Unies dans les domaines économique et social et les domaines connexes et coopération entre l'Organisation des Nations Unies et les institutions de Bretton Woods	2015/15	Progrès accomplis dans la mise en œuvre de la résolution 67/226 de l'Assemblée générale sur l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies
2000/19	Financement des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies		Progrès accomplis dans la mise en œuvre de la résolution 67/226 de l'Assemblée générale sur l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies
2001/27	Application des résolutions 50/227 et 52/12 B de l'Assemblée générale : amélioration des méthodes de travail des commissions techniques du Conseil économique et social	2015/18 2015/231	Groupe consultatif ad hoc sur Haïti Pays africains qui sortent d'un conflit
2002/225	Création d'un fonds général de contributions volontaires à l'appui des activités du Réseau régional informel ONU-ONG	2016/28 2016/263 2017/26	Groupe consultatif ad hoc sur Haïti Pays africains qui sortent d'un conflit Groupe consultatif ad hoc sur Haïti
2008/4	Mesures tendant à améliorer la procédure de présentation des rapports quadriennaux	2017/262 2018/19	Pays africains qui sortent d'un conflit Groupe consultatif ad hoc sur Haïti
2009/32	Pays africains qui sortent d'un conflit	2018/249	Pays africains qui sortent d'un conflit
2013/5	Progrès accomplis dans la mise en œuvre de la résolution 67/226 de l'Assemblée générale sur l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de	2019/15	Progrès accomplis dans l'application de la résolution 71/243 de l'Assemblée générale sur l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies

### *Conclusions concertées du Conseil économique et social*

1995/1	Coordination du suivi par les organismes du système des Nations Unies et application des résultats des grandes conférences internationales organisées par		l'Organisation des Nations Unies dans les domaines économique et social et les domaines connexes
--------	---	--	--

1997/1	Promotion d'un environnement favorable au développement : courants financiers, y compris flux de capitaux, investissements et commerce		qui lui a été assigné dans la Charte des Nations Unies, conformément à la Déclaration du Millénaire
2000/2	Évaluation des progrès réalisés au sein du système des Nations Unies, dans le cadre de conférences d'examen, en ce qui concerne la promotion de l'application et du suivi intégrés et coordonnés des résultats des grandes conférences et réunions au sommet organisées sous l'égide de l'ONU dans les domaines économique et social et les domaines connexes	2008/2	Progrès accomplis dans l'application de la résolution 62/208 de l'Assemblée générale sur l'examen triennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies
		2008/4	Mesures tendant à améliorer la procédure de présentation des rapports quadriennaux
		2008/5	Renforcement de la Section des organisations non gouvernementales du Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat
2001/1	Rôle des Nations Unies dans la promotion du développement, s'agissant en particulier de l'accès aux connaissances et aux technologies, surtout dans le domaine de l'information et de la communication, et de leur transfert, notamment grâce à des partenariats institués avec les intéressés, y compris le secteur privé	2008/29	Rôle du Conseil économique et social dans l'application et le suivi intégrés et coordonnés des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies, compte tenu des dispositions des résolutions pertinentes de l'Assemblée générale, notamment la résolution 61/16
2002/1	Comment renforcer davantage le Conseil économique et social en mettant à profit ses succès récents, pour l'aider à remplir le rôle		

*Communiqués ministériels issus du débat de haut niveau de la session de fond du Conseil économique et social*

1998	Accès aux marchés : faits nouveaux intervenus depuis le Cycle d'Uruguay, incidences, perspectives et problèmes, en particulier pour les pays en développement et les pays les moins avancés, dans le cadre de la mondialisation et de la libéralisation	2011	d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes Mise en œuvre des objectifs arrêtés et des engagements pris sur le plan international en matière d'éducation
1999	Le rôle de l'emploi et du travail dans l'élimination de la pauvreté : renforcement des moyens d'action et promotion de la femme	2012	Promouvoir la capacité de production, l'emploi et le travail décent pour éliminer la pauvreté à la faveur d'une croissance économique partagée, durable et équitable à tous les niveaux en vue de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement
2000	Développement et coopération internationale au XXI <sup>e</sup> siècle : le rôle des technologies de l'information dans le cadre d'une économie mondiale à forte intensité de connaissances	2013	La science, la technologie et l'innovation au service de la promotion du développement durable et de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, et les perspectives ouvertes par la culture en la matière
2001	Le rôle du système des Nations Unies en ce qui concerne l'appui aux efforts des pays africains pour parvenir à un développement durable	2014	Régler les problèmes existants et nouveaux afin de réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement en 2015 et de préserver à l'avenir les acquis du développement
2008	Mise en œuvre des objectifs et engagements convenus sur le plan international en matière de développement durable	2015	Comment assurer la transition des objectifs du Millénaire pour le développement à ceux du développement durable
2009	Mise en œuvre des objectifs convenus et des engagements pris sur le plan international en matière de santé publique mondiale		
2010	Mise en œuvre des objectifs et engagements adoptés au niveau international en matière		

*Déclarations ministérielles issues du débat de haut niveau du Conseil économique et social et du forum de haut niveau*

E/HLS/2014/1	<p>Déclaration ministérielle issue du débat de haut niveau de la session de 2014 du Conseil économique et social sur le thème « Régler les problèmes existants et nouveaux afin de réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement en 2015 et de préserver à l’avenir les acquis du développement »</p> <p>Déclaration ministérielle du Forum politique de haut niveau pour le développement durable réuni sous les auspices du Conseil économique et social sur le thème « Atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement et ouvrir la voie à un programme de développement ambitieux pour l’après-2015, y compris les objectifs de développement durable »</p>		<p>programme de développement pour l’après-2015 : concrétiser les engagements »</p> <p>Déclaration ministérielle du Forum politique de haut niveau pour le développement durable organisée sous les auspices du Conseil économique et social en 2016 sur le thème intitulé « Ne pas faire de laissés-pour-compte »</p>
E/HLS/2015/1	<p>Déclaration ministérielle du débat de haut niveau de la session de 2015 du Conseil économique et social sur le thème « Comment assurer la transition des objectifs du Millénaire pour le développement à ceux du développement durable »</p> <p>Déclaration ministérielle du Forum politique de haut niveau pour le développement durable tenu sous les auspices du Conseil économique et social, sur le thème « Renforcer l’intégration, la mise en œuvre et le suivi : le Forum politique de haut niveau pour le développement durable après 2015 »</p>	E/HLS/2017/1	<p>Déclaration ministérielle issue du débat de haut niveau tenu par le Conseil économique et social à sa session de 2017 sur le thème intitulé « Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et dans toutes ses dimensions en promouvant le développement durable, en créant des débouchés et en s’attaquant aux problèmes connexes »</p> <p>Déclaration ministérielle du Forum politique de haut niveau pour le développement durable organisé sous les auspices du Conseil économique et social en 2017 sur le thème intitulé « Éliminer la pauvreté et promouvoir la prospérité dans un monde en mutation »</p>
E/HLS/2016/1	<p>Déclaration ministérielle issue du débat de haut niveau tenu par le Conseil économique et social à sa session de 2016 sur le thème annuel intitulé « Mettre en œuvre le</p>	E/HLS/2018/1	<p>Déclaration ministérielle issue du débat de haut niveau tenu par le Conseil économique et social à sa session de 2018 sur le thème intitulé « Du niveau mondial au niveau local : appuyer l’édification de sociétés viables et résilientes en milieux urbain et rural »</p> <p>Déclaration ministérielle du Forum politique de haut niveau pour le développement durable organisé sous les auspices du Conseil économique et social en 2018 sur le thème intitulé « Transformer nos sociétés pour les rendre viables et résilientes »</p>

**Produits**

9.38 On trouvera dans le tableau 9.2 les produits retenus pour la période 2019-2021, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l’objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 9.2

**Sous-programme 1 : produits retenus pour la période 2019-2021, par catégorie et sous-catégorie**

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2019</i>	<i>Produits livrés : 2019</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>
<b>A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d’experts</b>				
<b>Documentation destinée aux organes délibérants</b> (nombre de documents)	<b>171</b>	<b>272</b>	<b>169</b>	<b>271</b>
1. Rapports destinés à l’Assemblée générale	9	9	8	9
2. Rapports destinés au Conseil économique et social	9	10	9	10

## Chapitre 9 Affaires économiques et sociales

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2019</i>	<i>Produits livrés : 2019</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>
3. Rapports destinés au forum politique de haut niveau pour le développement durable	16	16	15	15
4. Rapports du Comité chargé des organisations non gouvernementales	137	237	137	237
<b>Services fonctionnels pour les réunions</b> (nombre de réunions de trois heures)	<b>212</b>	<b>203</b>	<b>207</b>	<b>198</b>
5. Séances de l'Assemblée générale	43	43	43	43
6. Séances du Conseil économique et social	74	65	73	64
7. Réunions du forum politique de haut niveau pour le développement durable	33	33	27	27
8. Réunions du Comité chargé des organisations non gouvernementales	41	41	41	41
9. Réunions d'experts sur les activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies pour le développement et sur les questions thématiques et les préparatifs de l'examen quadriennal complet	9	9	10	10
10. Réunions d'experts concernant le Conseil économique et social et le forum politique de haut niveau	7	7	8	8
11. Réunions d'experts concernant Haïti	5	5	5	5
<b>B. Création et transfert de connaissances</b>				
<b>Séminaires, ateliers et activités de formation</b> (nombre de jours)	<b>13</b>	<b>13</b>	<b>13</b>	<b>13</b>
12. Conseil économique et social : activité de formation avec l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche concernant le cycle des travaux du Conseil	1	1	1	1
13. Forum politique de haut niveau pour le développement durable : ateliers mondiaux sur les préparatifs des examens nationaux volontaires et l'échange de données d'expérience relatives à la réalisation des objectifs de développement durable dans le cadre du forum	3	3	3	3
14. Forum politique de haut niveau pour le développement durable : atelier régional sur les préparatifs des examens nationaux volontaires dans le cadre du forum	5	5	5	5
15. Forum politique de haut niveau pour le développement durable : séminaires, ateliers et autres activités relatives aux préparatifs du forum	4	4	4	4
<b>Activités ou documentation techniques</b> (nombre d'activités ou de documents)	<b>15</b>	<b>14</b>	<b>23</b>	<b>10</b>
16. Études sur la mise en œuvre de l'examen quadriennal complet	9	7	17	3
17. Études et documents relatifs à des questions concernant le Conseil économique et social	1	2	1	2
18. Études et documents relatifs à des questions concernant le forum politique de haut niveau, notamment les examens nationaux volontaires	4	4	4	4
19. Études et documents relatifs à des questions concernant le Comité chargé des organisations non gouvernementales	1	1	1	1

### C. Activités de fond

**Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause** : fourniture d'un appui aux consultations des États Membres concernant les résolutions de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social, les rapports du Comité chargé des organisations non gouvernementales, notamment en ce qui concerne l'examen quadriennal complet et les résolutions recommandées par la Deuxième Commission de l'Assemblée générale, ainsi que les déclarations ministérielles du Conseil économique et social et du forum politique de haut niveau ; présentation aux États Membres d'exposés et d'avis d'experts sur

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2019</i>	<i>Produits livrés : 2019</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>
------------------------------------	-----------------------------------	-----------------------------------	-----------------------------------	-----------------------------------

les questions de développement durable, y compris à l'occasion de consultations bilatérales et de réunions intergouvernementales de haut niveau ; présentation aux organes intergouvernementaux de l'Organisation, notamment à l'Assemblée générale et au Conseil économique et social ainsi qu'au forum politique de haut niveau pour le développement durable, des avis d'experts afin qu'ils puissent s'acquitter de leur mandat ; examen des dispositions des résolutions sur le forum politique de haut niveau et renforcement du Conseil ; meilleure supervision et orientation des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies pour le développement et de la mise en œuvre des résolutions relatives à l'examen quadriennal complet (résolution 71/243 de l'Assemblée générale) et au repositionnement du système des Nations Unies pour le développement (résolution 72/279 de l'Assemblée générale) ; appui aux différents axes de travail concernant la mise en place du système redynamisé des coordonnateurs résidents, l'examen des bureaux multipays, le réaménagement et la réorganisation à long terme des ressources régionales, le pacte de financement et d'autres éléments relatifs au repositionnement du système des Nations Unies pour le développement ; évaluation de la capacité du système pour le développement d'appuyer le Programme 2030 et de s'acquitter de son mandat ; consultations avec la société civile, les organisations non gouvernementales, les grands groupes et d'autres parties prenantes au sujet des thèmes annuels du Conseil et du forum politique de haut niveau ; appui aux réunions des grands groupes et d'autres parties prenantes en vue du forum politique de haut niveau ; organisation de consultations interinstitutions sur diverses questions relatives au développement durable, notamment sur les préparatifs des réunions et sessions du Conseil, de l'Assemblée générale, du Comité de haut niveau sur les programmes et de l'examen quadriennal complet ; conduite des travaux de fond des réunions interinstitutions, y compris le Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination, le Comité de haut niveau sur les programmes, le Comité de haut niveau sur la gestion, les mécanismes interinstitutions destinés au Conseil et au forum politique de haut niveau (dont le Comité exécutif pour les affaires économiques et sociales plus) et le Groupe des Nations Unies pour le développement durable ; consultations avec les membres du Conseil économique et social et des conseils d'administration du Fonds monétaire international et de la Banque mondiale.

**Bases de données et autres supports numériques** : supports destinés au forum politique de haut niveau et aux organisations de la société civile ; système de dématérialisation de la documentation officielle du Comité chargé des organisations non gouvernementales ; base de données intégrée sur les organisations de la société civile, plateformes Civil Society Network et INDICO et système en ligne pour les échanges avec les organisations non gouvernementales ; cadre d'indicateurs visant à suivre la mise en œuvre de l'examen quadriennal complet ; données sur le financement des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies ; données sur le pacte de financement conclu entre les États Membres et le système des Nations Unies pour le développement en 2019.

#### **D. Activités de communication**

**Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information** : supports relatifs aux travaux du Conseil économique et social et du forum politique de haut niveau ; webinaires à l'intention des organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif concernant la participation aux travaux des organes du Conseil et aux activités de l'Organisation.

**Plateformes numériques et contenus multimédias** : pages Web du sous-programme, dont les pages consacrées au Conseil économique et social et au forum politique de haut niveau ; diffusion sur le Web des réunions du Conseil et du forum politique de haut niveau et des débats relatifs à des questions urgentes ; débat électronique sur les travaux du Conseil et du forum ; site Web Civil Society Network.

## **Sous-programme 2 Développement social inclusif**

### **Objectif**

- 9.39 L'objectif auquel le sous-programme contribue est de faire progresser les politiques d'élimination de la pauvreté, de réduction des inégalités et d'amélioration de l'inclusion sociale et du bien-être de tous.

### **Stratégie**

- 9.40 Pour contribuer à faire progresser les politiques d'élimination de la pauvreté et de réduction des inégalités, le sous-programme continuera à produire des études et des analyses fondées sur des données portant notamment sur les groupes sociaux qui sont le plus souvent laissés pour compte, par exemple les populations autochtones, les personnes handicapées, les personnes âgées et les jeunes.

Il suivra les tendances socioéconomiques nationales et mondiales afin de repérer les difficultés émergentes et d'évaluer la manière dont les politiques sociales aux niveaux national et international devront être infléchies pour en tenir compte. Les analyses produites dans le cadre du sous-programme sont présentées dans ses publications phares, à savoir le *World Social Report* (Rapport sur la situation sociale dans le monde), le *World Youth Report* (Rapport mondial sur la jeunesse) et le *State of the World's Indigenous Peoples* (Rapport sur la situation des peuples autochtones dans le monde), l'objectif étant de formuler des recommandations stratégiques en matière d'inclusion et de faire en sorte que les politiques économiques et sociales convergent pour profiter en premier lieu aux groupes sociaux les plus souvent laissés de côté. Le travail qui sera effectué devrait avoir le résultat suivant : les États Membres seront mieux informés et davantage sensibilisés à la situation des groupes sociaux vulnérables et à la nécessité de ne laisser personne de côté. Parmi les résultats déjà obtenus citons, par exemple, le fait qu'après la publication du *World Youth Report* consacré à la participation citoyenne des jeunes, les États Membres ont demandé un appui à la mise en place et à l'organisation d'ateliers rassemblant les décideurs et décideuses et les organisations de la jeunesse, dans l'optique de renforcer les capacités nationales d'établissement conjoint de politiques relatives à la jeunesse inclusives et fondées sur des données.

- 9.41 Il s'agira également d'offrir un appui de fond au dialogue et aux processus intergouvernementaux, y compris aux sessions de la Commission du développement social, de l'Instance permanente sur les questions autochtones, de la Conférence des États parties à la Convention relative aux droits des personnes handicapées, du Groupe de travail à composition non limitée sur le vieillissement, du Conseil économique et social et de l'Assemblée générale. Le travail qui sera effectué devrait avoir le résultat suivant : les États Membres se saisiront de questions précises liées au développement social et s'en serviront comme base pour une action au niveau national. Parmi les résultats déjà obtenus citons le lancement par l'Assemblée générale, dans sa résolution 74/125, d'un nouvel instrument étayé par les travaux du Groupe de travail à composition non limitée sur le vieillissement. Cet instrument encourage les États Membres à contribuer aux travaux du Groupe de travail en envisageant d'adopter, à chaque session du Groupe, les recommandations arrêtées sur le plan intergouvernemental devant être présentées à l'Assemblée générale pour examen. De plus, l'appui fourni dans le cadre du sous-programme en faveur de la participation des délégués de la jeunesse a contribué au record enregistré à cet égard à la soixante-quatorzième session de l'Assemblée générale. Les délégués de la jeunesse ont également participé activement à la cinquante-septième session de la Commission du développement social, y compris en contribuant à la négociation des résolutions.
- 9.42 Pour favoriser l'amélioration de l'inclusion sociale et du bien-être de tous, le sous-programme continuera à mener des initiatives de coopération technique et de développement des capacités en partenariat avec les coordonnateurs et coordonnatrices résident(e)s et les entités des Nations Unies, en apportant une assistance aux États Membres qui en font la demande. Le travail qui sera effectué devrait permettre de renforcer la capacité des États Membres à mettre en œuvre efficacement le volet social du Programme 2030 et des objectifs de développement durable. À titre d'exemple, dans le cadre du sous-programme, un appui spécialisé sera fourni à l'établissement, au Kirghizistan, d'un programme global concernant les personnes âgées et, en Ouganda, à celui d'un plan d'action national concernant les peuples autochtones, en étroite collaboration avec les bureaux des coordonnateurs résidents concernés. Parmi les résultats déjà obtenus à la suite d'une collaboration avec les équipes chargées de l'exécution du sous-programme, citons la ratification par le Tadjikistan, en 2018, et par le Kirghizistan, en 2019, de la Convention relative aux droits des personnes handicapées et l'élaboration, au Kenya, en 2019, d'une nouvelle politique sociale relative à la promotion et à la protection de la famille.

### **Exécution du programme en 2019, par rapport à l'un des résultats escomptés**

- 9.43 L'un des résultats escomptés pour 2019, à savoir la meilleure prise de conscience par les gouvernements, la société civile, les organismes des Nations Unies et le secteur privé de l'analyse du développement social (voir le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2018-2019), a été atteint, comme le montre l'augmentation du nombre de citations des publications phares du

sous-programme dans les articles de presse, revues spécialisées et publications d'autres entités du système des Nations Unies, passé à 708 pendant l'exercice 2018-2019 contre un objectif fixé à 400, fait révélateur de l'influence marquée de ces travaux dans le domaine du développement social. Le fait que les analyses relatives au développement social produites dans le cadre du sous-programme aient reçu davantage d'attention peut s'expliquer également par le nombre d'événements organisés ou facilités par les équipes chargées de son exécution en partenariat avec d'autres parties prenantes. En 2019, on a dénombré 242 événements de ce type, dont des réunions de groupes d'experts, des célébrations de journées ou d'années internationales, des manifestations spéciales consacrées au développement social inclusif et des manifestations parallèles organisées en marge des sessions de la Commission du développement social, du Groupe de travail à composition non limitée sur le vieillissement, de l'Instance permanente sur les questions autochtones, de la Conférence des États parties à la Convention relative aux droits des personnes handicapées et du forum politique de haut niveau pour le développement durable.

### **Exécution du programme en 2019 : promouvoir un développement sans exclusion pour les peuples autochtones**

- 9.44 Souvent particulièrement laissés pour compte, les peuples autochtones sont frappés par la discrimination, les effets des conflits et des taux de pauvreté élevés et ne peuvent accéder en toute égalité à une éducation de qualité et culturellement adaptée, aux services de santé, à l'emploi et à la technologie. En 2017, dans sa résolution [71/178](#), l'Assemblée générale a accueilli avec satisfaction le plan d'action à l'échelle du système visant à garantir la cohésion de l'action menée pour atteindre les objectifs fixés dans la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones. L'objectif de ce plan d'action était de soutenir les États Membres et les peuples autochtones dans la mise en œuvre de la Déclaration, en mettant notamment l'accent sur la collaboration entre les différentes entités des Nations Unies au service de l'obtention des résultats escomptés. Le plan d'action recouvre plusieurs domaines thématiques clés, à savoir notamment le développement des capacités des États Membres, des peuples autochtones, de la société civile et du personnel des Nations Unies à tous les niveaux et l'appui à la participation des peuples autochtones aux processus qui les concernent.
- 9.45 Le sous-programme favorise l'application du plan d'action à l'échelle du système et œuvre en faveur d'un développement sans exclusion pour les peuples autochtones en assurant des services de secrétariat pour l'Instance permanente sur les questions autochtones, qui a joué un rôle essentiel en formulant des conseils spécialisés sur la situation particulière des peuples autochtones pour éclairer les travaux du Conseil économique et social et des autres entités des Nations Unies. L'Instance offre également aux États Membres de l'Organisation des Nations Unies et aux représentants des peuples autochtones, des entités des Nations Unies et d'autres parties prenantes la possibilité de se réunir pour débattre et mettre en commun leur expérience, les enseignements qu'ils en ont tiré et les meilleures pratiques relatives aux problèmes urgents avec lesquels les peuples autochtones sont aux prises et de se coordonner en vue de favoriser la mise en œuvre de la Déclaration et du Programme 2030.
- 9.46 Depuis 2015, dans le cadre des mesures prises pour faciliter la mise en œuvre de la Déclaration aux niveaux national et régional, le sous-programme a contribué à une série de processus de dialogue sur l'élaboration de politiques visant à mieux faire connaître les droits des peuples autochtones et à favoriser la bonne application de la Déclaration, notamment au Cambodge, à El Salvador, au Kenya, au Myanmar, en Namibie, au Népal, en Ouganda et au Paraguay. Le travail effectué à cet égard dans le cadre du sous-programme, en partenariat avec d'autres entités des Nations Unies, dont le Fonds international de développement agricole, l'Organisation internationale du Travail (OIT), l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) comprend des activités d'appui à l'élaboration des politiques et des programmes.

*Progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif et mesure des résultats*

- 9.47 Le travail effectué a favorisé l'amélioration de l'inclusion sociale et du bien-être de tous, comme le montre l'établissement de politiques, stratégies et programmes sur les questions autochtones dans six pays, qui donne un nouvel élan à l'action au niveau national dans ce domaine, y compris en encourageant le dialogue et les consultations politiques entre les gouvernements et les peuples autochtones. Entre autres exemples, on peut citer le travail effectué dans le cadre du sous-programme en Ouganda, où la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones était largement méconnue lorsqu'elle y a été introduite, en 2017. À la suite des activités de développement des capacités menées à l'égard de cet instrument, le Gouvernement ougandais a demandé que soit établi un programme national de mesures en faveur des peuples autochtones. Grâce à l'appui apporté dans le cadre du sous-programme, le processus de conception de ce programme a été lancé en 2019, avec la constitution d'un comité de rédaction dirigé par le Ministère du genre, du travail et des affaires sociales et composé de représentants des principaux ministères, d'institutions indépendantes et des peuples autochtones, et l'établissement d'un premier avant-projet de programme. De plus, à partir de 2018, l'action menée dans le cadre du sous-programme en partenariat avec le Gouvernement namibien a été à l'origine d'une série de discussions stratégiques avec d'autres pays d'Afrique australe où vivent des populations San. Lors d'un atelier sous-régional tenu en décembre 2019 avec l'appui du sous-programme, les pays participants (Afrique du Sud, Angola, Botswana, Zambie et Zimbabwe) ont fait état des progrès accomplis pendant l'année vers un développement sans exclusion, pour et avec les peuples San. Cet élan s'est également manifesté dans les demandes de services consultatifs techniques reçues du Zimbabwe en 2019, auxquelles il sera donné suite en 2020.

Tableau 9.3  
Mesure des résultats

2015	2016	2017	2018	2019
Les peuples autochtones, les États Membres et les entités des Nations Unies tiennent des consultations en vue de l'établissement d'un plan d'action à l'échelle du système concernant les peuples autochtones	Le plan d'action est présenté aux peuples autochtones et aux États Membres à la quinzième session de l'Instance permanente sur les questions autochtones	Les gouvernements et les peuples autochtones engagent des discussions stratégiques pour examiner des moyens de favoriser la mise en œuvre de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones au niveau national	Les gouvernements tiennent des consultations avec les peuples autochtones ou créent des équipes mixtes chargées d'établir des politiques visant à favoriser la mise en œuvre de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones au niveau national	Des politiques, stratégies ou programmes visant à favoriser la mise en œuvre de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones au niveau national sont en cours d'établissement ou établies dans six pays

**Résultats escomptés pour 2021**

**Résultat 1 : pérennisation de la paix au moyen de politiques nationales en faveur des jeunes (résultat déjà défini pour 2020)**

- 9.48 Les travaux relatifs au renforcement des capacités des gouvernements et des organisations de la société civile à établir, mettre en œuvre, suivre et évaluer des politiques nationales en faveur de la jeunesse visant à réduire et à prévenir la violence et à promouvoir une paix durable se poursuivront, conformément au mandat qui a été défini, et contribueront à faire en sorte que les responsables

publics aient la volonté et les moyens d'établir des politiques sociales favorisant la participation active des jeunes à la promotion de la paix et de la sécurité, comme devrait le montrer la mesure des résultats ci-après qui a été fixée pour 2021. L'objectif sera atteint en intervenant auprès des agents de l'État concernés, les responsables de mouvement de jeunesse et militant(e)s aux niveaux national, régional, municipal et local afin de les aider à approfondir leurs connaissances sur ces sujets et à les sensibiliser et à renforcer leur capacité à établir et mettre en œuvre des politiques et plans d'actions nationaux pour la jeunesse visant à promouvoir la prévention des conflits et la consolidation et la pérennisation de la paix dans le cadre du Programme 2030 et le programme relatif aux jeunes et à la paix et la sécurité. Les bénéficiaires seront ainsi mieux à même de participer aux processus d'élaboration des politiques reliant épanouissement des jeunes et questions liées à la paix et à la sécurité et d'exécuter des activités définies favorisant une paix durable et la prévention des conflits aux niveaux national et local. Au terme du projet, les agents de l'État et responsables de mouvements de jeunesse qui auront bénéficié des activités de renforcement des capacités menées dans le cadre du sous-programme auront participé à l'élaboration et à la mise en œuvre de politiques et plans d'action en faveur des jeunes. Une mesure supplétive est utilisée pour 2020 car, dans sa résolution [74/251](#), l'Assemblée générale a approuvé un texte explicatif pour les sous-programmes qui ne porte que sur les objectifs qu'elle a approuvés dans sa résolution [71/6](#) et sur les produits retenus pour 2020.

Tableau 9.4  
**Mesure des résultats**

2017	2018	2019	2020	2021
s.o.	Renforcement des capacités de 20 jeunes et fonctionnaires kényans en matière d'élaboration et d'exécution de politiques nationales relatives à la jeunesse et plus particulièrement au lien entre les jeunes et la paix et la sécurité, dans le cadre du Programme 2030	Renforcement des capacités de 200 jeunes et fonctionnaires kényans, libanais et libériens en matière d'élaboration et d'exécution de politiques nationales relatives à la jeunesse et plus particulièrement au lien entre les jeunes et la paix et la sécurité	Renforcement des capacités de 300 jeunes et fonctionnaires kényans, libanais et libériens en matière d'élaboration et d'exécution de politiques nationales relatives à la jeunesse et plus particulièrement au lien entre les jeunes et la paix et la sécurité ; propagation d'une démarche similaire dans d'autres pays de la région et d'ailleurs	Confirmation par les bénéficiaires, lors d'entretiens menés par l'intermédiaire des réseaux sociaux établis dans le cadre du projet, de leur degré de participation à l'élaboration et à l'exécution de politiques et programmes relatifs à la jeunesse et formulation par ces bénéficiaires de propositions de mesures permettant d'améliorer les projets de suivi

*Abréviation* : s.o. = sans objet.

**Résultat 2 : des dispositifs de gouvernance améliorés pour des systèmes de protection sociale efficaces**

9.49 Dans le cadre du sous-programme, on s'est employé à renforcer l'efficacité des systèmes de protection sociale en améliorant leurs dispositifs de gouvernance. La protection sociale revêt une importance cruciale pour ce qui est de réaliser le développement durable, promouvoir la justice sociale et garantir la sécurité sociale pour toutes et tous. Les politiques de protection sociale sont donc des composantes essentielles des stratégies nationales de développement visant à réduire la pauvreté et la vulnérabilité tout au long du cycle de vie et à favoriser une croissance durable et

inclusive. Dans le cadre de forums mondiaux, y compris de la Commission du développement social, de plus en plus de pays ont exprimé des besoins de sensibilisation, de développement des capacités et d'orientations pratiques concernant la gouvernance des systèmes de sécurité sociale. Des progrès ont été faits dans certains pays déterminés à proposer de meilleurs filets de protection sociale à davantage de femmes et d'hommes, de personnes âgées et d'enfants, de personnes handicapées et de personnes sans emploi. Pourtant, selon les données disponibles, 29 % seulement de la population mondiale a accès à des systèmes complets de protection sociale. La grande majorité de la population (71 %, soit 5,2 milliards de personnes) n'est pas couverte, ou ne l'est que partiellement. Il reste donc encore beaucoup à faire pour atteindre l'objectif de la protection sociale universelle.

- 9.50 L'objectif des activités d'analyse et de développement des capacités menées dans le cadre du sous-programme était de donner aux États Membres et aux populations des outils à manier pour progresser vers la protection sociale universelle et la réalisation des objectifs de développement durable. Les analyses figurant dans le *Report on the World Social Situation 2018* (Rapport sur la situation sociale dans le monde), qui étaient centrées sur la protection sociale au service de l'inclusion sociale, ont ainsi éveillé l'intérêt des États Membres. L'impact de ces travaux se manifeste dans les demandes d'assistance technique soumises par des États Membres, dont le Cambodge, concernant les moyens d'améliorer la gouvernance de la protection sociale pour renforcer l'efficacité des systèmes de protection sociale, dans l'optique de l'élimination de la pauvreté.

*Situation interne et réponse*

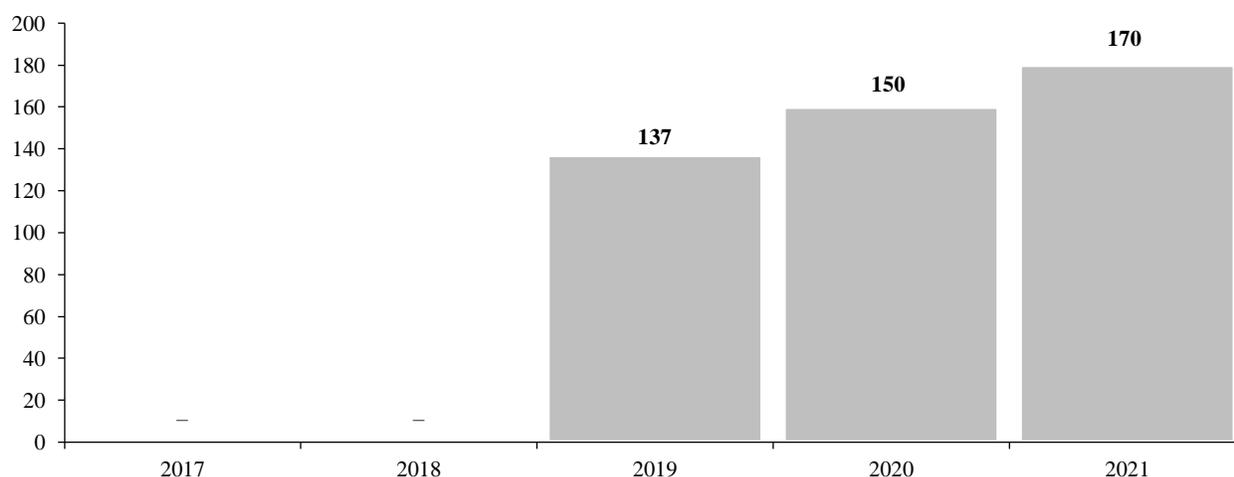
- 9.51 Pour le sous-programme, la situation était la suivante : il n'existait pas de synthèse exhaustive des meilleures pratiques, des outils et des dispositifs de communication favorisant la bonne gouvernance des systèmes et socles de protection sociale. En réponse, le sous-programme exécutera, en coopération avec l'OIT, un projet intitulé « La réalisation des objectifs de développement durable et l'élimination de la pauvreté à travers la protection sociale universelle » consistant à concevoir des outils pratiques pour l'administration et la gestion efficaces des systèmes de protection sociale et à renforcer les capacités de gouvernance des agents de l'État et des agences de protection sociale. Le sous-programme participera à la conception desdits outils, notamment d'un guide relatif aux bonnes pratiques et de supports de formation, en apportant son expérience et sa connaissance des normes et directives définies par les organes intergouvernementaux et en donnant des exemples nationaux pour faciliter l'élaboration de politiques à partir de données factuelles. Les meilleures pratiques, les outils et dispositifs de communication favorisant la bonne gouvernance des systèmes de protection sociale conçus dans le cadre du projet seront diffusés auprès d'autres pays dans le contexte de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire. Les équipes chargées du projet diffuseront également ces supports et encourageront la mise en commun des connaissances en organisant une conférence internationale sur la protection sociale universelle, consacrée en particulier à l'importance essentielle que revêt la gouvernance de la sécurité sociale dans la perspective de l'extension de la protection sociale à l'ensemble de la population.

*Progrès escomptés en ce qui concerne la réalisation de l'objectif et mesure des résultats*

- 9.52 Le travail qui sera effectué devrait contribuer à faire progresser les politiques d'élimination de la pauvreté, de réduction des inégalités et d'amélioration de l'inclusion sociale et du bien-être de tous, comme devrait le montrer le nombre d'agents publics qui, interrogés dans le cadre d'enquêtes sur la question, déclarent que leurs capacités nationales de gestion et de gouvernance de la protection sociale ont été renforcées grâce à des programmes et outils de formation, dont un guide relatif aux bonnes pratiques et d'autres supports de formation, élaborés dans le cadre du projet cité plus haut.

Figure 9.III

Mesure des résultats : nombre annuel d'agents publics faisant état d'un renforcement des capacités de gestion et de gouvernance de la protection sociale



### Textes des organes délibérants définissant les mandats

9.53 On trouvera ci-après la liste des mandats définis pour le sous-programme.

#### Résolutions de l'Assemblée générale

37/52	Programme d'action mondial concernant les personnes handicapées	66/127	Suite donnée à la deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement
45/106	Application du plan d'action international sur le vieillissement et activités connexes	66/149	Journée mondiale de la trisomie 21
47/196	Institution d'une journée internationale pour l'élimination de la pauvreté	67/139	Vers un instrument international global et intégré pour la promotion et la protection des droits et de la dignité des personnes âgées
48/96	Règles pour l'égalisation des chances des handicapés	68/3	Document final de la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et autres objectifs de développement adoptés au niveau international pour les personnes handicapées : « La voie à suivre : un programme de développement qui tient compte de la question du handicap pour 2015 et au-delà »
50/81	Programme d'action mondial pour la jeunesse à l'horizon 2000 et au-delà		
51/58	Le rôle des coopératives au regard des nouvelles tendances économiques et sociales		
54/120	Politiques et programmes mobilisant les jeunes		
S-24/2	Nouvelles initiatives de développement social	69/2	Document final de la réunion plénière de haut niveau de l'Assemblée générale, dite Conférence mondiale sur les peuples autochtones
61/106	Convention relative aux droits des personnes handicapées		
61/295	Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones	69/142	Réaliser, pour 2015 et au-delà, les objectifs du Millénaire pour le développement et autres objectifs de développement arrêtés au niveau international pour les personnes handicapées
62/10	Journée mondiale de la justice sociale		
65/182	Suite donnée à la deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement		
65/312	Document final de la Réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur la jeunesse : dialogue et compréhension mutuelle	69/145	Journée mondiale des compétences des jeunes

69/202	Le rôle des Nations Unies dans la promotion d'un nouvel ordre mondial humain	73/156 73/244	Droits des peuples autochtones Éliminer la pauvreté en milieu rural en vue de réaliser le Programme de développement durable à l'horizon 2030
70/170	Vers la pleine réalisation de l'objectif d'une Organisation des Nations Unies accessible et inclusive pour les personnes handicapées	73/246	Activités relatives à la troisième Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté (2018-2027)
72/6	Édification d'un monde pacifique et meilleur grâce au sport et à l'idéal olympique	74/119	Rôle des coopératives dans le développement social
72/142	Promouvoir l'intégration sociale par l'inclusion sociale	74/120	Promouvoir l'intégration sociale par l'inclusion sociale
72/143	Rôle des coopératives dans le développement social	74/121	Politiques et programmes mobilisant les jeunes
72/146	Politiques et programmes mobilisant les jeunes	74/122	Suite donnée au Sommet mondial pour le développement social et à la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale
72/162	Mise en œuvre de la Convention relative aux droits des personnes handicapées et Protocole facultatif s'y rapportant : situation des femmes et des filles handicapées	74/124	Suivi du vingtième anniversaire de l'Année internationale de la famille et ses prolongements
73/24	Le sport, facteur de développement durable	74/125	Suite donnée à la deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement
73/141	Suite donnée au Sommet mondial pour le développement social et à la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale	74/144	Mise en œuvre de la Convention relative aux droits des personnes handicapées et Protocole facultatif s'y rapportant : accessibilité
73/142	Développement sans exclusion pour et avec les personnes handicapées	74/234	Activités relatives à la troisième Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté (2018-2027)
73/143	Suite donnée à la deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement	74/237	Éliminer la pauvreté en milieu rural en vue de réaliser le Programme de développement durable à l'horizon 2030
73/144	Suivi du vingtième anniversaire de l'Année internationale de la famille et ses prolongements		

*Résolutions et décisions du Conseil économique et social*

1996/7	Suivi du Sommet mondial pour le développement social et rôle futur de la Commission du développement social	2018/3	handicap dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030
1996/31	Relations aux fins de consultations entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations non gouvernementales	2018/4	Organisation des travaux et méthodes de travail futures de la Commission du développement social
2000/22	Création d'une instance permanente sur les questions autochtones	2018/6	Aspects sociaux du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique
2008/18	Promotion du plein-emploi et d'un travail décent pour tous	2018/219	Troisième cycle d'examen et d'évaluation du Plan d'action international de Madrid de 2002 sur le vieillissement
2014/5	Promotion de l'autonomisation dans les domaines de l'élimination de la pauvreté, de l'intégration sociale, du plein emploi et du travail décent pour tous		Rapport de la Commission du développement social sur les travaux de sa cinquante-sixième session et ordre du jour provisoire et documentation de sa cinquante-septième session
2017/12	Promotion des droits des personnes handicapées et renforcement de la prise en compte systématique de la question du		

*Conclusions concertées du Conseil économique et social*

1996/1	Coordination des activités menées par les organismes des Nations Unies pour éliminer la pauvreté	2007	tous, et son impact sur le développement durable
2006	Déclaration ministérielle sur la création, aux niveaux national et international, d'un environnement qui se prête à un plein-emploi productif et à un travail décent pour		Déclaration ministérielle sur le renforcement de l'action menée pour éliminer la pauvreté et la faim, notamment grâce au partenariat mondial pour le développement

*Commission du développement social*

45/2	Les jeunes	53/1	Politiques et programmes mobilisant les jeunes
------	------------	------	--

**Produits**

9.54 On trouvera dans le tableau 9.5 les produits retenus pour la période 2019-2021, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 9.5

**Sous-programme 2 : produits retenus pour la période 2019-2021, par catégorie et sous-catégorie**

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2019</i>	<i>Produits livrés : 2019</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits livrés : 2021</i>
<b>A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts</b>				
<b>Documentation destinée aux organes délibérants</b> (nombre de documents)	<b>30</b>	<b>27</b>	<b>26</b>	<b>30</b>
1. Documents destinés à l'Assemblée générale portant sur le vieillissement, le rôle des coopératives dans le développement, les personnes handicapées, les politiques et programmes en faveur des jeunes, la suite donnée à l'Année internationale de la famille, la suite donnée au Sommet mondial pour le développement social, l'inclusion sociale et d'autres questions de développement social, la troisième Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté et le sport au service du développement et de la paix	10	10	8	10
2. Documents destinés à la Commission du développement social	6	5	4	6
3. Documents destinés à l'Instance permanente sur les questions autochtones	10	8	10	10
4. Documents destinés à la Conférence des États parties à la Convention relative aux droits des personnes handicapées	4	4	4	4
<b>Services fonctionnels pour les réunions</b> (nombre de réunions de trois heures)	<b>87</b>	<b>89</b>	<b>87</b>	<b>87</b>
5. Séances de la Deuxième Commission de l'Assemblée générale	4	4	4	4
6. Séances de la Troisième Commission de l'Assemblée générale	6	6	6	6
7. Réunions du Groupe de travail à composition non limitée sur le vieillissement	10	10	10	10
8. Réunions du Conseil économique et social	6	6	6	6
9. Réunion du forum politique de haut niveau pour le développement durable	1	1	1	1
10. Réunions de la Commission du développement social	20	22	20	20

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2019	Produits livrés : 2019	Produits prévus : 2020	Produits livrés : 2021
11. Réunions de l'Instance permanente sur les questions autochtones	24	24	24	24
12. Réunions de la Conférence des États parties à la Convention relative aux droits des personnes handicapées	16	16	16	16
<b>B. Création et transfert de connaissances</b>				
<b>Projets sur le terrain et projets de coopération technique</b> (nombre de projets)	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>2</b>
13. Projets relatifs à l'élaboration des politiques sociales	2	2	2	2
<b>Séminaires, ateliers et activités de formation</b> (nombre de jours)	<b>10</b>	<b>10</b>	<b>10</b>	<b>10</b>
14. Conférences, tables rondes multipartites, exposés, séminaires et ateliers consacrés à des questions sociales organisés à l'intention des États Membres et d'autres parties prenantes	10	10	10	10
<b>Publications</b> (nombre de publications)	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>1</b>	<b>2</b>
15. Publication du <i>World Youth Report</i>	1	1	–	1
16. Publication du <i>World Social Report</i>	1	1	1	1
17. Publication sur les peuples autochtones	1	1	–	–
18. Publication sur le handicap	–	–	–	–
<b>Activités ou documentation techniques</b> (nombre d'activités ou de documents)	<b>7</b>	<b>7</b>	<b>7</b>	<b>7</b>
19. Documents finals de groupes d'experts sur diverses questions sociales	7	7	7	7
<b>C. Activités de fond</b>				
<b>Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause</b> : examen, analyse et évaluation de la situation socioéconomique des États Membres et de leurs cadres normatifs, politiques et administratifs du point de vue de la dimension sociale du développement durable et des objectifs de développement durable ; présentation d'exposés et de conseils spécialisés aux États Membres sur les questions de développement durable, y compris sur les consultations bilatérales et réunions intergouvernementales de haut niveau, promotion de la mise en commun des bonnes pratiques et formulation de conseils et action en faveur de politiques fondées sur des données factuelles.				
<b>D. Activités de communication</b>				
<b>Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information</b> : organisation de manifestations spéciales marquant les journées internationales consacrées à des groupes sociaux précis et à diverses questions sociales ; établissement de documents d'orientation et organisation d'activités de communication visant à promouvoir le développement social.				
<b>Relations extérieures et relations avec les médias</b> : exposés, conférences de presse et communiqués de presse portant sur diverses questions sociales.				
<b>Plateformes numériques et contenus multimédias</b> : diffusion de messages électroniques, audio et vidéo sur le vieillissement, les coopératives, le handicap, la famille, les questions autochtones, la jeunesse, le sport au service du développement et de la paix et diverses autres questions.				

### Sous-programme 3 Développement durable

#### Objectif

- 9.55 L'objectif auquel le sous-programme contribue est d'accélérer la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et la réalisation des objectifs, cibles et engagements y relatifs, en mobilisant davantage les États Membres et les autres parties prenantes.

## Stratégie

- 9.56 Pour contribuer à accélérer la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et la réalisation des objectifs, cibles et engagements y relatifs en mobilisant davantage les États Membres et les autres parties prenantes, le sous-programme continuera à établir des rapports et évaluations analytiques et à organiser des conférences et des réunions d'experts thématiques sur certains objectifs de développement durable et les liens qui existent entre eux, en coordination étroite avec d'autres entités des Nations Unies. C'est dans cet esprit qu'il organise des conférences et réunions de groupes d'experts sur les thèmes retenus pour le forum politique de haut niveau pour le développement durable dans les mois qui en précèdent la tenue. Pendant le premier cycle quadriennal du forum politique de haut niveau, chaque objectif de développement durable a fait l'objet d'au moins un événement de ce type. À titre d'exemple, citons la conférence d'examen relative à l'objectif 7 organisée conjointement avec la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique et tenue à Bangkok, en février 2018 ; la Conférence mondiale pour le renforcement des synergies entre l'Accord de Paris et le Programme de développement durable à l'horizon 2030, organisée conjointement avec le secrétariat de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et le Programme des Nations Unies pour l'environnement, et tenue à Copenhague, en avril 2019 ; la conférence d'examen relative à l'objectif 16, organisée conjointement avec l'Organisation internationale de droit du développement et tenue à Rome, en juin 2019 ; les événements organisés dans les pavillons consacrés aux objectifs de développement durable lors des Conférences des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques tenues à Katowice (Pologne), en 2018, et à Madrid, en 2019. À chacune de ces occasions, des experts appartenant ou non au système des Nations Unies ont pu se réunir pour examiner l'application des différents objectifs de développement durable. Tous ces événements étaient ouverts à la participation des représentants des États Membres, de sorte que ceux-ci puissent interagir directement avec les experts. Ces activités devraient avoir le résultat suivant : les États Membres disposeront de davantage de connaissances pour éclairer leurs délibérations lors du forum politique de haut niveau et d'autres forums connexes et la formulation de politiques et programmes nationaux relatifs au développement durable. Parmi les résultats déjà obtenus citons la mise à disposition des États Membres, aux fins de l'élaboration de politiques, d'informations utiles issues des conférences et réunions de groupes d'experts tenues dans le cadre de l'examen des 17 objectifs auquel il a été procédé entre 2017 et 2019, conformément au calendrier défini par l'Assemblée générale au paragraphe 5 de sa résolution [70/299](#), et la diffusion auprès des États Membres des conclusions tirées de ces réunions lors des sessions correspondantes du forum politique de haut niveau organisé sous les auspices du Conseil économique et social.
- 9.57 En application du mandat qui lui a été confié à cet égard par l'Assemblée générale au paragraphe 70 de sa résolution [70/1](#), le sous-programme continuera aussi de coordonner les travaux du Mécanisme de facilitation des technologies, y compris les activités du forum de collaboration multipartite sur la science, la technologie et l'innovation au service de la réalisation des objectifs de développement durable. Le Mécanisme de facilitation des technologies facilite la collaboration multipartite et le partenariat par le partage d'informations, de données d'expérience, de pratiques optimales et de conseils pratiques entre les États Membres, la société civile, le secteur privé, les milieux scientifiques, les entités des Nations Unies et les autres parties prenantes. Les travaux menés dans le cadre du sous-programme comprennent la fourniture de supports analytiques au Mécanisme, l'organisation d'ateliers de renforcement des capacités et autres activités de coordination facilitant les échanges d'information, ainsi que la prestation d'un appui au Groupe des 10 hauts représentants chargés d'appuyer le Mécanisme de facilitation des technologies et à leurs présidences respectives pour ce qui est de l'établissement du programme des réunions du forum multipartite. Ces activités devraient avoir le résultat suivant : le plein potentiel des sciences et des technologies sera mieux exploité au service de la mise en œuvre des objectifs de développement durable par les États Membres et les autres parties prenantes. Parmi les résultats déjà obtenus citons la meilleure compréhension par les États Membres de la manière dont les solutions technologiques novatrices peuvent contribuer à la mise en œuvre du Programme 2030. Ce résultat a été atteint grâce à l'organisation, entre 2016 et 2019, à New York, de forums multipartites annuels lors desquels toute

une série de présentations scientifiques et d'expositions ont été organisées sur ces sujets, et à la définition d'un cadre conceptuel pour la création d'une plateforme en ligne devant permettre le partage systématique des informations sur les initiatives, stratégies et plans d'action existant à l'échelle mondiale en matière de sciences, de technologie et d'innovation.

- 9.58 En coordination étroite avec ses partenaires concernés du système des Nations Unies, le sous-programme organisera également des ateliers de renforcement des capacités et des événements spécialisés pour les grands secteurs intéressant les travaux du forum politique de haut niveau, y compris le Forum du monde des affaires sur les objectifs de développement durable et des forums rassemblant des représentants des administrations locales et régionales, afin d'encourager la mise en commun des meilleures pratiques et des enseignements tirés de l'expérience par les principaux secteurs concernés. Si le forum politique de haut niveau lui-même est un espace consacré au débat intergouvernemental sur les progrès accomplis et les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre du Programme 2030, ces autres événements tenus immédiatement après les sessions du forum font ressortir les points de vue de tous les groupes de parties prenantes et sont l'occasion d'échanges féconds entre les États Membres et tous les autres grands acteurs du développement. Ces activités devraient avoir le résultat suivant : les objectifs de développement durable seront mieux pris en compte dans les mécanismes nationaux de planification et dans les politiques et stratégies nationales inclusifs et les États Membres et les autres parties prenantes prendront davantage de mesures et d'initiatives visant à accélérer la mise en œuvre du Programme 2030. Parmi les résultats déjà obtenus citons le fait que le sous-programme a donné aux fonctionnaires nationaux les moyens de prendre des décisions et d'établir des politiques plus éclairées en leur donnant l'occasion de tenir des échanges fructueux avec des représentants à différents niveaux des groupes précédemment cités à l'occasion du forum politique de haut niveau et en diffusant des informations sur les bonnes pratiques et les tendances récentes auprès des États Membres, ce qui a notamment été rendu possible par la mobilisation de groupes de parties prenantes divers dans le cadre d'ateliers et d'événements spéciaux.

### **Exécution du programme en 2019, par rapport à l'un des résultats escomptés**

- 9.59 L'un des résultats escomptés pour 2019, à savoir l'élargissement de l'accès à l'information et aux connaissances sur les possibilités d'action qui s'offrent et les mesures concrètes à mettre en œuvre pour que le développement durable soit adopté et réalisé aux niveaux local, national, régional et international (voir le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2018-2019), a été atteint, comme le montre l'augmentation du nombre de consultations du site Web consacré à la plateforme de connaissances en matière de développement durable (Sustainable Development Knowledge Platform) et des forums y afférents créés sur les réseaux sociaux, ainsi que du nombre de téléchargements effectués depuis ces sites par des utilisateurs cherchant des informations, des documents et des publications. La plateforme avait été consultée plus de 23 millions de fois à la fin de l'exercice 2018-2019, contre un objectif cible fixé à 6 millions. Les éléments les plus fréquemment consultés sont la liste des objectifs de développement durable et la description de chaque objectif, de ses cibles et des indicateurs y relatifs et les rapports d'étape annuels correspondants. Les pages en question font l'objet de 25 % du nombre total de consultations, suivies par les pages consacrées au forum politique de haut niveau et aux examens nationaux volontaires. De plus, le compte Twitter @SustDev, qui compte plus de 208 000 abonnés, est le plus suivi de tous les comptes Twitter du Département des affaires économiques et sociales.
- 9.60 Cette augmentation sans précédent du nombre de consultations témoigne du fait que la plateforme s'est imposée comme la principale source d'informations relatives au forum politique de haut niveau et aux objectifs de développement durable, avec ses bases de données uniques sur les examens nationaux volontaires, les engagements pris volontairement et les partenariats multipartites, l'action de l'ONU en faveur de la réalisation des objectifs de développement durable, les bonnes pratiques relatives à ces objectifs, les mesures visant à accélérer leur réalisation et des informations de fond sur les examens thématiques des 17 objectifs.

## Exécution du programme en 2019 : petits États insulaires en développement – examen à mi-parcours de haut niveau des Orientations de Samoa

- 9.61 En matière de développement durable, les petits États insulaires en développement comptent parmi les groupes de pays les plus vulnérables. Cette situation découle de leur petite taille, de leur isolement, de l'insuffisance de leurs ressources et de leurs exportations ainsi que de leur fragilité face aux problèmes environnementaux qui se posent à l'échelle mondiale et aux chocs économiques externes, notamment aux nombreuses répercussions des changements climatiques et aux catastrophes naturelles qui peuvent les toucher de façon plus fréquente et plus intense.
- 9.62 En 2014, c'est dans le cadre du sous-programme qu'a été organisée la troisième Conférence internationale sur les petits États insulaires en développement, qui s'est tenue sur le thème suivant : « Pour un développement durable des petits États insulaires en développement fondé sur des partenariats véritables et durables ». Près de 300 partenariats ont été annoncés à l'occasion de cette conférence et suivis au moyen d'une plateforme spéciale gérée par le sous-programme. Dans le document final intitulé « Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement (Orientations de Samoa) » adopté à l'issue de la Conférence, les parties ont défini les domaines d'intervention prioritaire pour les petits États insulaires en développement et demandé d'urgence la prise de mesures et la fourniture d'une assistance à l'appui des efforts que faisaient ces États pour parvenir au développement durable.
- 9.63 En septembre 2019, cinq ans après la tenue de la Conférence, les équipes chargées de l'exécution du sous-programme ont assuré, en coordination étroite avec le Bureau de la présidence de l'Assemblée générale et le Bureau de la Haute-Représentante pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, les préparatifs de l'examen à mi-parcours de haut niveau des Orientations de Samoa par l'Assemblée générale. Plusieurs réunions préparatoires régionales ont ensuite été organisées (au Belize, à Maurice et aux Tonga), suivies d'une réunion préparatoire interrégionale pour l'ensemble des petits États insulaires en développement. Les équipes ont consigné les résultats du processus préparatoire et facilité les discussions intergouvernementales dans les mois qui ont précédé l'examen à mi-parcours, lequel a abouti à l'adoption d'une déclaration politique (voir résolution 74/3 de l'Assemblée générale) décrivant les progrès accomplis, les lacunes recensées et les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre des Orientations de Samoa et définissant les mesures à prendre par toutes les parties prenantes pour assurer la pleine application de cet instrument à l'horizon 2024.
- 9.64 Dans le cadre du sous-programme, une série d'études et d'outils analytiques ont été établis afin de faciliter l'établissement, le suivi et l'évaluation de partenariats multipartites centrés sur les petits États insulaires en développement. Des dialogues consacrés aux partenariats ont également été organisés à l'échelle nationale, régionale et mondiale afin que toutes les parties prenantes puissent mettre en commun les enseignements tirés de l'expérience et les bonnes pratiques à retenir. De ce fait, on intensifie à présent les efforts déployés pour renforcer les capacités des petits États insulaires en développement aux niveaux national et régional, de sorte que ceux-ci puissent faire fonctionner ces partenariats de manière autonome et durable.

### *Progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif et mesure des résultats*

- 9.65 Le travail effectué a permis d'accélérer la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et la réalisation des objectifs, cibles et engagements y relatifs en mobilisant davantage les États Membres et les autres parties prenantes, comme le montre le fait que les premiers et les secondes aient participé à l'examen de la mise en œuvre des Orientations de Samoa, qui font partie intégrante du Programme 2030 (comme l'Assemblée générale l'a affirmé au paragraphe 42 de sa résolution 70/1). Cette mobilisation plus soutenue a abouti à la création de plus de 500 partenariats sur la plateforme d'action des petits États insulaires en développement, soit une augmentation sensible par rapport à 2014, où l'on en comptait 300. Parmi les partenariats enregistrés sur la plateforme et dont les responsables continuent de faire activement rapport sur les activités, on peut citer le Pacific Islands Universities Research Network et l'initiative Défi des Caraïbes. Le Pacific

Islands Universities Research Network est un réseau constitué de 13 universités régionales situées dans six pays et territoires insulaires du Pacifique et cherchant à renforcer leur coopération en recherche-développement dans le domaine des sciences et des technologies. Depuis sa création, en amont de la Conférence de 2014, ce réseau a organisé des conférences régionales conjointes et exécuté des projets de recherche collaboratifs portant sur tous les objectifs de développement durable. L'initiative Défi des Caraïbes désigne une coalition de gouvernements, d'entreprises et d'autres partenaires qui œuvrent ensemble pour accélérer l'action menée en faveur de l'environnement marin et côtier de la région. Née en 2008, elle est entrée dans sa seconde phase en 2012 lorsque ses membres ont arrêté ensemble un plan stratégique et lancé le Fonds pour la diversité biologique des Caraïbes en tant qu'instrument de financement durable des projets menés dans le cadre de leur partenariat. L'objectif stratégique dit du « 20 par 20 » défini pour l'initiative consiste à assurer la préservation et la gestion efficace d'au moins 20 % de l'environnement marin et côtier de la région à l'horizon 2020. L'initiative converge en cela avec les cibles correspondantes de l'objectif 14, qui arriveront à maturation à cette date. Si la plateforme d'action avait initialement été pensée comme un simple répertoire des partenariats pour les petits États insulaires en développement, elle s'est progressivement transformée en un système complexe dans lequel on peut trouver des informations sur l'état d'avancement des plus de 500 partenariats qui existent à l'heure actuelle. L'objectif est de fournir aux États Membres, en particulier aux petits États insulaires en développement, et aux autres parties prenantes, un outil grâce auquel ils pourront savoir quels partenariats exécutés dans les trois régions où se trouvent de petits États insulaires en développement ont produit des résultats et de déterminer les enseignements à en tirer pour créer de nouvelles initiatives.

Tableau 9.6  
Mesure des résultats

2015	2016	2017	2018	2019
s.o.	La plateforme d'action des petits États insulaires en développement est créée en tant que répertoire central des partenariats établis avec ces États afin d'enregistrer les plus de 300 partenariats de ce type annoncés à la troisième Conférence internationale sur les petits États insulaires en développement, tenue en septembre 2014	Le nombre de partenariats enregistrés sur la plateforme d'action augmente. Il n'est pas possible d'en suivre l'état d'avancement (plateforme statique)	La plateforme d'action est améliorée grâce à la mise en service de fonctionnalités de suivi et d'auto-déclaration permettant aux entités ayant enregistré des partenariats de faire état des progrès accomplis et des difficultés rencontrées	Plus de 500 partenariats pour les petits États insulaires en développement sont enregistrés sur la plateforme d'action. Une analyse de ces partenariats est publiée. À la fin de 2019, 180 partenariats sont considérés comme étant « achevés » ou « en bonne voie »

Abréviation : s.o. = sans objet.

## Résultats escomptés pour 2021

### Résultat 1 : examens thématiques de l'état d'avancement des objectifs de développement durable : aider les États Membres à garder le cap (résultat déjà défini pour 2020)

- 9.66 Les travaux portant sur le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et sur les objectifs de développement durable, y compris sur leur nature intégrée et les liens qui existent entre eux, se poursuivront, conformément au mandat qui a été défini, et l'on continuera à organiser des réunions de groupes d'experts et d'autres événements en vue d'améliorer la mise en œuvre du Programme 2030 à l'échelle nationale, comme devrait le montrer la mesure des résultats ci-après qui a été fixée pour 2021. Une mesure supplétive est utilisée pour 2020 car, dans sa résolution 74/251, l'Assemblée générale a approuvé un texte explicatif pour les sous-programmes qui ne porte que sur les objectifs qu'elle a approuvés dans sa résolution 71/6 et sur les produits retenus pour 2020.

Tableau 9.7  
Mesure des résultats

2017	2018	2019	2020	2021
s.o.	Peu de rapports des États Membres font référence aux conclusions des conférences et des réunions thématiques des groupes d'experts	Quelques rapports de pays, y compris ceux portant sur les examens nationaux volontaires, font référence aux conclusions des conférences et des réunions thématiques des groupes d'experts	Les rapports de pays, y compris ceux portant sur les examens nationaux volontaires, font fréquemment référence aux conclusions des conférences et des réunions thématiques des groupes d'experts	Les rapports de pays, y compris ceux portant sur les examens nationaux volontaires, font état de la nécessité de mettre en œuvre le Programme 2030 de manière intégrée et font référence aux conclusions des conférences et des réunions de groupes d'experts ainsi qu'aux recommandations formulées dans le Rapport mondial sur le développement durable

Abréviation : s.o. = sans objet.

### Résultat 2 : réalisation des objectifs de développement durable grâce à des coalitions multipartites dans les domaines de l'eau, de l'énergie et de l'élimination de la faim

- 9.67 Dans l'édition de 2019 du Rapport mondial sur le développement durable, établi par un groupe indépendant de scientifiques nommés par le Secrétaire général et bénéficiant d'un appui fourni dans le cadre du sous-programme, il était indiqué que le monde n'était pas en voie d'atteindre la plupart des 169 cibles des objectifs de développement durable. Face à ce constat, l'Assemblée générale, dans la déclaration politique issue du Sommet sur les objectifs de développement durable, tenu en septembre 2019, a prié le Secrétaire général d'amener les gouvernements, les entités des Nations Unies, la société civile, le secteur privé et les autres parties prenantes à trouver des solutions et à accélérer les mesures visant à combler les lacunes systémiques décelées dans les efforts de mise en œuvre. Donnant suite à cette demande, le Secrétaire général a lancé un appel mondial pour une décennie d'action en faveur des objectifs de développement durable et annoncé que le système des

Nations Unies établirait des coalitions avec tous les groupes de parties prenantes en vue d'accélérer les efforts mis au service de la réalisation des objectifs de développement durable.

- 9.68 Le sous-programme s'appuiera sur les travaux déjà effectués concernant les partenariats, les engagements pris volontairement, la Base de données des activités menées en faveur des objectifs de développement durable à l'échelle du système et les bases de données des bonnes pratiques et des mesures visant à accélérer la réalisation des objectifs de développement durable pour créer et soutenir des coalitions multipartites qui lanceront de nouvelles initiatives, en particulier dans les domaines de l'eau, de l'énergie et de l'élimination de la faim, en veillant à ne laisser personne de côté. Il tirera profit de la série de réunions intergouvernementales qui se tiendront en 2021, dont la réunion de haut niveau visant à promouvoir la réalisation des objectifs et cibles relatifs à l'eau, convoquée par la présidence de l'Assemblée générale, le dialogue de haut niveau de l'Assemblée générale sur la réalisation des objectifs relatifs à l'énergie et le Sommet mondial sur les systèmes alimentaires, pour présenter ces coalitions et la façon dont elles auront permis d'accélérer la mise en œuvre du Programme 2030.

*Situation interne et réponse*

- 9.69 Pour le sous-programme, la situation était la suivante : les partenariats et engagements étant volontaires par nature et mobilisant des groupes d'intervenants divers, il était difficile de fournir des modèles communs et, partant, d'établir un classement desdites initiatives à des fins d'analyse. Ces partenariats et engagements revêtent une importance essentielle pour la mise en œuvre du Programme 2030 et la réalisation des objectifs de développement durable mais ils recouvrent des réalités très différentes, tant du point de vue de leur gouvernance que de leur exécution ou de leurs effets. En réponse, le sous-programme produira davantage de travaux analytiques, dont des inventaires et des analyses des engagements pris à titre volontaire et des partenariats enregistrés auprès de lui, afin de repérer toute difficulté ou lacune. En parallèle, des outils de renforcement des capacités seront conçus afin d'aider les États Membres et les autres groupes de parties prenantes à exploiter le plein potentiel des partenariats multipartites et des engagements volontaires.

*Progrès escomptés en ce qui concerne la réalisation de l'objectif et mesure des résultats*

- 9.70 Le travail qui sera effectué devrait permettre d'accélérer la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et la réalisation des objectifs, cibles et engagements y relatifs en mobilisant davantage les États Membres et les autres parties prenantes, comme devrait le montrer la mise en service d'une base de données répertoriant des informations utiles dans les domaines de l'eau, de l'énergie et de l'élimination de la faim et permettant de suivre les contributions apportées par différents groupes de parties prenantes dans l'optique de stimuler la mise en commun des bonnes pratiques et des succès rencontrés. Cette base de données permettrait par exemple de tirer des conclusions à partir de l'analyse de plus de 500 partenariats pour les petits États insulaires en développement (soit 200 de plus qu'en 2014) et de plus de 1 900 engagements ayant trait à l'objectif 14 (découlant de la Conférence des Nations Unies pour appuyer la mise en œuvre de l'objectif 14 des objectifs de développement durable : conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable, tenue en 2017), et de les mettre au service des plus de 5 000 partenariats et engagements enregistrés dans l'ensemble des domaines thématiques. En guise de première étape, en 2021, l'accent sera mis sur les partenariats établis dans les domaines de l'eau, de l'énergie et de l'élimination de la faim.

**Tableau 9.8**  
**Mesure des résultats**

2017	2018	2019	2020	2021
Les États Membres et les autres parties prenantes actent des partenariats et des engagements volontaires dans le cadre de grandes conférences telles que la troisième Conférence internationale sur les petits États insulaires en développement (2014) ou la Conférence des Nations Unies visant à appuyer la réalisation de l'objectif de développement durable n° 14 (2017)	Les États Membres et les autres parties prenantes peuvent consulter la Base de données des activités menées en faveur des objectifs de développement durable à l'échelle du système pour savoir comment les entités des Nations Unies contribuent à la mise en œuvre du Programme 2030	Les États Membres et les autres parties prenantes peuvent consulter la base de données des bonnes pratiques concernant les objectifs de développement durable, qui répertorie les initiatives ayant porté leurs fruits en la matière. Après l'annonce faite lors du Sommet sur les objectifs de développement durable, en septembre 2019, cette base de données est complétée par une autre base recensant les mesures prises à titre volontaire pour accélérer la mise en œuvre des objectifs	Le système des Nations Unies établit des coalitions dans les domaines de l'eau, de l'énergie et de l'élimination de la faim. Au début de 2020, on compte 5 000 partenariats et engagements à l'appui des objectifs de développement durable, 500 exemples de bonnes pratiques et 144 entrées dans la base de données des mesures visant à accélérer la réalisation des objectifs	Un répertoire des entrées de la base de données est mis à disposition des États Membres lors des réunions intergouvernementales consacrées à l'eau, à l'énergie et à l'élimination de la faim. La mise en commun des solutions relatives aux objectifs de développement durable et des mesures visant à accélérer leur réalisation est simplifiée et les États Membres peuvent y participer plus facilement

### Textes des organes délibérants définissant les mandats

9.71 On trouvera ci-après la liste des mandats définis pour le sous-programme.

#### *Résolutions de l'Assemblée générale*

S-19/2	Programme relatif à la poursuite de la mise en œuvre d'Action 21		pour le développement durable des petits États insulaires en développement
S-22/2	Déclaration et état des progrès accomplis dans l'application du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement et initiatives en la matière	67/215 67/290	Promotion des sources d'énergie nouvelles et renouvelables Structure et modalités de fonctionnement du forum politique de haut niveau pour le développement durable
59/229	Poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement	71/222	Décennie internationale d'action sur le thème « L'eau et le développement durable » (2018-2028)
65/2	Document final de la Réunion de haut niveau chargée d'examiner l'application de la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action	71/312 72/212	L'océan, notre avenir : appel à l'action Renforcer les liens entre tous les modes de transport pour atteindre les objectifs de développement durable

73/226	Examen approfondi à mi-parcours des activités relatives à la Décennie internationale d'action sur le thème « L'eau et le développement durable » (2018-2028)		d'Action 21 et des textes issus du Sommet mondial pour le développement durable et de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable
74/3	Déclaration politique issue de la réunion de haut niveau chargée d'examiner les progrès accomplis pour répondre aux besoins prioritaires des petits États insulaires en développement grâce à la mise en œuvre des Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement	74/217	Suivi et application des Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement (Orientations de Samoa) et de la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement
74/4	Déclaration politique issue du forum politique de haut niveau pour le développement durable organisé sous les auspices de l'Assemblée générale	74/224 74/225	Harmonie avec la nature Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable
74/216	Mise en œuvre d'Action 21, du Programme relatif à la poursuite de la mise en œuvre		

## Produits

9.72 On trouvera dans le tableau 9.9 les produits retenus pour la période 2019-2021, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 9.9

### Sous-programme 3 : produits retenus pour la période 2019-2021, par catégorie et sous-catégorie

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2019</i>	<i>Produits livrés : 2019</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>
<b>A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts</b>				
<b>Documentation destinée aux organes délibérants</b> (nombre de documents)	<b>28</b>	<b>29</b>	<b>14</b>	<b>12</b>
1. Documents destinés à l'Assemblée générale	10	11	8	8
2. Documents destinés au Conseil économique et social	1	1	–	–
3. Documents destinés au forum politique de haut niveau pour le développement durable	16	16	5	3
4. Documents destinés au forum de collaboration multipartite sur la science, la technologie et l'innovation au service des objectifs de développement durable	1	1	1	1
<b>Services fonctionnels pour les réunions</b> (nombre de réunions de trois heures)	<b>110</b>	<b>113</b>	<b>87</b>	<b>84</b>
5. Séances de l'Assemblée générale	48	50	45	42
6. Réunions du Conseil économique et social	4	4	6	6
7. Réunion du forum politique de haut niveau pour le développement durable	53	53	30	30
8. Réunions du forum de collaboration multipartite sur la science, la technologie et l'innovation au service des objectifs de développement durable	4	4	4	4
9. Réunions du groupe indépendant de scientifiques chargé de rédiger le Rapport mondial sur le développement durable	1	2	2	2

## Titre IV Coopération internationale pour le développement

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2019	Produits livrés : 2019	Produits prévus : 2020	Produits prévus : 2021
<b>B. Création et transfert de connaissances</b>				
<b>Projets sur le terrain et projets de coopération technique</b> (nombre de projets)	<b>9</b>	<b>10</b>	<b>7</b>	<b>6</b>
10. Projets portant sur divers aspects du développement durable (eau, énergie, transport durable, consommation et production durables, mobilisation des parties prenantes, partenariats pour les petits États insulaires en développement, microentreprises et petites et moyennes entreprises, etc.)	9	10	7	6
<b>Séminaires, ateliers et activités de formation</b> (nombre de jours)	<b>125</b>	<b>92</b>	<b>125</b>	<b>100</b>
11. Stages, séminaires et ateliers organisés à l'intention des décideurs et décideuses des pays en développement, des petits États insulaires en développement en transition et en collaboration avec eux en vue de renforcer les capacités nationales dans tous les domaines du développement durable	125	92	125	100
<b>Publications</b> (nombre de publications)	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>–</b>	<b>–</b>
12. Rapport mondial sur le développement durable	1	1	–	–
<b>Activités ou documentation techniques</b> (nombre d'activités ou de documents)	<b>4</b>	<b>4</b>	<b>4</b>	<b>3</b>
13. Développement durable en action (engagements volontaires et partenariats multipartites pour le développement durable)	1	1	1	1
14. Rapports de synthèse sur les progrès, lacunes et difficultés observés dans l'application de la résolution 67/215 de l'Assemblée générale, dans laquelle l'Assemblée a proclamé la décennie 2014-2024 Décennie des Nations Unies relative à l'énergie durable pour tous	1	1	1	1
15. Rapports d'étape sur les multipartenariats pour les petits États insulaires en développement	1	1	1	1
16. Publications sur le Programme de développement durable à l'horizon 2030	1	1	1	–
<b>C. Activités de fond</b>				
<b>Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause</b> : activités de coordination interinstitutions dans le domaine du développement durable, par exemple dans le cadre d'ONU-Eau, ONU-Énergie, d'un groupe de coordination interinstitutions sur les petits États insulaires en développement et du CEAES plus ; présentation aux États Membres d'exposés et d'avis d'experts sur les questions de développement durable, y compris à l'occasion de consultations bilatérales et de réunions intergouvernementales de haut niveau.				
<b>Bases de données et autres supports numériques</b> : gestion des bases de données relatives aux initiatives volontaires, aux petits États insulaires en développement, aux partenariats, aux engagements volontaires pris à l'occasion de la Conférence des Nations Unies visant à appuyer la réalisation de l'objectif de développement durable n° 14, au Mécanisme de facilitation des technologies, à ONU-Énergie, à l'harmonie avec la nature et à d'autres thèmes liés au développement durable.				
<b>D. Activités de communication</b>				
<b>Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information</b> : organisation de réunions spéciales et manifestations parallèles consacrées à des questions de développement durable dans le cadre de grandes conférences organisées sous l'égide des Nations Unies au siège de l'Organisation ou ailleurs ; établissement de brochures sur les objectifs de développement durable, le Rapport mondial sur le développement durable et la publication <i>Natural Resources Forum</i> .				
<b>Plateformes numériques et contenus multimédias</b> : gestion de la plateforme de connaissances en matière de développement durable (Sustainable Development Knowledge Platform).				

## Sous-programme 4 Statistiques

### Objectif

- 9.73 L'objectif auquel le sous-programme contribue est de renforcer les capacités des États Membres en matière de production et d'utilisation de données de qualité, actualisées, ventilées et ouvertes, ainsi que de statistiques nationales et d'informations géospatiales, qui serviront de base à l'élaboration de politiques et à la prise de décisions dans le cadre du Programme de développement durable à l'horizon 2030, ainsi qu'à l'examen des progrès accomplis aux niveaux national et international.

### Stratégie

- 9.74 Afin de contribuer au renforcement des capacités des États Membres dans le domaine des systèmes nationaux d'information statistique et géospatiale, le sous-programme encouragera et fera progresser l'élaboration de normes et de méthodes en matière d'information statistique et géospatiale, notamment celles qui concernent les objectifs de développement durable et les nouveaux enjeux. Ces activités devraient permettre d'améliorer la qualité des informations statistiques et géospatiales utiles à l'élaboration de politiques, ainsi que l'accès à ces données. Les résultats déjà obtenus dans ce domaine comprennent l'élaboration du cadre mondial d'indicateurs relatifs aux objectifs et aux cibles du Programme de développement durable à l'horizon 2030, adopté par l'Assemblée générale dans sa résolution [71/313](#) et utilisé pour examiner les progrès accomplis et faire rapport au niveau mondial. L'adoption par la Commission de statistique et le Comité d'experts sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale de nouvelles normes et directives internationales en matière de statistiques et d'informations géospatiales, qui améliorent l'harmonisation et la normalisation des méthodes statistiques, des classifications et des définitions, ainsi que des cadres d'information géospatiale entre les pays, constitue un autre progrès.
- 9.75 Afin de contribuer au renforcement des capacités des États Membres en matière de production et d'utilisation de données de qualité, actualisées, ventilées et ouvertes, ainsi que de statistiques nationales et d'informations géospatiales, qui serviront de base à l'élaboration de politiques et à la prise de décisions dans le cadre du Programme 2030 et à l'examen des progrès accomplis aux niveaux national et international, le sous-programme fournira également un appui aux États Membres en organisant des sessions de formation et en transférant des connaissances par l'intermédiaire de plateformes efficaces d'apprentissage et de partage d'informations et d'expériences entre les pays aux niveaux mondial, régional et national, et en fournissant d'autres formes appropriées d'appui au renforcement des capacités, notamment des services consultatifs techniques. L'aide au développement des capacités statistiques s'est énormément développée dans le cadre des objectifs de développement durable et s'est étendue à la modernisation des systèmes d'informations statistiques et à l'utilisation de mégadonnées, de la comptabilisation du capital naturel, de la gestion des informations géospatiales et des instruments d'enquête pour combler les lacunes en matière de données et faire en sorte qu'aucune personne concernée ne soit exclue des décisions et des politiques. Le travail qui sera effectué devrait favoriser la production et la diffusion par les États Membres de meilleures données et statistiques nationales et d'informations géospatiales comparables et conformes aux normes internationales adoptées, ce qui permettra aux décideurs politiques et autres utilisateurs d'accéder à ces données plus facilement et de façon plus ouverte. Parmi les résultats obtenus dans ce domaine par le passé, citons un niveau de satisfaction élevé (une moyenne de 4,5 sur une échelle de 5 points) pour l'organisation de 39 ateliers et séminaires de renforcement des capacités en 2019, au cours desquels plus de 1 332 statisticiens et experts en information géospatiale ont reçu une formation ciblée, en personne et en ligne.
- 9.76 En outre, afin de contribuer au renforcement des capacités des États Membres en matière de production et d'utilisation de données de qualité, actualisées, ventilées et ouvertes, ainsi que de statistiques nationales et d'informations géospatiales, qui serviront de base à l'élaboration de

politiques et à la prise de décisions dans le cadre du Programme 2030 et à l'examen des progrès accomplis aux niveaux national et international, le sous-programme élargira également la coordination de ses programmes et activités statistiques internationaux en coopérant avec d'autres organisations internationales et en établissant des partenariats avec des organisations de la société civile, des universités et des fournisseurs de données du secteur privé. Dans le domaine de la gestion des informations géospatiales, le sous-programme facilitera la coordination des activités internationales en encourageant l'utilisation de la cartographie et des systèmes d'informations géographiques ainsi que l'harmonisation et la normalisation des noms géographiques pour une meilleure intégration des données statistiques et géospatiales. Le travail qui sera effectué devrait permettre d'améliorer la cohérence des données statistiques, des informations géospatiales et des activités de renforcement des capacités du système des Nations Unies. Au nombre des résultats obtenus dans ce domaine par le passé, on peut citer l'amélioration de la cohérence ainsi qu'un fonctionnement et une transformation plus efficaces des systèmes statistiques et géospatiaux mondiaux suite à l'organisation de neuf événements collaboratifs en 2019 visant à conserver les principaux mécanismes de coordination établis, tels que les réunions du Comité de coordination des activités de statistique et les réunions des statisticiens en chef des entités des Nations Unies. Ces mécanismes ont assuré la direction stratégique du suivi des objectifs de développement durable et de la communication des informations à ce sujet.

- 9.77 En outre, afin de contribuer au renforcement des capacités des États Membres en matière de production et d'utilisation de données de qualité, actualisées, ventilées et ouvertes, ainsi que de statistiques nationales et d'informations géospatiales, qui serviront de base à l'élaboration de politiques et à la prise de décisions dans le cadre du Programme 2030 et à l'examen des progrès accomplis aux niveaux national et international, le sous-programme continuera également de collecter, de compiler et de diffuser des informations et des données statistiques d'ensemble dans les domaines des statistiques économiques, sociales, démographiques et environnementales, y compris les indicateurs des objectifs de développement durable, en utilisant de plus en plus des technologies de l'information et des communications modernes, telles que l'échange de données et de métadonnées statistiques, pour faciliter la communication des données et améliorer l'accès aux données et aux statistiques nationales et aux informations géospatiales pour les décideurs et autres utilisateurs aux niveaux national et international. Le sous-programme diffusera les informations et données statistiques collectées par l'intermédiaire de ses publications de données, de ses bases de données et de ses plateformes de données emblématiques. Des bases de données ouvertes de référence et des laboratoires ouverts continueront d'être développés et utilisés pour mettre en évidence les utilisations innovantes des données et explorer la visualisation des données et des métadonnées. Le travail qui sera effectué devrait aboutir à une production et à une utilisation accrues des statistiques nationales et des informations géospatiales. Parmi les résultats obtenus par le passé dans ce domaine, on peut citer l'augmentation significative de la disponibilité et de l'accès aux données statistiques, et donc de leur utilisation. Les principales plateformes de diffusion de données, comme la Base de données statistiques sur le commerce des marchandises (Comtrade) et la plateforme UNdata, ainsi que les sites Web du sous-programme, ont été repensés et réorganisés en tenant compte de l'expérience utilisateur, ce qui a fait passer le nombre de pages vues en 2019 à 8,8 millions. En outre, l'utilisation des médias sociaux pour susciter l'intérêt en faisant connaître les travaux et les activités du sous-programme a été très fructueuse, le compte Twitter officiel du sous-programme (@UNStats) comptant près de 18 000 abonnés.

### **Exécution du programme en 2019, par rapport à l'un des résultats escomptés**

- 9.78 L'un des résultats escomptés pour 2019, à savoir le renforcement des capacités des pays en développement, en particulier des pays les moins avancés, ainsi que des pays en transition, en matière de collecte, de compilation, de stockage, d'analyse et de diffusion régulière des statistiques et indicateurs officiels dans les domaines économique, social, démographique et environnemental, afin de produire des données de grande qualité, dont des données ventilées par sexe, à l'intention des décideurs et du public en général, comme indiqué dans le projet de budget-programme pour

l'exercice biennal 2018-2019, a été atteint, comme en témoigne l'augmentation de 80 % du nombre de statisticiens nationaux ayant utilisé efficacement les connaissances et les compétences acquises lors des activités de formation et de renforcement des capacités menées dans le cadre du sous-programme, ce qui dépasse l'objectif biennal de 76 %.

### Exécution du programme en 2019 : une identité juridique pour tous

- 9.79 On estime à un milliard le nombre d'individus ne possédant pas de preuve valide de leur identité juridique et à 50 millions le nombre de naissances non enregistrées chaque année. Par conséquent, une cible a été créée à cet effet dans le Programme 2030 : la cible 16.9, portant sur la garantie d'une identité juridique à tous. Dans la mesure où l'enregistrement des faits d'état civil permet de consigner l'existence d'une personne au moyen d'un document officiel et de la reconnaître devant la loi, il constitue le moyen fondamental d'accorder une identité juridique. De plus, l'état civil est reconnu comme la source par excellence pour la production de statistiques d'état civil complètes, régulières et fiables.
- 9.80 Consciente que la question de l'identité juridique pour tous est d'une importance capitale aux fins de la réalisation du Programme 2030, la Vice-Secrétaire générale de l'Organisation des Nations Unies a créé en septembre 2018 le Groupe d'experts des Nations Unies en identité juridique, dont la présidence est assurée par le Département des affaires économiques et sociales, le PNUD et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance. Grâce à son rôle central, le sous-programme a amené les membres du Groupe d'experts à s'entendre sur la toute première définition opérationnelle harmonisée de l'identité juridique.
- 9.81 L'exécution du Programme des Nations Unies relatif à l'identité juridique a été lancée dans 13 pays africains, sur la base des directives opérationnelles créées à cet effet par le Groupe d'experts à l'intention des équipes de pays des Nations Unies. Le Groupe d'experts a changé de nom pour devenir l'Équipe spéciale des Nations Unies sur l'identité juridique en décembre 2019. Dans l'ensemble, l'exécution du Programme nécessitera un appui en matière de formation au cadre normatif et l'élaboration de plans d'action nationaux adaptés aux situations des pays ; le travail coordonné des équipes de pays sur le terrain devra aussi être pleinement soutenu par les sièges.

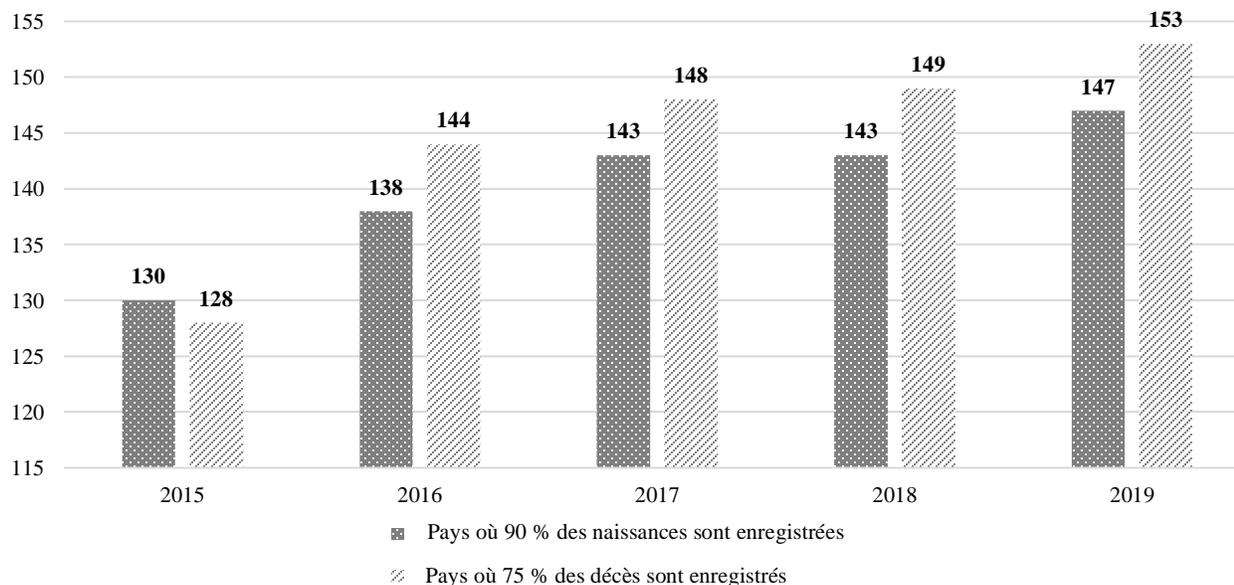
#### *Progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif et mesure des résultats*

- 9.82 Ces activités ont contribué au renforcement des capacités des États Membres en matière de production et d'utilisation de données de qualité, actualisées, ventilées et ouvertes, ainsi que de statistiques nationales et d'informations géospatiales, qui serviront de base à l'élaboration de politiques et à la prise de décisions dans le cadre du Programme 2030, comme en témoignent les 153 pays qui sont en mesure d'enregistrer 75 % des décès et les 147 pays qui sont en mesure d'enregistrer 90 % des naissances. Ces activités sont aussi essentielles à la réalisation de l'objectif d'une identité juridique pour tous, car l'approche globale élaborée dans le cadre du Programme des Nations Unies relatif à l'identité juridique porte sur trois éléments essentiels : l'enregistrement universel de l'état civil ; la production de statistiques régulières et fiables dans ce domaine ; la garantie d'une identité légale pour tous et une gestion de l'identité fondée sur des normes et recommandations internationales. Dans le cadre du renforcement des capacités nationales visant à exécuter le Programme des Nations Unies relatif à l'identité juridique de façon normalisée et moderne en utilisant les normes et meilleures pratiques internationales, les trois volumes suivants relatifs à l'identité juridique et aux statistiques de l'état civil, produits ou révisés en 2019, fournissent aux États Membres des conseils pratiques sur la gestion de l'enregistrement des faits d'état civil, les cadres juridiques et l'intensification de l'enregistrement des faits d'état civil : *Guidelines on the Legislative Framework for Civil Registration, Vital Statistics and Identity Management* (non disponible en français) ; *Handbook on Civil Registration and Vital Statistics Systems: Management, Operation and Maintenance, Revision 1* (non disponible en français) ; *Handbook on Civil Registration, Vital Statistics and Identity Management Systems: Communication for Development* (non disponible en français).

- 9.83 Les efforts déployés par l'Équipe spéciale des Nations Unies sur l'identité juridique en 2019 ont abouti à une augmentation du nombre de donateurs ayant souhaité appuyer l'exécution du Programme des Nations Unies relatif à l'identité juridique, ce qui permettra de renforcer les capacités afin de générer des statistiques d'état civil fiables dans les pays ne pouvant atteindre un niveau élevé d'enregistrement des naissances et des décès.

Figure 9.IV

**Mesure des résultats : nombre de pays où 90 % au moins des naissances sont enregistrées et 75 % au moins des décès sont enregistrés**



Source : Base de données mondiale relative aux indicateurs de suivi des objectifs de développement durable au 20 décembre 2019.

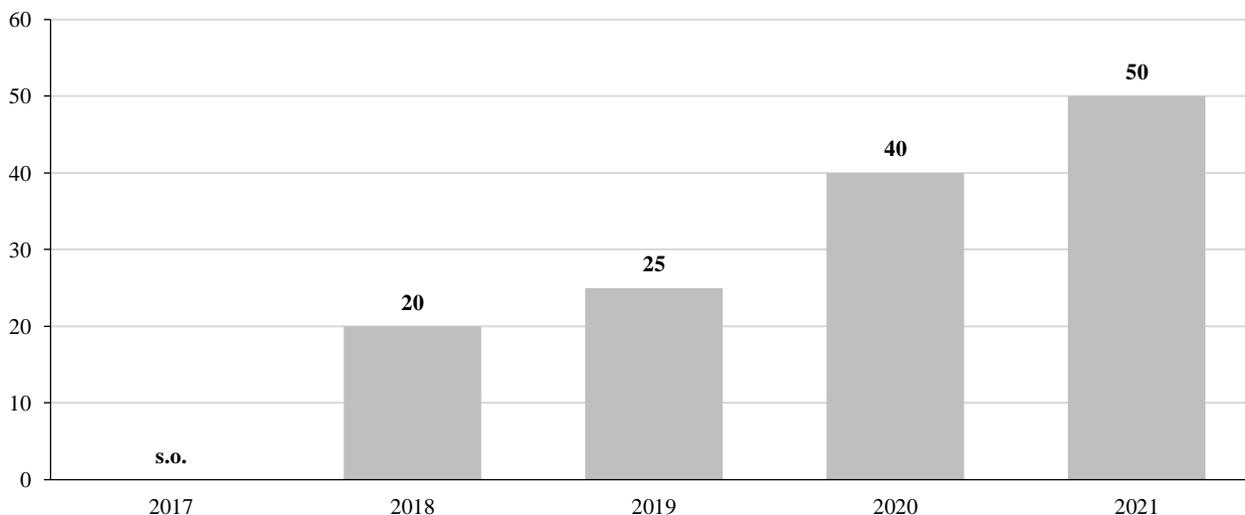
## Résultats escomptés pour 2021

### Résultat 1 : innover en matière de données pour que personne ne soit laissé pour compte (résultat reporté de 2020)

- 9.84 Les travaux portant sur le développement et l'amélioration du cadre mondial d'indicateurs relatifs aux objectifs et aux cibles du Programme de développement durable à l'horizon 2030, ainsi que sur son caractère intégré et sur les corrélations existantes, se poursuivront, conformément au mandat qui a été défini, et l'on continuera d'organiser des réunions de groupes d'experts et d'autres événements en vue de renforcer les capacités statistiques nationales nécessaires pour atteindre les objectifs énoncés dans le Programme 2030, comme devrait le montrer la mesure des résultats ci-après qui a été fixée pour 2021. Une mesure supplétive est utilisée pour 2020 car, dans sa résolution [74/251](#), l'Assemblée générale a approuvé un texte explicatif pour les sous-programmes qui ne porte que sur les objectifs qu'elle a approuvés dans sa résolution [71/6](#) et sur les produits retenus pour 2020.

Figure 9.V

**Mesure des résultats : nombre total d'États Membres qui utilisent des sources de données non traditionnelles ou nouvelles pour compiler les indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable et les publier sur les portails nationaux de communication de l'information**



Abréviation : s.o. = sans objet.

**Résultat 2 : Data for Now – des données actualisées pour les objectifs de développement durable (nouveau résultat)**

- 9.85 Près de cinq ans après le début de l'exécution du Programme de développement durable à l'horizon 2030, l'élaboration des politiques et la conception des interventions urgentes reposent encore trop souvent sur des données partielles et obsolètes. En outre, des millions de personnes dans le monde ne sont toujours pas prises en compte dans les données et sont donc exclues des décisions et des politiques qui les concernent. Il est urgent de disposer de plus de données de qualité, actualisées, ventilées et ouvertes, ainsi que de statistiques nationales et d'informations géospatiales, afin de faire des objectifs de développement durable un cadre d'action pour le développement durable qui puisse orienter les politiques et les programmes en temps réel pour tous.
- 9.86 Au cours des dernières années, des progrès technologiques incroyables ont été réalisés, des entreprises technologiques pionnières, dotées de capacités de pointe, ont été créées, et de nouvelles méthodes de données rigoureuses ont été mises au point et testées.
- 9.87 Depuis l'adoption du Programme 2030, le sous-programme s'est concentré sur l'exploitation de la puissance des nouvelles technologies et l'intégration de nouvelles sources de données ainsi que d'informations géospatiales aux sources de données traditionnelles afin d'accroître la disponibilité, la qualité, l'actualité, l'accessibilité et l'impact des données sur le développement durable. Le sous-programme a inclus des activités telles que la création d'une Plateforme mondiale des Nations Unies sur les mégadonnées pour faciliter l'utilisation et l'intégration de nouvelles sources de données et d'outils innovants dans les systèmes statistiques officiels. Il s'est également attaché à fournir un espace – le Forum mondial des Nations Unies sur les données – pour que les différentes communautés de données se réunissent et définissent de nouvelles solutions et de nouveaux outils pour combler les lacunes en matière de données, accroître la production et l'utilisation de données ventilées et améliorer la mise à jour des données. Le volet thématique portant sur le Forum comprend également une série de webinaires destinés à faciliter l'échange de connaissances et de références avec les États Membres aux fins de l'utilisation d'outils de collecte de données innovants.

*Situation interne et réponse*

- 9.88 Pour le sous-programme, la situation était la suivante : l'intégration de solutions et d'outils innovants et d'informations géospatiales aux programmes et sources de données traditionnels nécessitait la mise en place de partenariats et l'élaboration d'un programme susceptible de faire appel à des partenaires du secteur privé, tout en fournissant les ressources et le développement des capacités nécessaires aux pays pour leur permettre de bénéficier de nouvelles solutions. Le rapprochement de la production de données publiques et privées est un nouveau domaine de travail qui nécessite de tester de nouveaux types de partenariats et de nouvelles applications des normes et principes existants afin de garantir la qualité des données et le respect des Principes fondamentaux de la statistique officielle. En réponse, le sous-programme facilitera l'établissement de partenariats entre les systèmes statistiques nationaux et les fournisseurs du secteur privé. Des outils et solutions innovants seront testés et transposés à plus grande échelle, les fournisseurs du secteur privé fournissant aux États Membres des formations et des outils pour le renforcement des compétences et des capacités des organismes nationaux de statistique afin de tirer parti de la puissance des nouvelles technologies et de l'innovation en matière de données.
- 9.89 L'initiative Data for Now est codirigée par une équipe centrale composée du sous-programme, de la Banque mondiale, du Partenariat mondial pour les données du développement durable et du Réseau des solutions pour le développement durable, et a été conçue avec le concours de partenaires du gouvernement, de la société civile, des universités et du secteur privé. Elle est axée sur l'accélération de l'utilisation durable de nouvelles méthodes robustes et d'outils innovants qui améliorent l'à-propos, la couverture et la qualité des données relatives aux objectifs de développement durable.
- 9.90 L'initiative repose sur la collaboration et les partenariats entre les agences du système statistique national et des partenaires du secteur privé et de la société civile. Elle vise à définir les priorités et à élaborer un plan concret visant à améliorer la disponibilité et l'utilisation de données actualisées aux fins de la prise de décision dans tous les secteurs. Une formation pratique et ciblée sur l'utilisation de nouvelles sources de données et technologies telles que les images satellites, les données issues des téléphones mobiles, les données produites par les citoyens, les systèmes d'informations géospatiales en ligne, l'informatique en nuage et la technologie de la chaîne de blocs sera facilitée. En outre, des séances de formation entre pairs seront régulièrement organisées avec d'autres gouvernements, agences et partenaires participants afin d'intensifier les effets du travail et de créer une dynamique pour la collecte de données liées aux objectifs de développement durable.
- 9.91 Parallèlement aux travaux menés au niveau des pays, le sous-programme tirera parti des moments clés, tels que le forum politique de haut niveau pour le développement durable et les sessions de l'Assemblée générale, afin de promouvoir les efforts déployés en faveur de données inclusives, précises et actualisées au niveau international et d'accomplir des progrès dans la réalisation des objectifs de développement durable alors que l'Organisation entrent dans la décennie d'action.

*Progrès escomptés en ce qui concerne la réalisation de l'objectif et mesure des résultats*

- 9.92 Le travail qui sera effectué devrait avoir le résultat suivant : contribuer au renforcement des capacités des États Membres en matière de production de données de qualité, actualisées, ventilées et ouvertes, ainsi que de statistiques nationales et d'informations géospatiales, comme devrait le montrer l'élaboration de solutions et d'outils de mesure nouveaux et éprouvés pour cinq objectifs de développement durable d'ici 2020 et cinq autres d'ici 2021, afin que les pays soient en mesure de produire et d'utiliser des données en temps utile pour traiter leurs priorités. D'ici 2020, 10 pays, en plus des 8 pays initiaux, auront une capacité accrue d'accès et d'utilisation de ces nouvelles solutions, et 10 autres les rejoindront d'ici 2021.

Tableau 9.10  
Mesure des résultats

2017	2018	2019	2020	2021
Les États Membres recommandent que les systèmes statistiques nationaux étudient des moyens d'incorporer de nouvelles sources de données à ces systèmes afin qu'ils puissent fournir les nouvelles données requises dans le cadre du Programme 2030 (résolution 71/313 de l'Assemblée générale)	Les pays et partenaires de l'ensemble de l'écosystème des données conviennent que pour répondre à la demande de données liée au Programme 2030, il faut de toute urgence trouver de nouvelles solutions normalisées et compatibles qui permettent de tirer parti des nouvelles technologies et sources de données, au moyen de partenariats entre les autorités nationales de statistique et le secteur privé, la société civile, les milieux universitaires et les établissements de recherche (Déclaration de Doubaï, octobre 2018)	Le lancement de l'initiative Data for Now permet à huit pays pilotes d'utiliser de nouvelles sources de données, méthodes et technologies pour combler les lacunes critiques en matière de données et fournir en temps utile des données qui accélèrent les progrès aux fins de la réalisation des objectifs de développement durable	Dix pays supplémentaires ont accès aux nouvelles solutions de données validées au cours de la première phase de l'initiative et six pays testent de nouvelles solutions sur des cibles et des sujets supplémentaires des objectifs de développement durable  Dans l'ensemble, cinq objectifs disposent de solutions de mesure nouvelles, qui ont fait l'objet de tests	Dix pays supplémentaires ont accès aux nouvelles solutions de données validées au cours de la première et deuxième phases de l'initiative et six autres pays testent de nouvelles solutions sur des cibles et des sujets supplémentaires des objectifs de développement durable  Dans l'ensemble, cinq autres objectifs disposent de solutions de mesure nouvelles, qui ont fait l'objet de tests

### Textes des organes délibérants définissant les mandats

9.93 On trouvera ci-après la liste des mandats définis pour le sous-programme.

#### Résolutions de l'Assemblée générale

68/261	Principes fondamentaux de la statistique officielle	69/282	Journée mondiale de la statistique
69/266	Repère de référence géodésique mondial pour le développement durable	71/313	Travaux de la Commission de statistique sur le Programme de développement durable à l'horizon 2030

*Résolutions du Conseil économique et social*

2006/6	Renforcement des capacités statistiques	2018/14	Cadre stratégique sur l'information et les services géospatiaux en cas de catastrophe
2011/24	Comité d'experts sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale		Rapport du Comité d'experts sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale concernant les travaux de sa neuvième session et ordre du jour provisoire et dates de sa dixième session
2013/21	Principes fondamentaux de la statistique officielle		
2014/31	Repère de référence géodésique mondial pour le développement durable	2019/210	Rapport de la Commission de statistique sur les travaux de sa cinquantième session et ordre du jour provisoire et dates de sa cinquante et unième session
2015/10	Programme mondial de recensements de la population et des logements (2020)		
2016/27	Renforcement des arrangements institutionnels sur la gestion de l'information géospatiale	2019/230-235	Rapport du Groupe d'experts des Nations Unies pour les noms géographiques sur les travaux de sa session de 2019 – recommandations 1 à 5
2018/2	Organisation des travaux et méthodes de travail futures du Groupe d'experts des Nations Unies pour les noms géographiques		

**Produits**

9.94 On trouvera dans le tableau 9.11 les produits retenus pour la période 2019-2021, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 9.11

**Sous-programme 4 : produits retenus pour la période 2019-2021, par catégorie et sous-catégorie**

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2019</i>	<i>Produits livrés : 2019</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>
<b>A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts</b>				
<b>Documentation destinée aux organes délibérants</b> (nombre de documents)	<b>20</b>	<b>20</b>	<b>19</b>	<b>22</b>
1. Rapports à la Commission de statistique	16	16	16	16
2. Documents destinés au Comité des contributions	2	2	2	4
3. Rapport du Groupe d'experts des Nations Unies pour les noms géographiques	1	1	–	1
4. Rapport du Comité d'experts sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale	1	1	1	1
<b>Services fonctionnels pour les réunions</b> (nombre de réunions de trois heures)	<b>117</b>	<b>123</b>	<b>119</b>	<b>109</b>
5. Réunions de la Commission de statistique	7	7	7	7
6. Réunions du Groupe d'experts des Nations Unies pour les noms géographiques	10	10	–	10
7. Réunions du Comité d'experts sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale	6	6	6	6
8. Réunions d'experts sur les statistiques économiques, démographiques et sociales, les statistiques de l'environnement et l'information géospatiale, ainsi que sur les indicateurs des objectifs de développement durable et les domaines statistiques transversaux	94	100	106	86

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2019	Produits livrés : 2019	Produits prévus : 2020	Produits prévus : 2021
<b>B. Création et transfert de connaissances</b>				
<b>Projets sur le terrain et projets de coopération technique</b> (nombre de projets)	<b>8</b>	<b>9</b>	<b>5</b>	<b>4</b>
9. Projets sur les statistiques économiques	1	1	1	1
10. Projets sur les statistiques démographiques et sociales	–	1	–	–
11. Projets sur les statistiques de l’environnement et l’information géospatiale	3	3	2	2
12. Projets sur les objectifs de développement durable et les domaines statistiques transversaux	4	4	2	1
<b>Publications</b> (nombre de publications)	<b>70</b>	<b>70</b>	<b>63</b>	<b>68</b>
Publications sur les statistiques économiques	12	12	8	11
13. <i>Annuaire de statistiques industrielles par produit, volumes I et II</i>	2	2	–	–
14. <i>International Trade Statistics Yearbook, Volumes I and II</i> (non disponible en français)	2	2	2	2
15. <i>National Accounts Statistics: Analysis of Main Aggregates</i> (non disponible en français)	1	1	1	1
16. <i>National Accounts Statistics: Main Aggregates and Detailed Tables, Parts I-V</i> (non disponible en français)	5	5	5	5
17. <i>Guidelines on Statistical Business Registers</i> (non disponible en français)	1	1	–	–
18. <i>Nomenclature des dépenses par fonction</i>	1	1	–	–
19. Classification internationale type, par industrie, de toutes les branches d’activité économique	–	–	–	1
20. Manuel sur les statistiques des entreprises	–	–	–	1
21. Manuel sur les données du système d’identification automatique	–	–	–	1
Publications sur les statistiques démographiques et sociales	3	3	3	3
22. <i>Annuaire démographique</i>	1	1	1	1
23. <i>Population and Vital Statistics Report, Series A</i> (non disponible en français)	1	1	1	1
24. <i>Guidelines on the Legislative Framework for Civil Registration, Vital Statistics and Identity Management</i> (non disponible en français)	1	1	–	–
25. <i>Handbook on Civil Registration, Vital Statistics and Identity Management Systems: Communication for Development</i> (non disponible en français)	–	–	–	1
26. <i>Les femmes dans le monde, 2020 : tendances et statistiques</i>	–	–	1	–
Publications sur les statistiques de l’environnement et l’information géospatiale	4	4	5	5
27. <i>Electricity Profiles</i> (non disponible en français)	1	1	1	1
28. <i>Energy Balances</i> (non disponible en français)	1	1	1	1
29. <i>Energy Statistics Pocketbook</i> (non disponible en français)	1	1	1	1
30. Annuaire des statistiques de l’énergie	1	1	1	1
31. Cadre intégré de l’information géospatiale	–	–	1	–
32. <i>System of Environmental Economic Accounting – Ecosystem Accounting</i> (non disponible en français)	–	–	–	1
Publications sur les objectifs de développement durable et les domaines statistiques transversaux	16	16	16	15

## Titre IV Coopération internationale pour le développement

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2019	Produits livrés : 2019	Produits prévus : 2020	Produits prévus : 2021
33. Annuaire statistique	1	1	1	1
34. <i>Monthly Bulletin of Statistics</i> (non disponible en français)	12	12	12	12
35. Livre de poche des statistiques mondiales	1	1	1	1
36. Rapport sur les objectifs de développement durable	1	1	1	1
37. <i>Quality framework for international organizations</i> (non disponible en français)	1	1	–	–
38. <i>Handbook on Management and Organization of National Statistical Systems – Overview</i>	–	–	1	–
<b>Activités ou documentation techniques</b> (nombre d'activités ou de documents)	<b>26</b>	<b>26</b>	<b>26</b>	<b>26</b>
39. Activités ou documentation techniques sur les statistiques économiques	4	4	4	4
40. Activités ou documentation techniques sur les statistiques démographiques et sociales	2	2	2	2
41. Activités ou documentation techniques sur les statistiques de l'environnement et l'information géospatiale	3	3	3	3
42. Activités ou documentation techniques sur les objectifs de développement durable et les domaines statistiques transversaux	17	17	17	17

### C. Activités de fond

**Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause** : sur les statistiques économiques, démographiques et sociales, les statistiques de l'environnement et l'information géospatiale, les indicateurs des objectifs de développement durable et les domaines statistiques transversaux ; présentation aux États Membres d'exposés et d'avis d'experts sur des questions de développement durable, y compris à l'occasion de consultations bilatérales et de réunions intergouvernementales de haut niveau.

**Bases de données et autres supports numériques** sur les statistiques économiques, démographiques et sociales, les statistiques de l'environnement et l'information géospatiale, ainsi que sur les indicateurs des objectifs de développement durable et les domaines statistiques transversaux.

### D. Activités de communication

**Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information** sur les statistiques économiques, démographiques et sociales, les statistiques de l'environnement et l'information géospatiale, ainsi que sur les indicateurs des objectifs de développement durable et les domaines statistiques transversaux.

## Sous-programme 5 Population

### Objectif

- 9.95 L'objectif auquel le sous-programme contribue est de permettre aux responsables de l'élaboration des politiques et au grand public de mieux cerner les tendances démographiques, de mieux comprendre les liens qui existent entre les changements démographiques et le développement durable, grâce à des données factuelles, et de renforcer les moyens dont dispose la communauté internationale pour véritablement faire face aux problèmes de population actuels et à ceux qui se dessinent et tenir compte des aspects démographiques dans le programme de développement international.

### Stratégie

- 9.96 Afin d'aider les responsables de l'élaboration des politiques et le grand public à mieux cerner les tendances démographiques et à mieux comprendre les liens qui existent entre les changements

démographiques et le développement durable, grâce à des données factuelles, le sous-programme préparera des études sur les questions liées à la croissance démographique, au vieillissement de la population, aux migrations, à l'urbanisation, à la fécondité, à la planification familiale, à la mortalité et à d'autres aspects de la population en relation avec le développement durable. Ces activités mettront l'accent et s'appuieront sur la production d'estimations et de projections démographiques, l'analyse de tendances démographiques et l'évaluation de politiques démographiques. Le sous-programme produira des ensembles de données complets sur des sujets choisis, ainsi que des rapports de synthèse sur ces sujets et un rapport annuel sur une tendance démographique de fond définie. Le sous-programme diffusera des données démographiques, des informations et des conclusions utiles pour l'élaboration de politiques via son site Web et d'autres moyens de sensibilisation et de communication. Ces activités devraient permettre d'améliorer l'accès aux données et aux rapports sur les questions démographiques pour les gouvernements et d'autres utilisateurs, et d'accroître l'utilisation des données et des conclusions du sous-programme dans le travail des parties prenantes. Les résultats passés dans ce domaine comprennent l'utilisation des *World Population Prospects 2019*, publiés en juin 2019. Le site Web des *World Population Prospects* a été consulté plus de 1,4 million de fois entre le 17 juin et le 31 décembre 2019. On a dénombré des téléchargements de fichiers de données et de rapports connexes par plus de 427 000 utilisateurs, 160 000 visites réalisées dans le but d'obtenir des graphiques ou des cartes et plus de 190 000 requêtes de données interactives, ce qui montre l'utilité pour les utilisateurs des estimations et des projections démographiques du sous-programme dans de nombreux domaines. Parmi les autres produits très appréciés par la communauté internationale figurent les ensembles de données et les rapports du sous-programme sur l'urbanisation, les migrations internationales et le vieillissement de la population.

- 9.97 Afin d'aider la communauté internationale à renforcer les moyens dont elle dispose pour véritablement faire face aux problèmes de population actuels et à ceux qui se dessinent et tenir compte des aspects démographiques dans le programme de développement international, le sous-programme fournira un appui fonctionnel aux organes intergouvernementaux de l'Organisation des Nations Unies, en particulier à la Commission de la population et du développement, notamment en préparant les rapports du Secrétaire général et en organisant des réunions d'experts et des tables rondes. Le sous-programme aidera les gouvernements à évaluer les progrès accomplis dans l'exécution du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement tenue en 1994, et dans la réalisation des objectifs de développement arrêtés au niveau international, notamment les objectifs de développement durable du Programme de développement durable à l'horizon 2030, en mettant particulièrement l'accent sur le suivi au niveau mondial des indicateurs des objectifs concernant la santé procréative, les migrations internationales et la mortalité maternelle et post-infantile, souvent en partenariat avec d'autres entités du système des Nations Unies. En outre, le sous-programme continuera d'améliorer les estimations et les projections des Nations Unies concernant la population mondiale. Ces activités devraient permettre d'obtenir des données précises et des rapports utiles pour l'élaboration de politiques relatifs aux tendances démographiques et à leurs liens avec le développement durable, que les États Membres et d'autres parties intéressées pourront utiliser dans la planification des politiques et du développement. Parmi les résultats obtenus par le passé dans ce domaine figure la déclaration faite à l'occasion du vingt-cinquième anniversaire de la Conférence internationale sur la population et le développement, tenue au Caire en 1994, dans laquelle les gouvernements se sont engagés à prendre de nouvelles mesures pour assurer l'exécution intégrale et accélérée du Programme d'action adopté par la Conférence. Un autre résultat important est le constat que les données produites par le sous-programme sont utilisées par les organismes responsables travaillant sur le suivi de près d'un tiers des indicateurs des objectifs de développement durable figurant actuellement dans les catégories 1 et 2.

### **Exécution du programme en 2019, par rapport à l'un des résultats escomptés**

- 9.98 L'un des résultats escomptés pour 2019, à savoir l'accroissement de l'attention accordée par la communauté internationale aux problèmes de population qui sont nouveaux ou commencent à apparaître, l'amélioration de la connaissance et de la compréhension des relations entre population

et développement, notamment de l'importance de la prise en compte de la dimension de genre des phénomènes démographiques, comme indiqué dans le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2018-2019, a été atteint, comme le montrent les 811 000 téléchargements de publications et de jeux de données portant sur des questions démographiques effectués par les parties intéressées sur le site Web du sous-programme en 2019, contre 652 000 en 2018, soit une augmentation de près de 25 %, résultat qui dépasse largement l'objectif biennal fixé à 10 000.

### **Exécution du programme en 2019 : nouvel outil de suivi des objectifs de développement durable relatif aux migrations internationales**

- 9.99 Le sous-programme a été désigné responsable ou « partenaire » pour 14 indicateurs des objectifs de développement durable, et est coresponsable, avec l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), de l'indicateur 10.7.2 sur les politiques migratoires qui facilitent la migration et la mobilité de façon ordonnée, sûre, régulière et responsable.
- 9.100 Il n'existait pas de données appropriées pour l'indicateur 10.7.2 avant 2018. En accord avec le coresponsable et les organismes partenaires, l'enquête de l'ONU sur la population et le développement menée auprès des gouvernements, mandatée par l'Assemblée générale et menée 11 fois par le sous-programme entre 1963 et 2014, a été adaptée pour servir d'instrument de collecte de données propres aux pays afin de mesurer cet indicateur. L'enquête remaniée est divisée en trois modules : le module I porte sur le vieillissement de la population et l'urbanisation, le module II porte sur la fécondité, la planification familiale et la santé procréative, et le module III porte sur les migrations internationales. Le module II intègre les questions nécessaires pour mesurer l'indicateur 5.6.2, et le module III fait de même pour l'indicateur 10.7.2. Des consultations approfondies avec les pays et les experts de toutes les régions ont été menées aux fins de l'élaboration de la méthodologie de mesure de l'indicateur 10.7.2 et du nouveau questionnaire pour le module III de l'enquête. Ladite méthodologie a ensuite été approuvée par le Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable. La nouvelle enquête a été menée fin 2018 en étroite collaboration avec le Fonds des Nations Unies pour la population, l'OIM et l'Organisation de coopération et de développement économiques. Fin 2019, 111 gouvernements avaient répondu à au moins un des modules (soit un taux de réponse de 56 %), et les données qui en ont résulté ont contribué à alimenter les rapports annuels sur les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable.

#### *Progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif et mesure des résultats*

- 9.101 Le travail effectué a permis de renforcer la capacité de la communauté internationale de tenir compte des aspects démographiques dans le programme de développement international, comme le montre la collecte de données nationales cohérentes et de données de référence relatives à l'indicateur 10.7.2 de l'objectif de développement durable obtenues grâce à la douzième enquête sur la population et le développement menée par l'ONU auprès des gouvernements.

**Tableau 9.12**  
**Mesure des résultats**

2015	2016	2017	2018	2019
Adoption du Programme de développement durable à l'horizon 2030, qui comprend l'objectif 10.7 sur les moyens de faciliter	Adoption d'un cadre d'indicateurs ; aucun pays ne dispose de données systématiques pour mesurer l'indicateur 10.7.2 sur les	Pilotage de la méthodologie de mesure de l'indicateur 10.7.2 et début du processus de consultation et de validation	Approbation de la méthodologie par le Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des indicateurs relatifs aux objectifs	111 pays complètent le module III, fournissant une estimation de base pour l'indicateur 10.7.2

2015	2016	2017	2018	2019
des migrations sûres, ordonnées et régulières	politiques migratoires		de développement durable ; lancement de la douzième enquête	

## Résultats escomptés pour 2021

### Résultat 1 : amélioration de la disponibilité des données et des analyses pertinentes pour l'élaboration de politiques grâce à la rationalisation des rapports et à la diffusion multimodale (résultat reporté de 2020)

- 9.102 Le sous-programme poursuivra les travaux liés à l'accessibilité des données et des analyses, en application de son mandat, et continuera d'affiner ses rapports et ses ensembles de données, en tenant également compte des grandes tendances, afin d'élargir la portée et l'accessibilité de l'information, comme devrait le montrer la mesure des résultats ci-après qui a été fixée pour 2021. Une mesure supplétive est utilisée pour 2020 car, dans sa résolution 74/251, l'Assemblée générale a approuvé un texte explicatif pour les sous-programmes qui ne porte que sur les objectifs qu'elle a approuvés dans sa résolution 71/6 et sur les produits retenus pour 2020.

Tableau 9.13  
Mesure des résultats

2017	2018	2019	2020	2021
s.o.	Rapports thématiques nombreux et longs ; chevauchement entre les rapports complets et les rapports sur les faits marquants	Élaboration d'une nouvelle série sur les grandes tendances en remplacement des rapports thématiques plus longs	Augmentation du nombre de téléchargements comme suite à la promotion ciblée du nouveau rapport annuel sur les grandes tendances	Les effets du rapport sur les grandes tendances sont visibles dans les références faites au rapport sur les sites Web et dans les articles

Abréviation : s.o. = sans objet.

### Résultat 2 : estimations et projections démographiques à l'échelle mondiale pour les objectifs de développement durable (nouveau résultat)

- 9.103 Le sous-programme produit et diffuse des estimations et des projections démographiques complètes et cohérentes pour tous les pays et régions, qui décrivent les niveaux et les tendances de la population mondiale et les trois facteurs déterminant son évolution (fécondité, mortalité et migration internationale). Ces informations sont pertinentes pour les trois dimensions du développement durable (sociale, économique et environnementale). *World Population Prospects*, la collection la plus citée d'estimations et de projections démographiques mondiales, est largement utilisée au sein du système des Nations Unies (par exemple, pour calculer près d'un tiers des indicateurs des objectifs de développement durable figurant actuellement dans les catégories 1 et 2), ainsi que par les États Membres, la société civile et les chercheurs universitaires du monde entier. Cette collection est publiée tous les deux ans ; sa prochaine révision est prévue pour la mi-2021. Pour répondre à l'évolution des besoins des utilisateurs, les futures versions de *World Population Prospects* fourniront davantage de détails, tout en maintenant des normes élevées de transparence et de reproductibilité. Afin de produire des données répondant aux besoins des utilisateurs et d'améliorer

l'accès à celles-ci, *World Population Prospects 2021* bénéficiera d'une nouvelle infrastructure informatique pour la production de données et d'un nouveau portail en ligne pour leur diffusion.

- 9.104 Plus généralement, le sous-programme a commencé à travailler à l'intégration de ses ensembles de données existants, qui étaient précédemment diffusés sous des formes et formats variés, dans un portail de données central afin d'améliorer l'accès du public à l'information. Ce portail contiendra également des descriptions améliorées des ensembles de données, à la demande des utilisateurs, afin d'assurer la transparence et la reproductibilité du suivi des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable et d'autres utilisations.

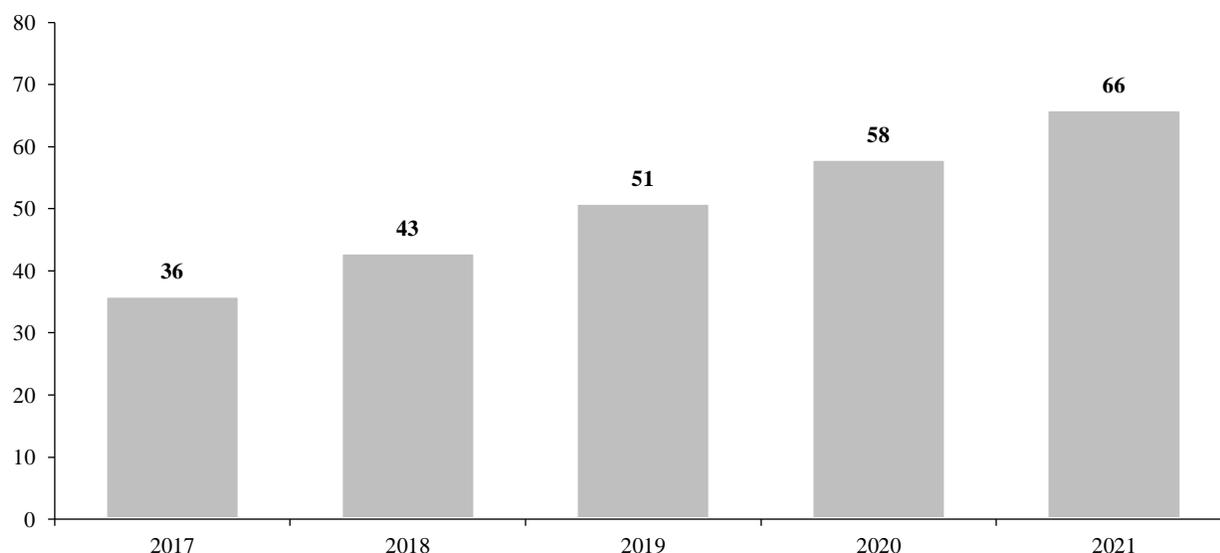
*Situation interne et réponse*

- 9.105 Pour le sous-programme, la situation était la suivante : l'ensemble de données de *World Population Prospects* a été produit en utilisant des technologies ayant évolué sur plusieurs décennies, dont des logiciels dépassés n'ayant plus de support technique. Cette infrastructure de données est difficile à entretenir et ne permet pas de produire des estimations et des projections démographiques au niveau de détail souhaité par les utilisateurs actuels, notamment pour le suivi mondial des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable. En outre, l'infrastructure actuelle ne permet pas d'accéder à des outils de pointe pour la visualisation des données, qui permettraient d'améliorer les capacités analytiques des États Membres et des autres parties prenantes en matière d'intégration de la dimension démographique dans la mise en œuvre du Programme 2030. Par conséquent, en 2021 le sous-programme réorganisera et mettra à jour son infrastructure informatique afin d'améliorer la qualité et l'accessibilité de ses données démographiques mondiales. Le portail de diffusion des données ajoutera des outils interactifs de visualisation des données afin de générer, par exemple, des graphiques, des pyramides des âges et des cartes thématiques, ce qui donnera aux utilisateurs davantage de moyens pour comparer et analyser les caractéristiques et les tendances démographiques.

*Progrès escomptés en ce qui concerne la réalisation de l'objectif et mesure des résultats*

- 9.106 Le travail qui sera effectué devrait contribuer à renforcer les moyens dont dispose la communauté internationale pour véritablement faire face aux problèmes de population actuels et à ceux qui se dessinent et tenir compte des aspects démographiques dans le programme de développement international grâce à l'utilisation efficace des estimations et des projections démographiques, comme devrait le montrer le nombre de publications du domaine public faisant référence à *World Population Prospects* comme source de données démographiques utilisées pour les analyses. Par exemple, sur la base de la tendance passée du nombre de citations d'articles universitaires, qui est passé de 36 000 en 2017 à 51 000 en 2019, on prévoit que le nombre cumulé de citations pourrait atteindre environ 66 000 en 2021.

Figure 9.VI  
**Mesure de la performance : nombre annuel de citations de *World Population Prospects* dans des articles universitaires**



### Textes des organes délibérants définissant les mandats

9.107 On trouvera ci-après la liste des mandats définis pour le sous-programme.

#### Résolutions de l'Assemblée générale

49/128	Rapport de la Conférence internationale sur la population et le développement	68/4	Déclaration du Dialogue de haut niveau sur les migrations internationales et le développement
S-21/2	Principales mesures pour la poursuite de l'application du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement	71/1	Déclaration de New York pour les réfugiés et les migrants
57/299	Suite à donner aux textes issus de la vingt-sixième session extraordinaire : mise en œuvre de la Déclaration d'engagement sur le VIH/sida	72/281	Journée internationale des envois de fonds à la famille
65/234	Suite donnée à la Conférence internationale sur la population et le développement au-delà de 2014	73/195	Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières
		73/241	Migrations internationales et développement
		73/326	Forme et organisation des forums d'examen des migrations internationales

#### Résolutions et décisions du Conseil économique et social

1994/2	Programme de travail dans le domaine de la population	1999/10	Accroissement, structure et répartition de la population
1995/55	Application du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement	2005/213	Amélioration des travaux de la Commission de la population et du développement
1997/2	Migrations internationales et développement	2016/25	Organisation des travaux et méthodes de travail futures de la Commission de la population et du développement
1997/42	Suivi de la Conférence internationale sur la population et le développement		

*Commission de la population et du développement*

1997/2	Obligation de présenter des rapports incombant à la Commission de la population et du développement	2007/1	Changement de la structure par âge et ses conséquences sur le développement
1997/3	Programme de travail dans le domaine de la population	2008/1	Répartition de la population, urbanisation, migrations internes et développement
1998/1	Santé et mortalité	2009/1	Contribution du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement aux objectifs de développement convenus au niveau international, notamment les objectifs du Millénaire pour le développement
2000/1	Population, parité et développement		
2001/1	Population, environnement et développement		
2003/1	Population, éducation et développement	2010/1	Santé, morbidité, mortalité et développement
2004/1	Programme de travail dans le domaine de la population	2011/1	Fécondité, santé procréative et développement
2004/2	Suivi du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement	2012/1	Adolescents et jeunes
2005/1	Population, développement et VIH/sida et leur rapport avec la pauvreté	2013/1	L'évolution des migrations : aspects démographiques
2005/2	Contribution de l'application du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement, sous tous ses aspects, à la réalisation des objectifs de développement convenus au plan international, y compris ceux énoncés dans la Déclaration du Millénaire	2014/1	Évaluation de l'état de la mise en œuvre du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement
2006/1	Méthodes de travail de la Commission de la population et du développement	2016/1	Enrichissement des données démographiques à l'appui du Programme de développement durable à l'horizon 2030
2006/2	Migrations internationales et développement		Déclaration à l'occasion du vingt-cinquième anniversaire de la Conférence internationale sur la population et le développement, telle qu'elle figure dans le rapport sur la cinquante-deuxième session de la Commission de la population et du développement ( <a href="#">E/2019/25-E/CN.9/2019/6</a> )

**Produits**

9.108 On trouvera ci-après la liste des mandats définis pour le sous-programme. On trouvera dans le tableau 9.14 les produits retenus pour la période 2019-2021, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 9.14

**Sous-programme 5 : produits retenus pour la période 2019-2021, par catégorie et sous-catégorie**

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2019</i>	<i>Produits livrés : 2019</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>
<b>A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts</b>				
<b>Documentation destinée aux organes délibérants</b> (nombre de documents)	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>4</b>	<b>2</b>
1. Rapports destinés à l'Assemblée générale	–	–	1	–
2. Rapports destinés à la Commission de la population et du développement	2	2	3	2
<b>Services fonctionnels pour les réunions</b> (nombre de réunions de trois heures)	<b>33</b>	<b>31</b>	<b>40</b>	<b>33</b>
3. Séances de l'Assemblée générale	–	–	7	–

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2019	Produits livrés : 2019	Produits prévus : 2020	Produits prévus : 2021
4. Séances du Conseil économique et social	1	1	1	1
5. Réunions de la Commission de la population et du développement	24	24	24	24
6. Réunions d'experts portant sur des questions démographiques	8	6	8	8
<b>B. Création et transfert de connaissances</b>				
<b>Publications</b> (nombre de publications)	<b>17</b>	<b>17</b>	<b>5</b>	<b>3</b>
7. <i>World Population Monitoring 2019: Concise report</i> (non disponible en français)	1	1	–	–
8. <i>World Population Prospects: Highlights</i> (non disponible en français)	1	1	–	1
9. <i>World Population Prospects 2019, Vol. I: Comprehensive Tables</i> (non disponible en français)	1	1	–	–
10. <i>World Population Prospects 2019, Vol. II: Demographic profiles</i> (non disponible en français)	1	1	–	–
11. <i>World Population Prospects 2019: Methodology</i> (non disponible en français)	1	1	–	–
12. <i>World Mortality Report 2019</i> (non disponible en français)	1	1	–	–
13. <i>World Mortality: Highlights</i> (non disponible en français)	1	1	–	–
14. Rapport sur les questions nouvelles en matière de santé et de mortalité	1	1	–	–
15. Rapport sur la population et le développement	1	1	1	–
16. <i>International Migration 2019</i> (non disponible en français)	1	1	–	–
17. <i>International Migration: Highlights</i> (non disponible en français)	1	1	1	–
18. <i>World Fertility 2019</i> (non disponible en français)	1	1	–	–
19. <i>World Fertility and Family Planning: Highlights</i> (non disponible en français)	1	1	1	–
20. <i>World Population Ageing 2019</i> (non disponible en français)	1	1	–	–
21. <i>World Population Ageing: Highlights</i> (non disponible en français)	1	1	–	–
22. <i>World Population Policies 2019</i> (non disponible en français)	1	1	–	–
23. <i>World Population Policies: Highlights</i> (non disponible en français)	1	1	–	1
24. <i>Population Megatrends</i>	–	–	1	1
25. Questionnaire pour la treizième enquête de l'ONU sur la population et le développement menée auprès des gouvernements	–	–	1	–
<b>Activités ou documentation techniques</b> (nombre d'activités ou de documents)	<b>16</b>	<b>16</b>	<b>12</b>	<b>12</b>
26. Grands ensembles de données sur les questions démographiques	4	4	2	2
27. Ensembles de données sur les indicateurs de développement durable	1	2	3	3
28. Rapports des réunions de groupes d'experts sur des questions démographiques	5	4	3	3
29. Études techniques sur des questions démographiques	6	6	4	4

**C. Activités de fond**

**Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause** : réunions d'information à l'intention des États Membres et consultations avec les États Membres pour la Commission de la population et du développement ; présentation aux États Membres d'exposés et d'avis d'experts sur des questions de développement durable, y compris à l'occasion de consultations bilatérales et de réunions intergouvernementales de haut niveau.

**Bases de données et autres supports numériques** : bases de données et ensembles de données concernant des questions de démographie.

**D. Activités de communication**

**Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information** : brochures, fiches d'information, planches murales et pochettes d'information portant sur des questions démographiques.

**Relations extérieures et relations avec les médias** : conférences de presse, communiqués de presse et contenu publiés dans les médias sociaux relatifs à la Commission de la population et du développement ; communiqués de presse et contenu publiés dans les médias sociaux visant à soutenir le lancement de publications ou d'ensembles de données importants ; réponses aux demandes des États Membres, des médias, des entités des Nations Unies et d'autres parties intéressées.

**Plateformes numériques et contenus multimédias** : dispositifs de visualisation interactifs et autres contenus Web portant sur des questions démographiques.

---

## **Sous-programme 6** **Politiques et analyse économiques**

### **Objectif**

- 9.109 L'objectif auquel le sous-programme contribue est de renforcer les capacités nationales et la coordination des politiques au niveau international en matière de recensement, d'analyse et de gestion des risques macroéconomiques à court terme et des effets à long terme des grandes tendances en vue d'accroître la résilience économique des pays les moins avancés, des petits États insulaires en développement et des pays en situation particulière et d'accélérer le développement durable dans ces pays.

### **Stratégie**

- 9.110 Pour contribuer au renforcement des capacités nationales en matière de recensement, d'analyse et de gestion des risques macroéconomiques à court terme, le sous-programme élargira le champ d'application des outils de prévision et de simulation économiques afin d'analyser les liens négatifs entre croissance économique, pauvreté, inégalité et durabilité environnementale. Le travail qui sera effectué devrait avoir le résultat suivant : meilleure prise en compte des priorités économiques, sociales et environnementales dans les résolutions ainsi que dans les stratégies et plans nationaux de développement. Parmi les résultats déjà obtenus citons une meilleure compréhension et appréciation des contextes macroéconomiques mondiaux, des problèmes à régler et de leurs effets sur la réalisation des objectifs de développement durable – tels que présentés dans la publication phare des Nations Unies intitulée *Situation et perspectives de l'économie mondiale* – ce qui permet aux États Membres, au Secrétaire général et à la haute direction du Département des affaires économiques et sociales de participer à des délibérations éclairées à l'Assemblée générale, au Conseil économique et social et dans d'autres instances.
- 9.111 Pour contribuer au renforcement des capacités nationales et de la coordination des politiques au niveau international en vue d'accroître la résilience économique des pays les moins avancés et d'accélérer le développement durable dans ces pays, le sous-programme privilégiera et élargira l'appui au développement des capacités à l'aide de travaux de recherche et d'analyse des politiques et d'ateliers de formation. Ces activités devraient avoir le résultat suivant : meilleure coordination

et décisions éclairées au profit des pays sortant de la catégorie des pays les moins avancés. Parmi les résultats déjà obtenus citons le renforcement des capacités nationales dans plusieurs pays les moins avancés visant à ce que les agents de l'État puissent évaluer les effets du retrait de la liste et trouver diverses possibilités et stratégies d'action en vue de garantir une transition sans heurt durant le processus de reclassement.

- 9.112 Pour contribuer au renforcement de la coordination des politiques au niveau international en matière de recensement, d'analyse et de gestion des risques macroéconomiques à court terme en vue d'accroître la résilience économique et d'accélérer le développement durable dans les pays les moins avancés, les petits États insulaires en développement et les pays en situation particulière, le sous-programme évaluera les effets et les interactions du ralentissement de la croissance, des changements climatiques, de l'accroissement des inégalités et de l'évolution rapide des technologies et leurs répercussions sur les engagements nationaux en faveur du multilatéralisme. Le travail qui sera effectué devrait avoir le résultat suivant : renforcement de l'appui à l'action multilatérale menée pour accélérer le développement durable aux niveaux national et mondial. Parmi les résultats déjà obtenus citons la consolidation de la compréhension qu'ont l'Assemblée générale et le Conseil économique et social des effets et des interactions de plusieurs grandes tendances (recul de la croissance économique mondiale, accroissement des inégalités, aggravation des changements climatiques, persistance de conflits, intensification des pressions migratoires et nouvelles technologies perturbatrices) et de la façon dont les États Membres peuvent ajuster leurs stratégies nationales afin d'accélérer la réalisation des objectifs de développement durable à l'échelle nationale.

### **Exécution du programme en 2019, par rapport à l'un des résultats escomptés**

- 9.113 L'un des résultats escomptés pour 2019, à savoir une meilleure sensibilisation et l'approfondissement du dialogue sur la situation économique mondiale et ses implications pour l'avenir des pays en développement, notamment les pays les moins avancés et les pays en situation particulière (voir le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2018-2019), a été atteint, comme le montrent les 52 références faites lors des débats intergouvernementaux à l'analyse figurant dans la publication intitulée *Situation et perspectives de l'économie mondiale*, produite dans le cadre du sous-programme, ainsi que dans d'autres rapports sur la question, notamment la contribution du sous-programme au *World Social Report* (Rapport sur la situation sociale dans le monde), l'objectif fixé pour l'exercice biennal.

### **Exécution du programme en 2019 : renforcement des capacités nationales par l'analyse de politiques, une méthode de modélisation macroéconomique intégrée et le renforcement des capacités**

- 9.114 Dans le cadre du sous-programme, on a procédé à des analyses économiques rigoureuses relatives à la croissance économique, aux inégalités, aux nouvelles technologies et aux technologies d'avant-garde, recensé les divers liens négatifs existant entre ces éléments et présenté les principales constatations dans divers rapports, notes d'orientation et documents techniques en vue de renforcer les capacités nationales. En outre, en 2019, des outils analytiques ont été mis au point pour évaluer les effets des grandes tendances concernant la croissance économique, les inégalités, les changements climatiques et l'évolution rapide des technologies ainsi que les incertitudes et l'insécurité économiques qui en découlent. Ce travail d'analyse a montré que l'accroissement des inégalités « dans les pays » est un facteur clé qui entrave et décourage une action climatique ambitieuse au niveau national et freine les efforts multilatéraux de gestion des migrations internationales et de prévention des conflits. Les analyses économiques et les autres travaux de recherche sur les politiques dont il est fait état dans les rapports du Secrétaire général et les résolutions de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social sur la question ont éclairé les délibérations menées à ce sujet aux niveaux intergouvernemental et national.

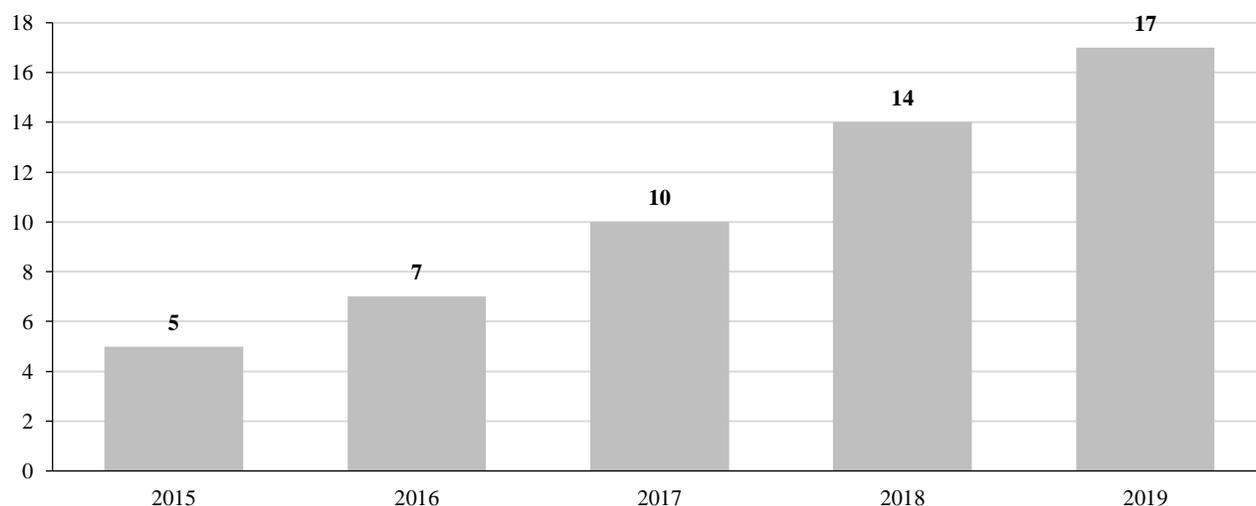
- 9.115 En 2019, le sous-programme a adopté une méthode intégrée inédite de modélisation macroéconomique en ajustant son modèle de prévisions économiques mondiales de façon à déterminer le taux de croissance économique que les pays les moins avancés devraient atteindre pour éliminer complètement l'extrême pauvreté d'ici à 2030. La simulation a montré que, dans les pays les moins avancés, une augmentation annuelle de 17 % du produit intérieur brut par habitant au cours des 12 prochaines années serait nécessaire pour éliminer complètement l'extrême pauvreté si les inégalités demeurent aux mêmes niveaux. Il est peu probable qu'un tel taux de croissance puisse être maintenu. Différents scénarios ont été produits à l'aide du modèle et ont montré qu'il serait possible d'éliminer complètement la pauvreté dans les pays les moins avancés en associant une croissance économique rapide et d'importantes réductions des disparités de revenus par la mise en place de mesures de redistribution, des politiques intégrées et multidimensionnelles devant impérativement être mises en œuvre.
- 9.116 De plus, le sous-programme a fourni un appui régulier en renforçant les capacités des décideurs et des représentants de l'État en matière d'analyse et d'élaboration de politiques en vue du reclassement des pays les moins avancés, ce qui a eu pour résultat de permettre aux parties prenantes nationales de mieux comprendre le processus et les critères de reclassement et l'équilibre entre les coûts et les avantages associés au reclassement. Ce travail a également eu pour résultat de renforcer la capacité des secteurs public et privé de tirer parti des mesures de soutien international destinées aux pays les moins avancés.
- 9.117 Dans le rapport du Secrétaire général sur la coopération pour le développement des pays à revenu intermédiaire (A/74/269), il a été fait état des liens qui existent entre la technologie et l'innovation, les inégalités et le « piège du revenu intermédiaire » dans lequel tombent de nombreux pays à revenu intermédiaire. Il ressort de ce rapport que l'adoption et l'utilisation de technologies adaptées peuvent largement contribuer à stimuler la productivité, ce qui est indispensable pour lutter contre la pauvreté multidimensionnelle et éviter de tomber dans le piège du revenu intermédiaire. Encouragés par les conclusions présentées dans le rapport, les États Membres, dans la résolution 74/231 de l'Assemblée générale, ont appelé au lancement rapide du portail concernant le transfert de technologie destiné aux pays à revenu intermédiaire. Dans le cadre du sous-programme, une manifestation technique parallèle sur les technologies d'avant-garde et les nouveaux modèles a été organisée pour l'Assemblée générale en octobre 2019. Les États Membres ont pris connaissance des différents risques et possibilités que présentent les technologies d'avant-garde et leurs effets sur les autres grandes tendances.

*Progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif et mesure des résultats*

- 9.118 Le travail effectué a contribué à renforcer les capacités nationales et la coordination des politiques au niveau international en matière de recensement, d'analyse et de gestion des risques macroéconomiques à court terme et des effets à long terme des grandes tendances en vue d'accroître la résilience économique des pays les moins avancés, des petits États insulaires en développement et des pays en situation particulière et d'accélérer le développement durable dans ces pays, comme le montre l'augmentation du nombre de pays bénéficiant d'un appui au développement des capacités et des analyses des politiques fournis dans le cadre du sous-programme. Ce chiffre est passé de 5 en 2015 à 17 en 2019. La forte augmentation de la demande d'appui s'explique par le fait que ces pays considèrent que les analyses économiques menées par le sous-programme, à l'aide du modèle de prévisions économiques mondiales, des outils analytiques relatifs aux grandes tendances et des principales constatations figurant dans les rapports du Secrétaire général sur la coopération pour le développement, sont très utiles et efficaces pour ce qui est d'éclairer leurs décisions stratégiques aux niveaux national et international.

Figure 9.VII

**Mesure des résultats : nombre de pays recevant un appui au développement des capacités et des analyses des politiques dans le cadre du sous-programme**



### Résultats escomptés pour 2021

#### Résultat 1 : politique intégrée aux fins de la réalisation des objectifs de développement durable (résultat déjà défini pour 2020)

9.119 Les travaux relatifs aux politiques intégrées se poursuivront, conformément au mandat qui a été défini, et on continuera de promouvoir des approches intégrées pour accélérer la réalisation des objectifs de développement durable, comme devrait le montrer la mesure des résultats ci-après qui a été fixée pour 2021. Une mesure supplétive est utilisée pour 2020 car, dans sa résolution 74/251, l'Assemblée générale a approuvé un texte explicatif pour les sous-programmes qui ne porte que sur les objectifs qu'elle a approuvés dans sa résolution 71/6 et sur les produits retenus pour 2020.

Tableau 9.15  
Mesure des résultats

2017	2018	2019	2020	2021
s.o.	L'analyse des examens nationaux volontaires effectuée par le forum politique de haut niveau révèle l'absence de politique intégrée	Un nouvel indicateur, fondé sur la documentation des réunions du forum politique de haut niveau de 2018 et 2019, est élaboré pour évaluer l'adoption d'une politique intégrée	L'augmentation du nombre d'examen nationaux volontaires présentés par les pays au forum politique de haut niveau atteste de l'adoption d'une politique intégrée	Renforcement de l'appui à la prise en compte de politiques intégrées dans l'analyse commune de pays et le plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable, à l'aide d'outils de modélisation et de travaux de recherche sur les politiques, en

2017

2018

2019

2020

2021

vue d'accélérer  
l'action entreprise au  
niveau national en  
faveur du  
développement  
durable

*Abréviation* : s.o. = sans objet.

**Résultat 2 : analyse économique approfondie des effets macroéconomiques et de l'impact sur le développement durable (nouveau résultat)**

- 9.120 Dans le cadre du sous-programme, on s'est employé à approfondir l'analyse des effets macroéconomiques et de l'impact sur le développement. Il ressort de plus en plus clairement des travaux de recherche sur les politiques que plusieurs grandes tendances (ralentissement prévisible de la croissance économique, accroissement des inégalités, changements climatiques et déploiement rapide de technologies d'avant-garde) déterminent ce que seront les résultats macroéconomiques à court terme et le développement durable à long terme. Lors de la réunion mondiale des coordonnateurs résidents des Nations Unies tenue à New York en novembre 2019, un grand nombre de coordonnateurs résidents ont souligné que des analyses économiques solides mettant en évidence les liens qui existaient entre les risques macroéconomiques à court terme et les effets à long terme des grandes tendances étaient nécessaires pour orienter l'action qu'ils menaient en vue d'accélérer le développement durable au niveau des pays. Ces grandes tendances dépendent de moins en moins des politiques adoptées à l'échelon national, ce qui exige une coordination plus étroite et plus efficace des politiques au niveau international. En collaboration étroite avec les commissions économiques régionales, le sous-programme améliorera l'analyse des politiques en tirant parti de son modèle de prévisions économiques mondiales, de son modèle CLEWS (systèmes climatiques, fonciers, énergétiques et hydriques) et de ses autres outils de modélisation, afin de donner aux gouvernements les moyens d'évaluer les risques et les possibilités associés aux grandes tendances et de choisir des orientations et une coordination des politiques au niveau international permettant d'obtenir des résultats en matière de développement durable.
- 9.121 Les travaux de recherche, l'analyse des politiques et l'expérience de la collaboration avec les pays les moins avancés permettront au sous-programme, qui assure le secrétariat du Comité des politiques de développement, de fournir une assistance aux gouvernements et au réseau de coordonnateurs résidents des Nations Unies, récemment remanié, dans le cadre des activités de renforcement des capacités menées avec l'équipe spéciale interinstitutions pour le reclassement et une transition sans heurt.
- 9.122 Le sous-programme s'attachera aussi à aider le système des coordonnateurs résidents et les équipes de pays à prendre en compte les risques macroéconomiques à court terme et les effets à long terme des diverses grandes tendances dans les analyses communes de pays et le plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable, ce qui devrait avoir pour résultat d'influer sur les plans et stratégies nationaux de développement et de les éclairer. Il fournira des estimations des risques économiques, sociaux et environnementaux fondées sur des modèles, en utilisant son modèle de prévisions économiques mondiales et son modèle CLEWS pour évaluer les effets au niveau des pays et contribuer à rendre plus rigoureuses les analyses communes de pays et le plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable, à évaluer les risques économiques transfrontières et à définir des stratégies de transformation économique et les critères de risque retenus dans les plans et stratégies nationaux de développement en vue d'accélérer le développement durable.
- 9.123 En outre, le sous-programme préparera et organisera l'examen triennal de la liste des pays les moins avancés de 2021 lors duquel le Comité des politiques de développement recommandera le

reclassement de cinq pays au plus et désignera d'autres pays dont le retrait de la liste sera envisagé lors de l'examen triennal suivant. Le sous-programme continuera aussi d'aider un nombre croissant de pays les moins avancés à évaluer les effets du retrait de la liste et à définir les mesures et l'appui stratégique international nécessaires pour gérer les risques associés au reclassement. De plus, par l'intermédiaire du Comité des politiques de développement, le sous-programme apportera des contributions au nouveau Programme d'action en faveur des pays les moins avancés et continuera d'analyser et de proposer un soutien régulier aux pays sortant ou sortis de la catégorie des pays les moins avancés.

*Situation interne et réponse*

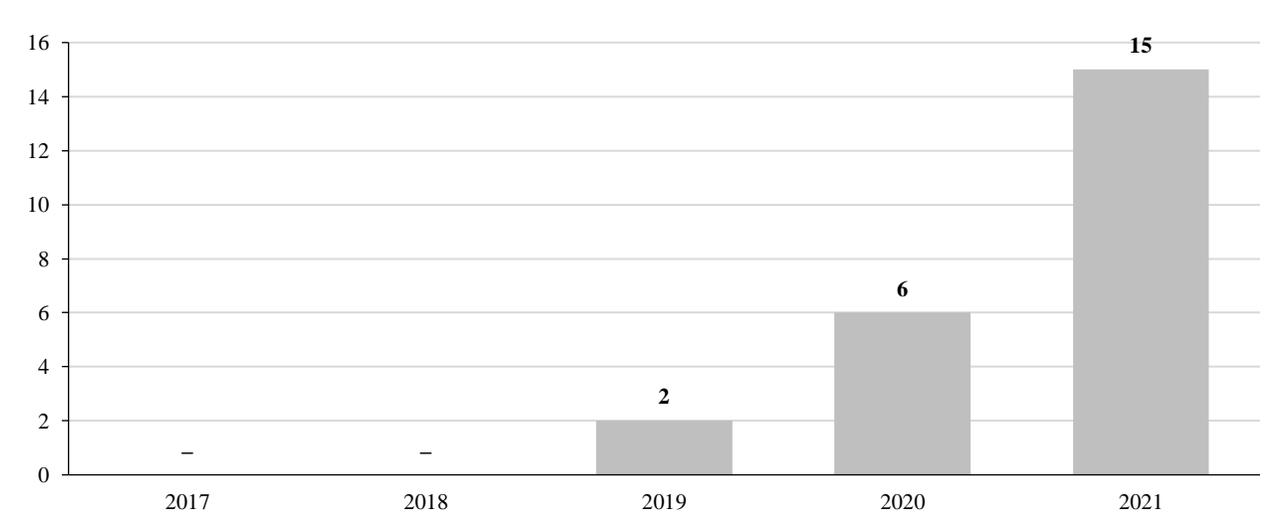
- 9.124 Pour le sous-programme, la situation était la suivante : déterminer quels sont les liens entre les risques à court et à long terme et indiquer de quelle façon les grandes tendances à plus long terme (ralentissement de la croissance, accroissement des inégalités, aggravation des changements climatiques et évolution rapide des technologies) influent sur ces risques. Par le passé, différents sous-programmes ou différentes équipes, dans le cadre d'un même sous-programme, analysaient divers aspects des risques à court et à long terme. En réponse, le sous-programme a regroupé les analyses des risques macroéconomiques à court terme et des grandes tendances à long terme afin de garantir la cohérence et la concordance des analyses et de déterminer de quelle façon les risques macroéconomiques à court terme pèsent sur l'obtention de résultats à plus long terme en matière de développement durable, notamment en ce qui concerne la pauvreté, les inégalités et la durabilité environnementale. Ces approches intégrées et ces analyses des risques économiques à court et à long terme éclairent les délibérations de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et orientent les activités relatives aux programmes menées par l'Organisation au niveau des pays.

*Progrès escomptés en ce qui concerne la réalisation de l'objectif et mesure des résultats*

- 9.125 Le travail qui sera effectué devrait faciliter le renforcement des capacités nationales en matière d'analyse économique et d'évaluation des risques en facilitant l'établissement des analyses communes de pays et des plans-cadres de coopération des Nations Unies pour le développement durable, comme devrait le montrer l'augmentation attendue (de zéro en 2017 à 15 en 2021) du nombre d'États dont l'analyse commune de pays et le plan-cadre ont fait l'objet d'une analyse économique. La nouvelle vague d'analyses et de plans-cadres tenant compte des risques macroéconomiques à court terme et des effets à long terme des grandes tendances, tels que définis à l'aide des outils analytiques du sous-programme, devraient éclairer les plans et stratégies nationaux de développement et contribuer au renforcement des capacités nationales en ce qui concerne l'évaluation des risques et diverses possibilités d'action. À terme, elle aidera non seulement les gouvernements mais aussi les coordonnateurs résidents à déterminer quels sont les domaines prioritaires en matière de développement. De plus, cela devrait également permettre d'aider les pays les moins avancés à tirer parti des mesures de soutien international proposées en vue d'ouvrir la voie au reclassement.

Figure 9.VIII

**Mesure des résultats : nombre de pays en mesure de prendre en considération l'analyse économique, les risques à court terme et les effets des grandes tendances à long terme dans leurs analyses communes de pays et plans-cadres de coopération des Nations Unies pour le développement durable**



### Textes des organes délibérants définissant les mandats

9.126 On trouvera ci-après la liste des mandats définis pour le sous-programme.

#### Résolutions de l'Assemblée générale

118 (II)	Rapports sur la situation et les tendances de l'économie mondiale	74/203	Soutenabilité de la dette extérieure et développement
61/210	Intégration des économies en transition à l'économie mondiale	74/204	Produits de base
63/303	Document final de la Conférence sur la crise financière et économique mondiale et son incidence sur le développement	74/205	Amélioration de l'accès aux services financiers pour le développement durable
67/290	Structure et modalités de fonctionnement du forum politique de haut niveau pour le développement durable	74/217	Suivi et application des Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement (Orientations de Samoa) et de la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement
68/18	Retrait de pays de la catégorie des pays les moins avancés		
73/240	Vers un nouvel ordre économique international	74/228	Rôle des Nations Unies dans la promotion du développement à l'heure de la mondialisation et de l'interdépendance
74/197	Les technologies de l'information et des communications au service du développement durable	74/231	Coopération pour le développement des pays à revenu intermédiaire
74/199	Promouvoir l'investissement en faveur du développement durable	74/232	Suivi de la quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés
74/200	Mesures économiques unilatérales utilisées pour exercer une pression politique et économique sur les pays en développement	74/233	Suivi de la deuxième Conférence des Nations Unies sur les pays en développement sans littoral
74/201	Commerce international et développement	74/234	Activités relatives à la troisième Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté (2018-2027)
74/202	Système financier international et développement		

Résolutions et décisions du Conseil économique et social

1990/52	Rôle de l'Organisation des Nations Unies en matière d'identification rapide, d'analyse et de prévision des tendances économiques mondiales	2011/274 2019/3	Examen de l'appui des Nations Unies aux petits États insulaires en développement Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020
1998/46	Mesures complémentaires pour restructurer et revitaliser l'Organisation des Nations Unies dans les domaines économique et social et les domaines connexes	2019/8	Rapport du Comité des politiques de développement sur les travaux de sa vingt et unième session

**Produits**

9.127 On trouvera dans le tableau 9.16 les produits retenus pour la période 2019-2021, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 9.16

**Sous-programme 6 : produits retenus pour la période 2019-2021, par catégorie et sous-catégorie**

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2019	Produits livrés : 2019	Produits prévus : 2020	Produits prévus : 2021
<b>A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts</b>				
<b>Documentation destinée aux organes délibérants</b> (nombre de documents)	<b>5</b>	<b>4</b>	<b>3</b>	<b>5</b>
1. Rapports destinés à l'Assemblée générale	2	2	1	3
2. Rapports destinés au Conseil économique et social	3	2	2	2
<b>Services fonctionnels pour les réunions</b> (nombre de réunions de trois heures)	<b>28</b>	<b>28</b>	<b>28</b>	<b>30</b>
3. Séances de l'Assemblée générale	12	12	12	14
4. Séances du Conseil économique et social	6	6	6	8
5. Réunions du Comité des politiques de développement	10	10	10	8
<b>B. Création et transfert de connaissances</b>				
<b>Projets sur le terrain et projets de coopération technique</b> (nombre de projets)	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>2</b>
6. Projets opérationnels relatifs au développement durable	2	2	2	2
<b>Séminaires, ateliers et activités de formation</b> (nombre de jours)	<b>33</b>	<b>30</b>	<b>29</b>	<b>34</b>
7. Séminaires de formation sur le développement durable	33	30	29	34
<b>Publications</b> (nombre de publications)	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>2</b>
8. Publications sur l'économie mondiale	1	1	1	1
9. Publications sur les questions nouvelles et d'autres questions thématiques	1	1	1	1
<b>Activités ou documentation techniques</b> (nombre d'activités ou de documents)	<b>57</b>	<b>57</b>	<b>56</b>	<b>61</b>
10. Études de fond sur le développement, les questions nouvelles et l'économie mondiale	14	12	13	14
11. Exposés sur l'économie mondiale	25	25	25	25
12. Notes de synthèse mensuelles et trimestrielles sur la situation économique mondiale et les questions nouvelles	12	15	12	16

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2019	Produits livrés : 2019	Produits prévus : 2020	Produits prévus : 2021
13. Rapports issus de réunions sur l'économie mondiale et les questions nouvelles	3	3	3	3
14. Rapports sur l'économie mondiale	2	2	2	2
15. Notes du Comité des politiques de développement	1	–	1	1
<b>C. Activités de fond</b>				
<b>Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause</b> : présentation aux États Membres d'exposés et d'avis d'experts sur les questions de développement durable, y compris à l'occasion de consultations bilatérales et de réunions intergouvernementales de haut niveau.				
<b>Bases de données et autres supports numériques</b> : portail des pays les moins avancés consacré aux mesures de soutien international ; données sur les pays les moins avancés, études d'impact ; outils de modélisation des politiques de développement durable ; base de données sur les perspectives économiques dans le monde.				
<b>D. Activités de communication</b>				
<b>Relations extérieures et relations avec les médias</b> : conférences de presse sur la situation économique mondiale ; déclarations publiques du Secrétaire général sur les questions nouvelles et l'économie mondiale.				

## **Sous-programme 7 Institutions publiques et administration numérique**

### **Objectif**

- 9.128 L'objectif auquel le sous-programme contribue est de favoriser la mise en place d'une gouvernance et d'institutions publiques efficaces, responsables et inclusives au service du développement durable, notamment grâce à l'innovation et à l'administration numérique.

### **Stratégie**

- 9.129 Pour favoriser la mise en place d'une gouvernance et d'institutions publiques efficaces, responsables et inclusives au service du développement durable, le sous-programme continuera d'appuyer le Comité d'experts de l'administration publique pour ce qui est de conseiller le Conseil économique et social et le forum politique de haut niveau sur les politiques et les programmes à adopter. Cet appui fonctionnel comprend l'établissement de documents d'analyse et de directives techniques nécessaires à la mise en pratique des principes de gouvernance efficace au service du développement durable, élaborés par le Comité et adoptés par le Conseil en 2018. Le travail qui sera effectué devrait avoir le résultat suivant : amélioration des orientations générales fondées sur l'analyse et l'observation des faits données par le Conseil pour traiter des questions liées à la gouvernance et à l'administration publique aux niveaux national et infranational et aider les pays à contextualiser les aspects institutionnels de leur examen national volontaire. Parmi les résultats déjà obtenus, citons les progrès réalisés dans la promotion des principes de gouvernance efficace. Par exemple, un atelier intitulé « Effective governance for sustainable development: putting principles into practice » (une gouvernance efficace au service du développement durable : mise en pratique des principes) s'est tenu en Afrique du Sud en 2019, afin de former des représentants de l'État de 20 États Membres issus du continent africain, dont 11 comptant parmi les pays les moins avancés, aux principes de gouvernance efficace.
- 9.130 Pour favoriser la mise en place d'une gouvernance et d'institutions publiques efficaces, responsables et inclusives au service du développement durable, notamment grâce à l'innovation et à l'administration numérique, le sous-programme continuera de suivre l'évolution mondiale des aspects institutionnels associés à l'objectif de développement durable n° 16 et de passer en revue les dispositifs institutionnels nationaux mis en place pour atteindre les objectifs de développement durable. Les principales conclusions seront résumées dans l'édition 2021 du *World Public Sector*

*Report* (Rapport mondial sur le secteur public). Ces travaux contribueront directement au suivi et à l'examen de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 au niveau mondial. Le sous-programme continuera de diffuser des orientations générales en matière d'innovation et d'administration numérique au service des objectifs de développement durable dans la publication *United Nations e-Government Survey* (étude des Nations Unies sur l'administration en ligne). Il favorisera les actions de concertation et de sensibilisation relatives à la mise en œuvre des textes issus du Sommet mondial sur la société de l'information. Il facilitera également la concertation multipartite sur les mesures à prendre en matière de gouvernance d'Internet, notamment de gouvernance des données, d'inclusion numérique et de cybersécurité, et façonnera les politiques aux niveaux mondial, national et local, en aidant le Secrétaire général à organiser le Forum annuel sur la gouvernance d'Internet et des activités intersessions. Les travaux visant à faciliter la mise en œuvre et le suivi des grandes orientations du Sommet mondial sur la société de l'information se poursuivront : a) C1 – le rôle des instances publiques chargées de la gouvernance et de toutes les parties prenantes dans la promotion des technologies de l'information et de la communication (TIC) pour le développement ; b) C7 – les applications TIC : administration électronique ; c) C11 – coopération internationale et régionale. Le travail qui sera effectué devrait avoir le résultat suivant : renforcement des capacités des gouvernements de créer des institutions efficaces, responsables et inclusives au service du développement durable et de concevoir et mettre en œuvre des politiques, stratégies et services efficaces et inclusifs en matière d'administration numérique dans l'optique d'améliorer la vie de la population, tout en atténuant les risques associés au numérique. Parmi les résultats déjà obtenus dans le domaine de l'administration numérique, citons les progrès réalisés dans l'appui apporté à la réflexion sur les politiques publiques en matière de gouvernance d'Internet à tous les niveaux, notamment le soutien apporté au Secrétaire général dans l'organisation en 2019 du quatorzième Forum annuel sur la gouvernance d'Internet, qui avait pour thème général « One World, One Net, One Vision » (Un monde, un réseau, une vision) et a permis à plus de 5 000 parties prenantes d'avoir de vastes débats sur les politiques relatives à Internet afin de façonner les politiques publiques relatives au numérique.

- 9.131 Pour favoriser la mise en place d'une gouvernance et d'institutions publiques efficaces et inclusives au service du développement durable, le sous-programme élargira également son appui au renforcement des capacités pour répondre aux demandes de coopération technique des États Membres en ce qui concerne le renforcement de la gouvernance et de leurs institutions publiques, et ce, pour qu'ils se préparent à une décennie d'action, notamment en nouant des partenariats avec les commissions régionales et le système des coordonnateurs résidents. Il intensifiera les travaux qu'il mène pour doter les membres de la fonction publique des moyens dont ils ont besoin pour réaliser le Programme 2030 en leur apportant un appui consultatif et en élaborant et en expérimentant de nouvelles méthodes pour renforcer les capacités de direction, les dispositifs institutionnels visant à assurer la cohérence des politiques, la transparence et l'intégrité dans la fonction publique et l'innovation dans la prestation des services publics. Il renforcera la capacité des États Membres à promouvoir l'innovation dans la gouvernance publique en mettant en place de nouveaux mécanismes visant à donner suite au Prix et au Forum des Nations Unies pour le service public, tels que l'apprentissage entre pairs pour le transfert et l'adaptation de pratiques innovantes, notamment en matière de prise en compte des questions de genre dans la prestation des services. Le travail qui sera effectué devrait avoir le résultat suivant : renforcement des capacités des membres de la fonction publique à fournir des services dans les domaines de la santé et de l'éducation, ainsi que de l'eau propre et de l'assainissement, en prenant en compte les questions de genre. Parmi les résultats déjà obtenus, citons les progrès réalisés dans le renforcement de la sensibilisation et des capacités aux fins de la réalisation des objectifs de développement durable, notamment la formation de plus de 3 500 membres de la fonction publique de plus de 100 États Membres au cours de l'exercice biennal 2018-2019, sur les sujets suivants : encourager le changement et faire évoluer les mentalités ; les dispositifs institutionnels visant à assurer la cohérence des politiques, l'innovation dans la prestation des services publics et la responsabilité des autorités publiques. Des progrès ont également été accomplis dans le soutien apporté en 2019 à 57 écoles d'administration publique en Afrique, en Amérique latine, en Asie et dans le Pacifique et en Asie centrale pour qu'elles intègrent les objectifs de développement durable dans leurs programmes.

- 9.132 Pour favoriser la mise en place d'une gouvernance et d'institutions publiques responsables au service du développement durable, le sous-programme continuera également d'appuyer les institutions supérieures de contrôle en ce qui concerne la vérification de la mise en œuvre des objectifs de développement durable en fournissant des avis d'experts, une assistance technique et des moyens à des groupes d'institutions, sur la base des demandes déjà déposées auprès du Département des affaires économiques et sociales par l'Initiative de développement de l'Organisation internationale des institutions supérieures de contrôle des finances publiques, l'Organisation des institutions supérieures de contrôle des finances publiques d'Amérique latine et des Caraïbes, le Groupe de travail de l'Organisation internationale des institutions supérieures de contrôle des finances publiques sur la vérification environnementale, etc. Le travail qui sera effectué devrait avoir le résultat suivant : prise de mesures, par les États Membres, aux niveaux structurel, organisationnel et programmatique, visant à améliorer la réalisation des objectifs de développement durable. Parmi les résultats déjà obtenus, citons le renforcement de la responsabilité vis-à-vis de la réalisation des objectifs de développement durable, grâce à une plus grande concertation avec les parties prenantes sur les politiques à adopter et à l'adaptation dans plusieurs pays des mécanismes institutionnels et des processus de suivi aux fins de l'application du Programme 2030, les États ayant réagi aux constatations des auditeurs.

### **Exécution du programme en 2019, par rapport à l'un des résultats escomptés**

- 9.133 L'un des résultats escomptés pour 2019, à savoir l'attention accrue accordée par l'Assemblée générale, le Conseil économique et social et le Comité d'experts de l'administration publique aux problèmes que rencontrent les institutions et les administrations publiques dans la réalisation des objectifs de développement durable (voir le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2018-2019), a été obtenu, comme le montrent les 22 références et recommandations concernant ces problèmes qui figurent dans les résolutions de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social (objectif de l'exercice biennal).

### **Exécution du programme en 2019 : adoption de nouveaux indicateurs pour un système d'administration publique efficace, responsable et inclusif par le Centre bangladais de formation en administration publique**

- 9.134 Renforcer les capacités des membres de la fonction publique afin d'accélérer la mise en œuvre du Programme 2030 est un défi pour l'État. De nouvelles connaissances, aptitudes, compétences, attitudes et mentalités sont nécessaires pour contribuer à la réalisation des objectifs de développement durable.
- 9.135 Dans le cadre de son initiative mondiale de renforcement des capacités des membres de la fonction publique dans la perspective de la réalisation des objectifs de développement durable, le sous-programme a fourni une assistance technique à 57 instituts et écoles d'administration publique en Afrique, en Amérique latine, en Asie et dans le Pacifique et en Asie centrale, qui ont formé des fonctionnaires de pays du monde entier. Ce faisant, le sous-programme a nourri un dialogue sur l'importance d'intégrer les objectifs de développement durable dans les programmes de formation et de donner aux fonctionnaires les compétences dont ils ont besoin pour appliquer le Programme 2030 en tenant compte des priorités de l'État.
- 9.136 Le sous-programme a également élaboré, en collaboration avec les écoles d'administration publique, un référentiel commun de compétences. La compétence est l'un des 11 principes de gouvernance efficace au service du développement durable approuvés par le Conseil économique et social dans sa résolution 2018/12. Le référentiel de compétences prévoit que les fonctionnaires acquièrent une nouvelle tournure d'esprit et les nouvelles compétences dont ils ont besoin pour appliquer les principes du Programme 2030 dans l'ensemble du service public. Il a pour objet d'aider les États Membres qui le souhaitent à renforcer leurs capacités pour faire avancer la mise en œuvre du Programme 2030. Par exemple, suite à la réunion du groupe Asie-Pacifique de l'initiative mondiale,

le Centre bangladais de formation en administration publique a intégré les objectifs de développement durable dans ses programmes en élaborant de nouveaux cours et en désignant des personnes-ressources pour ses cours de formation. Il a formé plus de 1 700 fonctionnaires aux objectifs de développement durable. Pour que la formation soit plus efficace et qu'elle se perpétue, il a développé les compétences de plus de 70 maîtres formateurs en organisant des sessions de formation des formateurs. Des concertations de haut niveau sur les mesures à prendre pour diriger autrement ont également été organisées par le Bangladesh. Les résultats d'une enquête menée par le Centre portent à croire que les fonctionnaires qui suivent une formation sont mieux armés pour planifier et mettre en œuvre des mesures visant à atteindre les objectifs de développement durable.

*Progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif et mesure des résultats*

- 9.137 Le travail effectué a favorisé la mise en place d'une gouvernance et d'institutions publiques efficaces, responsables et inclusives au service du développement durable, notamment grâce à l'innovation et à l'administration numérique, comme le montrent le fait que plus de 1 700 fonctionnaires ont été à même de fournir des services de meilleure qualité dans les domaines de l'éducation, de la santé, de l'eau et de l'assainissement, entre autres.

Tableau 9.17  
Mesure des résultats

2015	2016	2017	2018	2019
La résolution 69/327 de l'Assemblée générale souligne la nécessité de renforcer les capacités des membres de la fonction publique	Les rencontres régionales mettent en évidence le besoin de nouvelles capacités dans le secteur public	Les membres de la fonction publique se montrent intéressés par l'acquisition de nouvelles compétences et aptitudes	Un référentiel de compétences concernant les objectifs de développement durable est élaboré en collaboration avec les membres de la fonction publique	Plus de 1 700 fonctionnaires sont dotés des connaissances nécessaires pour fournir des services de meilleure qualité, dans les domaines de l'éducation, de la santé, de l'eau et de l'assainissement, entre autres

**Résultats escomptés pour 2021**

**Résultat 1 : innovation et excellence dans la fonction publique au service du Programme de développement durable à l'horizon 2030 (résultat déjà défini pour 2020)**

- 9.138 Les travaux relatifs à l'excellence dans la fonction publique se poursuivront, conformément au mandat qui a été défini, ainsi que la promotion des pratiques nouvelles en faveur de l'accélération de la mise en œuvre du Programme 2030, comme devrait le montrer la mesure des résultats ci-après qui a été fixée pour 2021. Une mesure supplétive est utilisée pour 2020 car, dans sa résolution 74/251, l'Assemblée générale a approuvé un texte explicatif pour les sous-programmes qui ne porte que sur les objectifs qu'elle a approuvés dans sa résolution 71/6 et sur les produits retenus pour 2020.

Tableau 9.18  
**Mesure des résultats**

2017	2018	2019	2020	2021
s.o.	Échange d'idées entre les participantes et les participants issus de différents domaines d'activité afin de mettre en commun des connaissances et des pratiques exemplaires	Formulation des besoins et des intérêts particuliers des pays participants concernant les pratiques nouvelles	Échanges d'informations structurés sur les pratiques nouvelles en fonction des besoins et des intérêts particuliers exprimés au moyen d'une plateforme en ligne	Adoption de pratiques nouvelles par les États Membres pour concevoir et mettre en place des services publics plus accessibles, plus réactifs, plus personnalisés et plus inclusifs au service du développement durable

*Abréviation* : s.o. = sans objet.

**Résultat 2 : administration numérique et transformation numérique (nouveau résultat)**

- 9.139 En 2021, le sous-programme continuera de favoriser la mise en place d'une gouvernance et d'institutions efficaces, responsables et inclusives au service du développement durable, grâce à l'administration numérique. Alors qu'en 2019, 3,6 milliards de personnes n'avaient pas d'accès Internet à un coût abordable et que les hommes étaient 10 % plus nombreux que les femmes à être connectés, on prévoit qu'en 2021, la fourniture de services en ligne aux groupes vulnérables augmentera en moyenne de 10 %.
- 9.140 Les travaux relatifs à l'administration numérique et à la transformation numérique devraient contribuer à la mise à jour des stratégies en matière d'administration numérique des pays d'Afrique et d'Asie et du Pacifique en dotant les fonctionnaires des moyens de fournir des services publics en ligne aux femmes et aux groupes vulnérables.
- 9.141 Le sous-programme s'efforcera de créer une boîte à outils à utiliser dans le cadre d'expérimentations pour développer et renforcer les capacités institutionnelles en matière de planification, de mise en œuvre et d'évaluation d'initiatives relatives à l'administration numérique et aux nouvelles technologies aux fins de la réalisation des objectifs de développement durable, en s'appuyant sur des approches fondées sur des données factuelles et l'analyse des faits.

*Situation interne et réponse*

- 9.142 Pour le sous-programme, la situation était la suivante : il s'agissait de faire en sorte que le *United Nations e-Government Survey* (étude des Nations Unies sur l'administration en ligne), publié tous les deux ans, comprenne des orientations générales et un plan d'action concernant les mesures à prendre par les États pour répondre aux changements rapides et aux conséquences qu'entraînent la dématérialisation et les données numériques, ainsi que les risques et défis associés. La situation est complexe car les nouvelles technologies évoluent constamment et il est difficile de prendre en compte ces changements en temps réel dans l'étude. En réponse, le sous-programme reprendra l'étude afin d'y faire figurer des orientations sur les nouvelles technologies visant à tirer parti des possibilités offertes tout en atténuant les risques liés au numérique, notamment en matière de cybersécurité. Il améliorera également les indicateurs de développement de la participation électronique, qui permettent d'évaluer l'inclusion, et continuera d'évaluer le développement de l'administration en ligne au niveau infranational, en tenant compte de la prolifération de villes intelligentes, de villages intelligents et de villages numériques. Ces travaux s'appuieront sur les autres activités relatives à la transformation numérique. En outre, le programme relatif à la

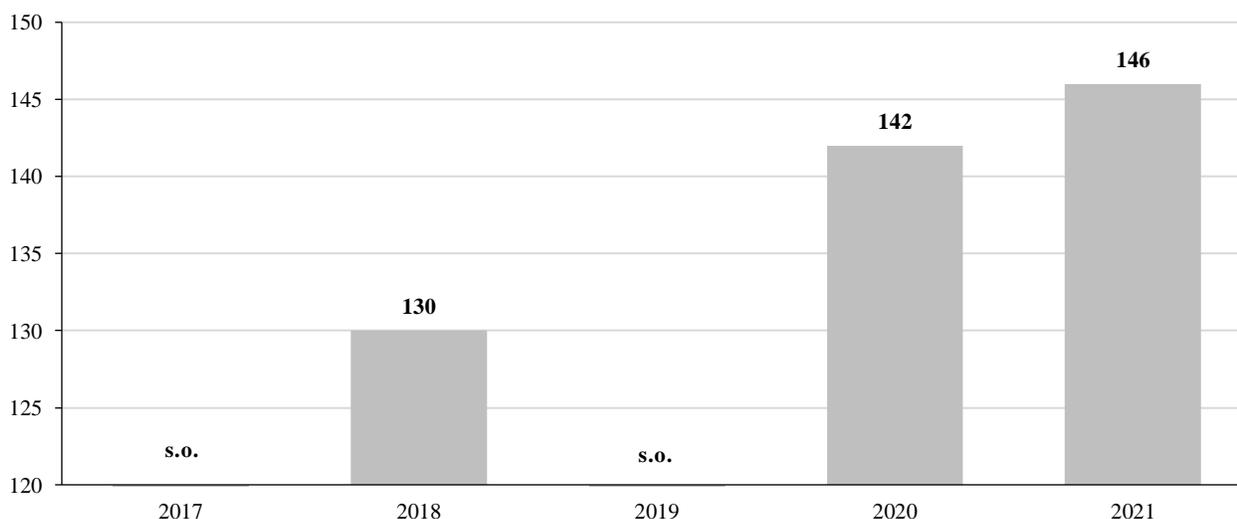
transformation numérique sera développé afin d'accompagner le mieux possible l'entrée dans l'ère numérique des pays en développement, notamment des pays les moins avancés, des petits États insulaires en développement et d'autres pays en situation particulière, en élaborant des plans d'action et en organisant des rencontres régionales et d'autres activités, le tout en accordant une attention particulière aux femmes et aux groupes vulnérables afin de ne laisser personne de côté.

*Progrès escomptés en ce qui concerne la réalisation de l'objectif et mesure des résultats*

- 9.143 Le travail qui sera effectué devrait favoriser la mise en place d'une gouvernance et d'institutions publiques efficaces, responsables et inclusives au service du développement durable, notamment grâce à l'innovation et à l'administration numérique, comme devrait le montrer l'augmentation du nombre d'États Membres fournissant des services en ligne conçus pour les groupes vulnérables et les femmes en 2021, à savoir 146 États contre 130 en 2018, soit 16 États de plus.

Figure 9.IX

**Mesure des résultats : nombre d'États Membres fournissant des services en ligne pour les groupes vulnérables et les femmes**



Source : Estimations réalisées à partir des réponses des États Membres.

### Textes des organes délibérants définissant les mandats

- 9.144 On trouvera ci-après la liste des mandats définis pour le sous-programme.

#### Résolutions de l'Assemblée générale

50/225	Administration publique et développement	70/125	Document final de la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur l'examen d'ensemble de la mise en œuvre des textes issus du Sommet mondial sur la société de l'information
60/34	Administration publique et développement		
69/228	Promouvoir et favoriser l'efficacité, le respect du principe de responsabilité, l'efficacité et la transparence dans les administrations publiques en renforçant les institutions supérieures de contrôle des finances publiques	71/208	Action préventive et lutte contre la corruption et le transfert du produit de la corruption, facilitation du recouvrement des avoirs et restitution de ces avoirs à leurs propriétaires légitimes, notamment aux pays d'origine, conformément à la Convention des Nations Unies contre la corruption
69/327	Promouvoir des services publics ouverts à tous et responsables pour le développement durable		

## Titre IV Coopération internationale pour le développement

71/256	Nouveau Programme pour les villes	74/197	Les technologies de l'information et des communications au service du développement durable
71/235	Mise en valeur des ressources humaines		
73/218	Les technologies de l'information et des communications au service du développement durable		

### Résolutions du Conseil économique et social

2001/45	Restructuration et revitalisation du Groupe d'experts chargé d'examiner le Programme d'administration et de finances publiques de l'Organisation des Nations Unies	2018/12	Rapport du Comité d'experts de l'administration publique sur les travaux de sa dix-septième session
2016/26	Rapport du Comité d'experts de l'administration publique sur les travaux de sa quinzième session	2019/24	Examen des progrès accomplis dans la mise en œuvre et le suivi des textes issus du Sommet mondial sur la société de l'information
2017/23	Rapport du Comité d'experts de l'administration publique sur les travaux de sa seizième session	2019/26	Rapport du Comité d'experts de l'administration publique sur les travaux de sa dix-huitième session

## Produits

9.145 On trouvera dans le tableau 9.19 les produits retenus pour la période 2019-2021, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 9.19

### Sous-programme 7 : produits retenus pour la période 2019-2021, par catégorie et sous-catégorie

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2019	Produits livrés : 2019	Produits prévus : 2020	Produits prévus : 2021
<b>A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts</b>				
<b>Documentation destinée aux organes délibérants</b> (nombre de documents)	<b>9</b>	<b>9</b>	<b>9</b>	<b>9</b>
1. Rapports destinés à l'Assemblée générale	1	1	1	1
2. Rapports destinés au Conseil économique et social	1	1	1	1
3. Documents destinés au Comité d'experts de l'administration publique	7	7	7	7
<b>Services fonctionnels pour les réunions</b> (nombre de réunions de trois heures)	<b>18</b>	<b>18</b>	<b>18</b>	<b>18</b>
4. Séances de l'Assemblée générale	2	2	2	2
5. Séances du Conseil économique et social	6	6	6	6
6. Séances du Comité d'experts de l'administration publique	10	10	10	10
<b>B. Création et transfert de connaissances</b>				
<b>Projets sur le terrain et projets de coopération technique</b> (nombre de projets)	<b>6</b>	<b>6</b>	<b>6</b>	<b>6</b>
7. Projets sur le terrain relatifs à diverses questions liées à l'administration publique	6	6	6	6
<b>Séminaires, ateliers et activités de formation</b> (nombre de jours)	<b>8</b>	<b>8</b>	<b>8</b>	<b>8</b>
8. Forum lié au Prix des Nations Unies pour le service public et à la Journée des Nations Unies pour la fonction publique	2	2	2	2

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2019	Produits livrés : 2019	Produits prévus : 2020	Produits prévus : 2021
9. Atelier régional avec des ministres sur les tendances émergentes en matière de gouvernance et d'institutions publiques liées à la mise en œuvre des objectifs de développement durable (collaboration avec les commissions régionales et les organismes des Nations Unies y compris)	1	1	1	1
10. Forum sur la gouvernance d'Internet	–	1	1	1
11. Séminaires de formation, ateliers ou concertations sur diverses questions liées à l'administration publique	5	4	4	4
<b>Publications</b> (nombre de publications)	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>3</b>
12. <i>United Nations e-Government Survey</i>	–	–	1	–
13. <i>World Public Sector Report</i>	1	1	–	1
14. Recueil de bonnes pratiques et d'innovations dans le service public	1	1	1	1
15. Recueil de bonnes pratiques en matière d'institutions publiques et d'administration numérique au service du développement durable	1	1	1	1
<b>Activités ou documentation techniques</b> (nombre d'activités ou de documents)	<b>5</b>	<b>5</b>	<b>5</b>	<b>5</b>
16. Cours de formation en ligne relatifs à des questions liées à l'administration publique	2	2	2	2
17. Activités ou documentation techniques relatives à des questions liées à la gouvernance et aux institutions publiques au service du développement durable	3	3	3	3
<b>C. Activités de fond</b>				
<b>Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause</b> : élaboration de directives, de manuels ou de supports pour le secteur public ; présentation aux États Membres d'exposés et d'avis d'experts sur les questions de développement durable, y compris à l'occasion de consultations bilatérales et de réunions intergouvernementales de haut niveau.				
<b>Missions d'établissement des faits, de suivi et d'enquête</b> : missions d'évaluation des besoins en matière d'administration et de finances publiques.				
<b>Bases de données et autres supports numériques</b> : sites Web et bases de données sur des questions liées à l'administration publique.				
<b>D. Activités de communication</b>				
<b>Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information</b> : bulletin du Réseau d'information de l'Organisation des Nations Unies sur l'administration publique.				
<b>Plateformes numériques et contenus multimédias</b> : site Web du Bureau de projets des Nations Unies pour la gouvernance.				

## Sous-programme 8 Gestion durable des forêts

### Objectif

- 9.146 L'objectif auquel le sous-programme contribue est de garantir la mise en œuvre effective de la gestion durable de tous les types de forêts à tous les niveaux, conformément au plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030).

## Stratégie

- 9.147 Pour contribuer à la mise en œuvre effective de la gestion durable de tous les types de forêts à tous les niveaux, conformément au plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030), le sous-programme continuera d'encourager le dialogue intergouvernemental sur la politique forestière dans le cadre du Forum des Nations Unies sur les forêts et en accord avec le plan stratégique et le programme de travail quadriennal pour la période 2021-2024 ; de coordonner les apports du Forum au forum politique de haut niveau pour le développement durable ; de promouvoir la coopération avec les entités des Nations Unies concernées, les organisations membres du Partenariat de collaboration sur les forêts et d'autres acteurs du secteur forestier et de coordonner l'action que ces parties prenantes mènent. Ces activités devraient avoir pour résultat le renforcement de l'engagement politique et des initiatives prises en faveur de la gestion durable des forêts, ce qui permettrait d'accroître la contribution des forêts à la préservation de la biodiversité, à l'atténuation des changements climatiques et à l'adaptation à ceux-ci, et de mieux tenir compte des forêts dans les plans nationaux de développement durable et les stratégies de réduction de la pauvreté. Parmi les résultats déjà obtenus citons l'adoption du plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030), cadre mondial d'action à tous les niveaux qui vise à promouvoir la gestion durable de tous les types de forêts.
- 9.148 Pour contribuer à la mise en œuvre effective de la gestion durable de tous les types de forêts à tous les niveaux, conformément au plan stratégique sur les forêts, le sous-programme continuera de développer le centre d'information en ligne du Réseau mondial de facilitation du financement forestier et d'aider les pays et les partenaires à concevoir des stratégies de financement forestier et à élaborer des propositions de projets pouvant bénéficier de concours bancaires afin de leur permettre d'accéder à des financements en faveur de la gestion durable des forêts. L'accent sera mis sur les besoins particuliers de l'Afrique, des pays les moins avancés, des pays à faible couverture forestière, des pays à forte couverture forestière et à faible déforestation, des petits États insulaires en développement et des pays en transition. Le travail qui sera effectué devrait rendre les pays concernés mieux à même de mobiliser des financements en faveur de la gestion durable des forêts et d'y accéder, quelle qu'en soit la source, et contribuer à améliorer l'information sur les sources de financement (multilatérales et autres) existantes et nouvelles ainsi que les données y relatives, et à accroître l'accès à ces sources et à ces données. Parmi les résultats déjà obtenus citons l'adoption d'une approche globale, qui s'inscrit dans la durée, permettant aux pays de mobiliser des financements en faveur de la gestion durable des forêts, et la facilitation de l'accès aux sources de financement multilatérales, grâce à l'élaboration de stratégies nationales de financement forestier et de propositions de projets.
- 9.149 Pour contribuer à la mise en œuvre effective de la gestion durable de tous les types de forêts à tous les niveaux, conformément au plan stratégique sur les forêts, le sous-programme continuera de faire avancer l'application du plan stratégique et d'aider les pays à créer de solides cadres d'établissement de rapports nationaux. Ces activités devraient se traduire par des progrès dans la réalisation des objectifs relatifs aux forêts arrêtés au plan mondial et des objectifs de développement liés aux forêts. Parmi les résultats déjà obtenus citons le renforcement de la capacité des pays de faire rapport sur l'application du plan stratégique et la réalisation des objectifs mondiaux relatifs aux forêts d'une manière cohérente, qui permette de faire des comparaisons.
- 9.150 Pour contribuer à la mise en œuvre effective de la gestion durable de tous les types de forêts à tous les niveaux, conformément au plan stratégique sur les forêts, le sous-programme continuera également d'appliquer la stratégie de communication et d'information énoncée dans le plan stratégique. Le travail qui sera effectué devrait permettre de faire mieux connaître les multiples avantages des forêts en mettant à profit le thème de la Journée internationale des forêts en 2021, l'exécution du plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030) et le forum politique de haut niveau pour le développement durable de 2021. Parmi les résultats déjà obtenus citons le suivant : les multiples avantages des forêts sont mieux connus grâce au thème de la Journée internationale de 2019, « Les forêts et l'éducation », et à celui de l'édition 2020, « Les forêts et la biodiversité ».

## Exécution du programme en 2019, par rapport à l'un des résultats escomptés

- 9.151 L'un des résultats escomptés pour 2019, à savoir la sensibilisation accrue et la mise en commun des connaissances en vue de promouvoir l'action aux niveaux national, régional et mondial relative à la gestion durable de tous les types de forêts et d'arbres (voir le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2018-2019), a été obtenu, comme le montre l'augmentation du nombre d'États Membres et d'autres acteurs du secteur forestier [14 en 2019, soit plus que l'objectif fixé pour l'exercice biennal (10)] qui ont rendu compte des programmes et projets de gestion durable des forêts qu'ils avaient entrepris grâce au sous-programme.
- 9.152 Le sous-programme a également fait que les pays soient mieux à même d'élaborer des propositions de projets pouvant bénéficier de concours bancaires qui leur permettent d'accéder à des financements en faveur de la gestion durable des forêts provenant des sources multilatérales existantes par l'intermédiaire du Réseau mondial de facilitation du financement forestier. Ainsi, 12 pays (Afrique du Sud, Botswana, Côte d'Ivoire, Dominique, Guinée-Bissau, Macédoine du Nord, Madagascar, Malawi, République centrafricaine, Saint-Kitts-et-Nevis, Sainte-Lucie et Thaïlande) et deux entités sous-régionales (Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest et Commission des forêts d'Afrique centrale) élaborent actuellement des propositions de projets pouvant bénéficier de concours bancaires, tandis que 4 autres pays (Algérie, Suriname, République-Unie de Tanzanie et Togo) ont dit vouloir travailler avec le Réseau pour obtenir des financements en faveur de la gestion durable des forêts.

## Exécution du programme en 2019 : établissement d'un plus grand nombre de rapports sur les progrès faits dans la réalisation des objectifs mondiaux relatifs aux forêts et des objectifs de développement durable liés aux forêts

- 9.153 Le suivi, l'évaluation et l'établissement de rapports sont essentiels pour prendre des décisions bien fondées et examiner de très près l'état des forêts et la mise en œuvre de la gestion durable des forêts. Ces activités aident les pays à déterminer si les politiques forestières qu'ils élaborent et appliquent favorisent la gestion durable des forêts et la réalisation des objectifs mondiaux relatifs aux forêts et des objectifs de développement durable liés aux forêts.
- 9.154 Le sous-programme a aidé les pays en développement, les pays en transition et les entités régionales et sous-régionales à mener à bien de telles activités, notamment à mettre en place des cadres solides permettant de suivre et d'évaluer la gestion durable des forêts et de faire rapport à ce sujet, grâce à l'établissement d'un modèle de rapport sur les forêts destiné au Forum et de notes explicatives sur les rapports de pays présentés au Forum à sa quinzième session. C'est sur la base de ces travaux qu'a été élaborée la publication phare sur les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs mondiaux relatifs aux forêts et des cibles qui leur sont associées, qui sont énoncés dans le plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030). Les contributions nationales volontaires soumises au Forum jouent un rôle essentiel car elles permettent de rendre compte des progrès faits en matière de gestion durable des forêts. De nombreux rapports ont mis en évidence la menace que les changements climatiques faisaient peser sur les forêts. Les autres questions également abordées dans les rapports allaient des problèmes causés par la conversion des forêts à d'autres usages, comme l'agriculture, aux droits d'occupation des terres, en passant par les obstacles à l'obtention de financements pour la gestion durable des forêts.

### *Progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif et mesure des résultats*

- 9.155 Le travail effectué a contribué à la mise en œuvre effective de la gestion durable de tous les types de forêts à tous les niveaux, conformément au plan stratégique des Nations Unies pour les forêts 2017-2030, comme le montre le fait que 61 pays ont présenté au Forum des Nations Unies sur les forêts, en suivant le nouveau cadre d'établissement, des rapports sur les efforts qu'ils déployaient pour transposer les objectifs mondiaux relatifs aux forêts et les objectifs de développement durable liés aux forêts dans leurs plans nationaux de développement durable, y compris des informations sur la

prise en compte des questions de genre. Le nombre de rapports volontaires soumis au Forum ne cesse d'augmenter depuis 2011, année où 22 pays ont présenté des rapports au Forum. En 2013, ce nombre est passé à 57, tandis qu'en 2015, le nombre de rapports de pays soumis en suivant l'ancien cadre d'établissement de rapports nationaux a atteint un pic de 81. Cette forte augmentation s'explique par le fait que le Forum a examiné l'efficacité de l'arrangement international sur les forêts à sa onzième session. Suite à l'élaboration et à l'adoption du nouveau cadre élargi d'établissement de rapports nationaux entre 2016 et 2018, 61 États Membres ont soumis leurs rapports nationaux volontaires.

Tableau 9.20  
**Mesure des résultats**

2015	2016	2017	2018	2019
Le nombre de rapports nationaux volontaires établis en suivant l'ancien cadre atteint 81 suite à l'examen de l'efficacité de l'arrangement international sur les forêts à la onzième session du Forum des Nations Unies sur les forêts	Les négociations sur un modèle et des directives concernant l'établissement de rapports commencent dans le cadre du Forum des Nations Unies sur les forêts	Le Forum des Nations Unies sur les forêts adopte le plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030) et décide d'examiner la première série de rapports à sa quinzième session	L'élaboration du modèle et des directives concernant la présentation de rapports au Forum des Nations Unies sur les forêts s'achève et ces textes sont communiqués aux États Membres	61 pays présentent au Forum des Nations Unies sur les forêts, en suivant un nouveau cadre d'établissement, des rapports sur les efforts qu'ils déploient pour transposer les objectifs mondiaux relatifs aux forêts et les objectifs de développement durable liés aux forêts dans leurs plans nationaux de développement durable, y compris des informations sur la prise en compte des questions de genre

## Résultats escomptés pour 2021

### Résultat 1 : élaboration de cadres généraux de suivi des progrès réalisés en matière de gestion durable des forêts (résultat déjà défini pour 2020)

- 9.156 Les travaux relatifs à la gestion durable des forêts se poursuivront, conformément au mandat qui a été défini, et la mise en place de cadres généraux de suivi qui facilitent la gestion durable des forêts par les États Membres continuera d'être encouragée, comme devrait le montrer la mesure des résultats ci-après qui a été fixée pour 2021. Une mesure supplétive est utilisée pour 2020 car, dans sa résolution [74/251](#), l'Assemblée générale a approuvé un texte explicatif pour les sous-programmes qui ne porte que sur les objectifs qu'elle a approuvés dans sa résolution [71/6](#) et sur les produits retenus pour 2020.

Tableau 9.21  
Mesure des résultats

2017	2018	2019	2020	2021
s.o.	Absence de cadres généraux de suivi des progrès réalisés au niveau national en matière de gestion durable des forêts	Lancement de six projets pilotes nationaux aux fins de l'élaboration de cadres généraux de suivi des progrès réalisés au niveau national en matière de gestion durable des forêts	Existence de six cadres généraux de suivi des progrès réalisés au niveau national en matière de gestion durable des forêts, qui constituent également des exemples de meilleures pratiques dans ce domaine pour les autres pays	Existence de 10 cadres généraux de suivi des progrès réalisés au niveau national en matière de gestion durable des forêts, qui constituent également des exemples de meilleures pratiques dans ce domaine pour les autres pays et des contributions nationales volontaires à la réalisation des objectifs mondiaux relatifs aux forêts et des objectifs de développement durable ayant trait aux forêts

*Abréviation* : s.o. = sans objet.

**Résultat 2 : progrès dans l'exécution du plan stratégique des Nations Unies sur les forêts en faveur des parties prenantes (nouveau résultat)**

- 9.157 Le programme de travail quadriennal pour la période 2021-2024, qui sera adopté par le Forum des Nations Unies sur les forêts à sa quinzième session, en 2020, continuera de guider les travaux relatifs au sous-programme. En outre, la mise en œuvre effective de la gestion durable des forêts exige des ressources adéquates, notamment des moyens de financement, ainsi qu'un renforcement des capacités. Elle suppose également que la gouvernance soit bonne à tous les niveaux. De plus, en 2018, la mise à l'essai du projet de cadre d'établissement de rapports nationaux volontaires destinés au Forum et concernant les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs mondiaux relatifs aux forêts et des objectifs de développement durable liés aux forêts a révélé qu'il importait d'utiliser pleinement les informations communiquées au Forum au sujet des efforts déployés au niveau national et régional pour exécuter le plan stratégique des Nations Unies sur les forêts.
- 9.158 Le sous-programme continuera d'appuyer efficacement les délibérations intergouvernementales du Forum des Nations Unies sur les forêts, en particulier celles de sa seizième session, en mettant l'accent sur les liens entre les objectifs mondiaux relatifs aux forêts qui seront examinés par le Forum en 2021 et sur les objectifs de développement durable que le forum politique de haut niveau pour le développement durable étudiera en 2021. Il continuera également à rendre opérationnel le Réseau mondial de facilitation du financement forestier du Forum des Nations Unies sur les forêts en mettant en place son centre d'information en ligne (base de données), qui permettra de mettre en commun les enseignements tirés de projets de financement forestier réussis et de communiquer des informations sur l'accès aux sources de financement multilatérales existantes et nouvelles. Il continuera de fournir aux pays et aux organisations régionales et sous-régionales qui en font la demande une assistance et des conseils pour l'élaboration de propositions de projets pouvant bénéficier de concours bancaires leur permettant d'accéder aux financements en faveur de la gestion

durable des forêts, et pour la conception de stratégies nationales de financement forestier. Il aidera les pays à mettre en place des cadres nationaux solides permettant de suivre et d'évaluer les progrès accomplis dans la réalisation des 6 objectifs mondiaux relatifs aux forêts et des 26 cibles qui leur sont associées, ainsi que des objectifs et cibles de développement durable liés aux forêts, notamment les cibles 15.1 et 15.2, et de communiquer l'information y relative. Sur la base d'une analyse de tous les rapports nationaux volontaires et des contributions nationales volontaires soumis au Forum depuis l'adoption du plan stratégique des Nations Unies sur les forêts, en 2017, une publication phare sera établie sur l'intérêt que présentent les forêts pour le développement durable ; y seront recensées les principales lacunes et difficultés liées à la politique forestière internationale et les meilleures pratiques éventuelles, ainsi que les exemples de réussite qui montrent l'importance vitale que revêtent tous les types de forêts et d'arbres pour la planète et ses habitants. L'application de la stratégie de communication et d'information énoncée dans le plan stratégique des Nations Unies sur les forêts sera synchronisée avec l'exécution du programme de travail quadriennal pour la période 2021-2024, y compris le thème du forum politique de haut niveau pour le développement durable de 2021.

*Situation interne et réponse*

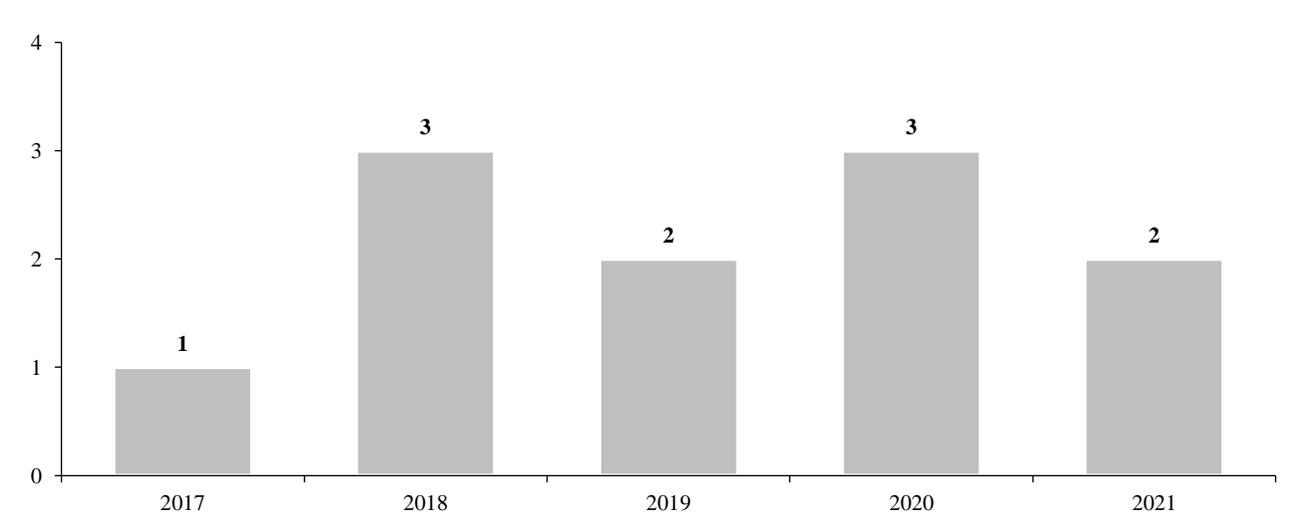
- 9.159 Pour le sous-programme, la situation était la suivante : il fallait aider les États Membres à tenir compte de la contribution vitale des forêts et du rôle de la gestion durable des forêts dans le règlement des questions urgentes liées aux changements climatiques, à la sécurité alimentaire et à l'atténuation de la pauvreté, à un moment où les forêts suscitaient beaucoup d'attention, aussi bien dans les médias et sur la scène politique que dans de nombreuses entités des Nations Unies et ailleurs. En réponse, dans le cadre du programme de travail quadriennal pour la période 2021-2024, le sous-programme s'attachera à améliorer leurs approches, outils et techniques afin de promouvoir une démarche intersectorielle qui permette d'éviter de considérer les forêts de manière isolée et qui favorise la collaboration avec d'autres secteurs clés ; des sessions intergouvernementales seront organisées pour étudier les liens entre forêts et changements climatiques, et forêts et biodiversité ; le dialogue entre scientifiques et décideurs sera renforcé ; la contribution des forêts à la réalisation des objectifs de développement durable sera mise en avant ; chaque année, des informations et des messages précis continueront d'être communiqués au forum politique de haut niveau pour le développement durable.

*Progrès escomptés en ce qui concerne la réalisation de l'objectif et mesure des résultats*

- 9.160 Le travail qui sera effectué devrait contribuer à la mise en œuvre effective de la gestion durable de tous les types de forêts à tous les niveaux, comme devrait le montrer le nombre de pays ayant une meilleure connaissance des tendances mondiales concernant l'exécution du plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030) grâce aux informations figurant dans la publication phare, et l'existence d'un plus grand nombre de pays étant à même d'élaborer des propositions de projets ou des stratégies nationales de financement forestier afin de mobiliser des fonds en faveur des forêts.

Figure 9.X

**Mesure des résultats : plus de pays ont une meilleure connaissance des tendances mondiales concernant l'exécution du plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030) et sont mieux à même de mobiliser des fonds en faveur des forêts**



### Textes des organes délibérants définissant les mandats

9.161 On trouvera ci-après la liste des mandats définis pour le sous-programme.

#### Résolutions de l'Assemblée générale

62/98	Instrument juridiquement non contraignant concernant tous les types de forêts	70/199 71/285	Instrument des Nations Unies sur les forêts Plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030)
67/200	Journée internationale des forêts		

#### Résolutions du Conseil économique et social

2000/35	Rapport de la quatrième session du Forum intergouvernemental sur les forêts	2017/4	Plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030) et programme de travail quadriennal du Forum des Nations Unies sur les forêts pour la période 2017-2020
2015/33	L'arrangement international sur les forêts après 2015		

### Produits

9.162 On trouvera dans le tableau 9.22 les produits retenus pour la période 2019-2021, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 9.22

**Sous-programme 8 : produits retenus pour la période 2019-2021, par catégorie et sous-catégorie**

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2019</i>	<i>Produits livrés : 2019</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>
<b>A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts</b>				
<b>Documentation destinée aux organes délibérants</b> (nombre de documents)	7	8	8	8
1. Rapports du Forum des Nations Unies sur les forêts	7	8	8	8
<b>Services fonctionnels pour les réunions</b> (nombre de réunions de trois heures)	19	19	20	20
2. Réunions du Forum des Nations Unies sur les forêts	16	16	16	16
3. Réunions d'experts sur la gestion durable des forêts, les contributions des forêts à diverses questions, notamment à la réalisation des objectifs de développement durable, le financement des forêts et diverses autres questions liées aux forêts	3	3	4	4
<b>B. Création et transfert de connaissances</b>				
<b>Projets sur le terrain et projets de coopération technique</b> (nombre de projets)	9	13	8	8
4. Projet sur le financement des forêts et l'élaboration de stratégies nationales de financement	7	11	6	6
5. Projet sur l'instrument des Nations Unies sur les forêts et diverses autres questions liées aux forêts	2	2	2	2
<b>Séminaires, ateliers et activités de formation</b> (nombre de jours)	9	21	8	7
6. Séminaires et ateliers de formation sur le financement forestier	7	19	6	6
7. Séminaires et ateliers de formation sur le développement durable	2	2	2	1
<b>Publications</b> (nombre de publications)	–	–	–	1
8. Progrès accomplis dans la réalisation des objectifs et cibles mondiaux relatifs aux forêts énoncés dans le plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030)	–	–	–	1
<b>Activités ou documentation techniques</b> (nombre d'activités ou de documents)	11	11	7	7
9. Activités ou documentation techniques relatives à la gestion durable des forêts	5	5	3	3
10. Activités ou documentation techniques relatives aux contributions des forêts à diverses questions, notamment à la réalisation des objectifs de développement durable liés aux forêts	4	4	2	2
11. Activités ou documentation techniques relatives au financement et à l'élaboration de stratégies nationales de financement	2	2	2	2
<b>C. Activités de fond</b>				
<b>Consultations, conseils et activités d'information</b> touchant diverses questions liées aux forêts.				
<b>Bases de données et supports numériques</b> concernant le centre d'information.				
<b>D. Activités de communication</b>				
<b>Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information</b> : manifestations spéciales, notamment la Journée internationale des forêts et les manifestations organisées dans le cadre du Partenariat de collaboration sur les forêts ; brochures, plaquettes, fiches d'information, planches murales et pochettes d'information sur la gestion durable des forêts, le financement des forêts et diverses autres questions liées aux forêts.				
<b>Relations extérieures et relations avec les médias</b> : conférences de presse/communiqués de presse sur le Forum des Nations Unies sur les forêts ; conférences de presse/communiqués de presse à l'occasion de la Journée internationale des forêts.				

## Sous-programme 9 Financement du développement durable

### Objectif

- 9.163 L'objectif auquel le sous-programme contribue est de faire progresser le suivi et l'examen de l'application des textes issus des conférences internationales sur le financement du développement, notamment du Programme d'action d'Addis-Abeba, et la mobilisation des moyens nécessaires à l'exécution du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

### Stratégie

- 9.164 Pour contribuer au suivi et à l'examen de l'application des textes issus des conférences internationales sur le financement du développement, notamment du Programme d'action d'Addis-Abeba, et à la mobilisation des moyens nécessaires à l'exécution du Programme de développement durable à l'horizon 2030, le sous-programme promouvra les politiques et les mesures de financement du développement durable. Le travail qui sera effectué devrait faciliter la mise en place sur le terrain de cadres de financement nationaux intégrés fondés sur quatre éléments fondamentaux. Dix-huit pays ont annoncé qu'ils commenceraient à concevoir et à mettre en place de tels cadres. Parmi les résultats déjà obtenus citons le chapitre thématique consacré à ces cadres qui figure dans le rapport sur le financement du développement durable 2019 (*Financing for Sustainable Development Report 2019*), qui a conduit à la prise de mesures dans 18 pays pionniers.
- 9.165 Pour contribuer au suivi et à l'examen de l'application des textes issus des conférences internationales sur le financement du développement, notamment du Programme d'action d'Addis-Abeba, et à la mobilisation des moyens nécessaires à l'exécution du Programme 2030, le sous-programme aidera à établir des rapports normalisés pour mesurer l'impact des investissements sur la réalisation des objectifs de développement durable, ainsi qu'à réunir les parties prenantes. Le travail qui sera effectué devrait permettre d'accélérer la mobilisation des ressources nécessaires à la réalisation des objectifs, ce qui créerait plus de possibilités d'investissement ayant des effets bénéfiques. Des solutions concrètes permettant d'accroître les investissements dans le développement durable seront proposées dans le cadre des travaux de l'Alliance mondiale des investisseurs en faveur du développement durable. Parmi les résultats déjà obtenus citons le lancement et l'agrandissement de la Foire de l'investissement en faveur des objectifs de développement durable, qui a offert à plus de 400 participants un moyen d'engager un dialogue franc et des échanges directs entre les États Membres et les investisseurs. On peut également citer la mise en place, par le Secrétaire général et grâce au sous-programme, de l'Alliance mondiale des investisseurs en faveur du développement durable, qui regroupe 30 dirigeants de grandes entreprises mondiales.
- 9.166 De même, pour contribuer au suivi et à l'examen de l'application des textes issus des conférences internationales sur le financement du développement, notamment du Programme d'action d'Addis-Abeba, et à la mobilisation des moyens nécessaires à l'exécution du Programme 2030, dans le cadre des travaux menés sur la coopération internationale en matière fiscale, le sous-programme continuera d'appliquer une stratégie intégrée à ses activités d'appui aux politiques et de renforcement des capacités concernant la coopération fiscale. La mobilisation de ressources nationales a un rôle important à jouer pour ce qui est de réduire de manière durable, voire novatrice, les écarts constatés dans le financement des objectifs de développement durable au niveau des pays. Le travail qui sera effectué devrait contribuer directement à faire progresser les politiques et les mesures de financement du développement durable, et notamment à accroître l'impact des politiques et des orientations pratiques de l'ONU en matière fiscale, élaborées par des experts et des organismes intergouvernementaux, ainsi que donner lieu, aux niveaux mondial, régional, national et infranational, à de meilleures solutions permettant de mobiliser davantage de ressources nationales. Parmi les résultats déjà obtenus citons le renforcement de l'appui fonctionnel apporté au Comité

d'experts de la coopération internationale en matière fiscale et la mise en place d'un dispositif efficace pour les sous-comités multipartites.

- 9.167 Pour contribuer au suivi et à l'examen de l'application des textes issus des conférences internationales sur le financement du développement, notamment du Programme d'action d'Addis-Abeba, et à la mobilisation des moyens nécessaires à l'exécution du Programme 2030, le sous-programme continuera également d'accroître le soutien qu'il apporte au Forum pour la coopération en matière de développement, en passant en revue les tendances, les progrès et les questions nouvelles concernant la coopération internationale au service du développement et les activités connexes. Le travail qui sera effectué devrait faciliter : a) l'élaboration d'orientations générales sous forme de contributions pratiques à apporter aux gouvernements et aux autres parties prenantes afin de renforcer la coopération au service du développement, conformément au Programme 2030, au Programme d'action d'Addis-Abeba, à l'Accord de Paris et au Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030). Parmi les résultats déjà obtenus citons une meilleure compréhension et une plus grande utilisation des politiques nationales de coopération au service du développement, outils essentiels pour garantir une prise en main généralisée des activités de développement durable par les pays.

### **Exécution du programme en 2019, par rapport à l'un des résultats escomptés**

- 9.168 L'un des résultats escomptés pour 2019, à savoir le renforcement de la cohérence des politiques visant à promouvoir l'application des textes issus des conférences internationales sur le financement du développement en coordination avec d'autres décisions connexes, notamment en renforçant le rôle de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social, ainsi que celui des organes intergouvernementaux compétents d'autres acteurs institutionnels (voir le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2018-2019), a été obtenu, comme le montre l'augmentation du nombre d'accords conclus par les États Membres dans le cadre de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social, ainsi que dans le cadre des organes intergouvernementaux compétents d'autres acteurs institutionnels, aux fins de suivi des conférences et de la coordination avec d'autres décisions connexes, nombre qui est passé de 36 durant l'exercice biennal 2016-2017 à 38 (objectif fixé pour l'exercice biennal 2018-2019).

### **Exécution du programme en 2019 : prise en compte et renforcement du rôle du financement du développement durable dans le développement durable**

- 9.169 Il convient de changer le système financier international pour favoriser le développement durable et la réalisation des objectifs de développement durable ; ce changement est essentiel pour redonner confiance dans le système financier, qui contribue à une prospérité mondiale équitable et durable.
- 9.170 Le sous-programme a facilité l'organisation du forum du Conseil économique et social sur le suivi du financement du développement de 2019, qui a témoigné du pouvoir de mobilisation de l'ONU et de l'importance grandissante de celle-ci, ainsi que du forum, dans le domaine financier. Ainsi, le mandat qui lui a été confié, à savoir évaluer les progrès accomplis, recenser les obstacles et les problèmes rencontrés, promouvoir le partage des enseignements tirés des expériences aux niveaux national et régional, aborder les sujets nouveaux et émergents qui présentent un intérêt pour l'application du programme, selon les besoins, et formuler des recommandations pratiques concernant les mesures à prendre par la communauté internationale a ainsi été exécuté, ce qui a donné une nouvelle vigueur à la mise en œuvre de la décennie d'action en faveur des objectifs de développement durable. Le forum a permis d'accélérer l'exécution des programmes dans les domaines où les normes mondiales faisaient défaut et de déterminer les questions à porter au plus haut niveau politique lors du Dialogue de haut niveau sur le financement du développement de septembre 2019. Il a également contribué à faire connaître l'opinion de l'ONU sur les questions de financement. Les facteurs non économiques, tels que les risques environnementaux, les inégalités sociales et les technologies révolutionnaires, étaient au cœur du forum de 2019. Les participants ont

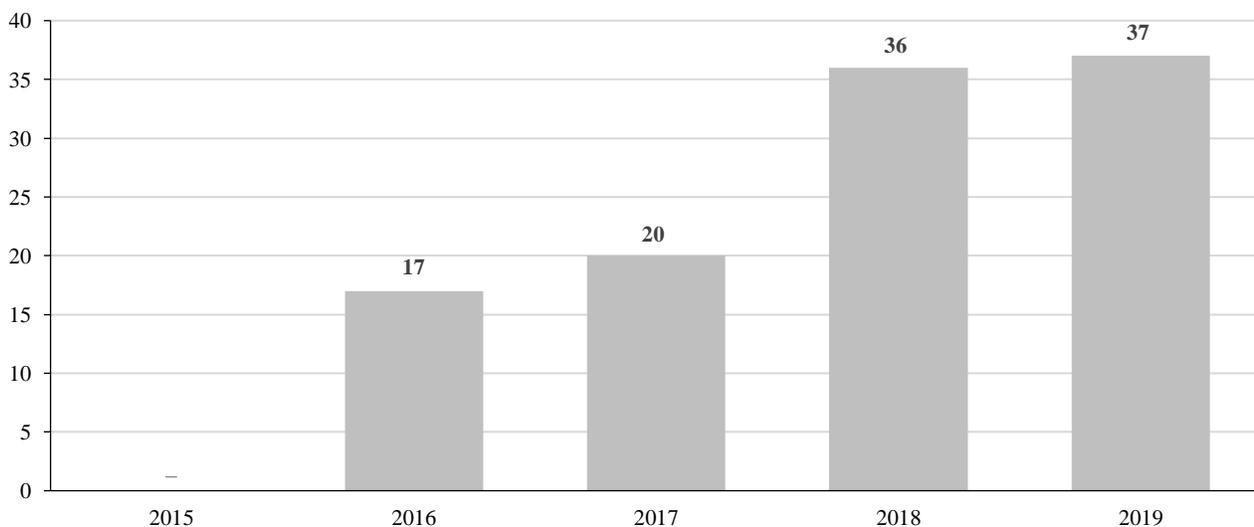
réussi à adopter un document final consensuel. Il s'agit là d'un franc succès compte tenu de la divergence de vues prononcée qui existe sur le commerce et la dette, ainsi que du mécontentement que suscitent les mesures économiques unilatérales. Le Dialogue de haut niveau a permis de renforcer les échanges entre les gouvernements et le secteur privé afin, comme énoncé dans le Programme d'action d'Addis-Abeba et lors de précédents forums du Conseil économique et social sur le suivi du financement du développement et de forums politiques de haut niveau antérieurs, de mobiliser davantage de ressources, d'accroître les investissements publics et privés aux fins du développement durable et de faire que les activités des entreprises soient mieux alignées sur le Programme 2030. Le sous-programme appuie le système des Nations Unies, qui coopère avec le Groupe des 20 dans le cadre de ses réunions des sherpas et de ses réunions financières.

*Progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif et mesure des résultats*

- 9.171 Le travail effectué a contribué à faire progresser le suivi et l'examen de l'application des textes issus des conférences internationales sur le financement du développement, notamment du Programme d'action d'Addis-Abeba, et la mobilisation des moyens nécessaires à l'exécution du Programme de développement durable à l'horizon 2030, comme le montre le fait que 37 participants de haut niveau ont assisté au forum du Conseil économique et social sur le suivi du financement du développement et adopté les documents finals par consensus, ce qui témoigne de l'engagement dont les pays font preuve au plus haut niveau. Trente-sept ministres, vice-ministres et hauts représentants de l'État ont pris part au forum de 2019, venant grossir les rangs des ministres des finances et de l'économie et des représentants du secteur privé.

Figure 9.XI

**Mesure des résultats : nombre de participants de haut niveau au forum du Conseil économique et social sur le suivi du financement du développement**



**Résultats escomptés pour 2021**

**Résultat 1 : promotion des politiques et des mesures de financement du développement durable (résultat déjà défini pour 2020)**

- 9.172 Les travaux liés au financement du développement durable se poursuivront, conformément au mandat qui a été défini, et un appui sera fourni aux pays afin qu'ils puissent mobiliser des financements et d'autres moyens de mise en œuvre en faveur du développement durable et faire un suivi, comme devrait le montrer la mesure des résultats ci-après qui a été fixée pour 2021. Une

mesure supplétive est utilisée pour 2020 car, dans sa résolution [74/251](#), l'Assemblée générale a approuvé un texte explicatif pour les sous-programmes qui ne porte que sur les objectifs qu'elle a approuvés dans sa résolution [71/6](#) et sur les produits retenus pour 2020.

Tableau 9.23  
**Mesure des résultats**

2017	2018	2019	2020	2021
s.o.	Reconnaissance de l'importance que revêt l'intégration des différents flux de financement	Établissement d'une liste de travaux d'analyse des cadres et stratégies de financement intégrés pouvant se traduire en un ensemble d'outils à utiliser au niveau national	Utilisation de l'ensemble d'outils visant à exécuter des politiques nationales propres à mobiliser des fonds et d'autres moyens de mise en œuvre en faveur du développement durable au niveau national	Suivi de la mise en œuvre et perfectionnement de l'ensemble d'outils sur la base des enseignements tirés de l'expérience des pays pionniers

*Abréviation* : s.o. = sans objet.

**Résultat 2 : cadres de financement nationaux intégrés (nouveau résultat)**

- 9.173 Depuis la publication du rapport sur le financement du développement durable 2019 (*Financing for Sustainable Development Report 2019*), dans lequel sont énoncés les principaux éléments fondamentaux des cadres de financement nationaux intégrés, 18 « pays pionniers » ont annoncé qu'ils allaient concevoir et mettre en place de tels cadres. Sous la direction du Département des affaires économiques et sociales, le Groupe de réflexion interinstitutions sur le financement du développement continue d'élaborer la méthode à adopter à cet égard, ainsi que des documents directifs concrets sous la forme de boîtes à outils, à la demande des pays. Ces boîtes à outils revisitées énonceront en détails les étapes de la mise en place des cadres et des politiques de financement sur le terrain. En outre, on y présentera des informations plus détaillées sur les mécanismes d'appui internationaux mis à la disposition des pays pour telles ou telles politiques de financement, sur la base de l'enquête initiale menée en 2019. En 2021, le Département des affaires économiques et sociales suivra la mise en œuvre des initiatives lancées pendant l'exercice 2019-2020.
- 9.174 Une collaboration étroite est menée avec la CNUCED et les commissions économiques régionales pour aider les pays à concevoir et à mettre en place des cadres de financement intégrés et pour mettre en commun les enseignements tirés au niveau régional.
- 9.175 D'autres travaux ont été effectués sur les cadres de financement intégrés, les États Membres ayant demandé, dans le document final du forum du Conseil économique et social sur le suivi du financement du développement de 2019, que soit poursuivie l'élaboration de la méthode relative à ces cadres. En suivant de près la mise en place, par les pays, des cadres de financement nationaux intégrés et en en tirant des leçons, le sous-programme pourra également tenir compte des enseignements tirés des difficultés liées à l'exécution du Programme d'action d'Addis-Abeba au niveau national dans le cadre de ses travaux analytiques globaux et de l'appui qu'il fournit aux mécanismes normatifs.

*Situation interne et réponse*

- 9.176 Pour le sous-programme, la situation était la suivante : il fallait appuyer la mise en place des cadres de financement nationaux intégrés, compte tenu des réalités sur le terrain et du manque de données

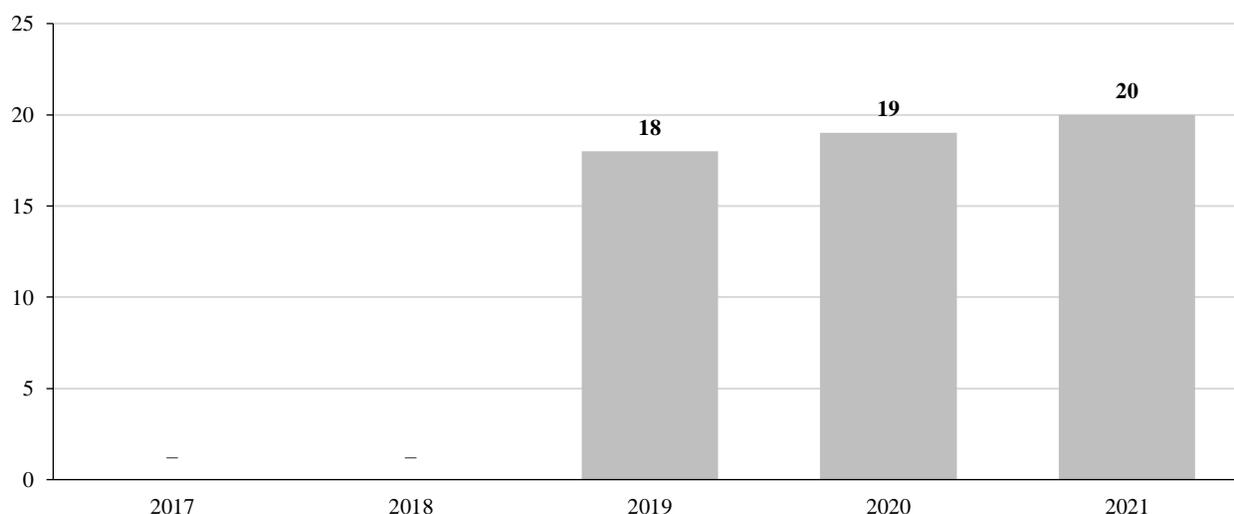
financières. En réponse, le sous-programme inclura dans les boîtes à outils des informations visant à améliorer la collecte de données financières et à renforcer la prise en main par les pays.

*Progrès escomptés en ce qui concerne la réalisation de l'objectif et mesure des résultats*

- 9.177 Le travail qui sera effectué devrait contribuer à faire progresser le suivi et l'examen de l'application des textes issus des conférences internationales sur le financement du développement, notamment du Programme d'action d'Addis-Abeba, et la mobilisation des moyens nécessaires à l'exécution du Programme de développement durable à l'horizon 2030, comme devraient le montrer la conception, par 20 pays, de cadres de financement nationaux intégrés, ainsi que la mise au point de boîtes à outils, où seront envisagées plusieurs possibilités d'action, et la mise à la disposition des pays de mécanismes d'appui internationaux pour les politiques de financement ayant trait à la coopération internationale en matière fiscale.

Figure 9.XII

**Mesure des résultats : nombre de pays qui conçoivent des cadres de financement nationaux intégrés**



### Textes des organes délibérants définissant les mandats

- 9.178 On trouvera ci-après la liste des mandats définis pour le sous-programme.

#### Résolutions de l'Assemblée générale

56/210 B	Conférence internationale sur le financement du développement		financement du développement, chargée d'examiner la mise en œuvre du Consensus de Monterrey
57/250	Dialogue de haut niveau sur le renforcement de la coopération économique internationale pour le développement par le partenariat	63/303	Document final de la Conférence sur la crise financière et économique mondiale et son incidence sur le développement
57/273	Assurer un appui efficace en matière de secrétariat, pour un suivi soutenu des résultats de la Conférence internationale sur le financement du développement	67/289	Les Nations Unies dans la gouvernance économique mondiale
60/1	Document final du Sommet mondial de 2005	69/313	Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement
63/239	Déclaration de Doha sur le financement du développement : document final de la Conférence internationale de suivi sur le	70/299	Suivi et examen de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 au niveau mondial

## Titre IV Coopération internationale pour le développement

71/213	Promotion de la coopération internationale en matière de lutte contre les flux financiers illicites pour favoriser le développement durable	74/202	Système financier international et développement
		74/203	Soutenabilité de la dette extérieure et développement
71/327	Les Nations Unies dans la gouvernance économique mondiale	74/205	Amélioration de l'accès aux services financiers pour le développement durable
72/278	Interaction entre l'Organisation des Nations Unies, les parlements nationaux et l'Union interparlementaire	74/206	Promotion de la coopération internationale dans les domaines de la lutte contre les flux financiers illicites et du renforcement des bonnes pratiques en matière de recouvrement des avoirs pour favoriser le développement durable
73/254	Vers des partenariats mondiaux : démarche fondée sur des principes pour le renforcement de la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et tous les partenaires intéressés	74/207	Suivi et mise en œuvre des textes issus des Conférences internationales sur le financement du développement
74/199	Promouvoir l'investissement en faveur du développement durable	74/239	Coopération Sud-Sud

### Résolutions du Conseil économique et social

2004/69	Comité d'experts de la coopération internationale en matière fiscale	2017/2	Comité d'experts de la coopération internationale en matière fiscale
2009/30	Mise en place d'un processus intergouvernemental ouvert, renforcé et plus efficace pour assurer le suivi de la question du financement du développement	2017/3	Code de conduite des Nations Unies pour la coopération en matière de lutte contre la fraude fiscale internationale
2010/26	Suite donnée à la Conférence internationale sur le financement du développement et à la Conférence d'examen de 2008	E/FFDF/2019/3	Conclusions et recommandations arrêtées sur le plan intergouvernemental du forum du Conseil économique et social sur le suivi du financement du développement de 2019 : suivi et examen des résultats du financement du développement et des moyens de réaliser le Programme de développement durable à l'horizon 2030
2014/11	Suivi de la Conférence internationale sur le financement du développement		

## Produits

9.179 On trouvera dans le tableau 9.24 les produits retenus pour la période 2019-2021, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 9.24

### Sous-programme 9 : produits retenus pour la période 2019-2021, par catégorie et sous-catégorie

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2019	Produits livrés : 2019	Produits prévus : 2020	Produits prévus : 2021
<b>A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts</b>				
<b>Documentation destinée aux organes délibérants</b> (nombre de documents)	<b>52</b>	<b>52</b>	<b>54</b>	<b>52</b>
1. Documents destinés à l'Assemblée générale	6	6	6	6
2. Documents destinés au Conseil économique et social	1	1	3	1
3. Documents destinés au Comité d'experts de la coopération internationale en matière fiscale	45	45	45	45
<b>Services fonctionnels pour les réunions</b> (nombre de réunions de trois heures)	<b>199</b>	<b>199</b>	<b>207</b>	<b>199</b>
4. Séances de l'Assemblée générale	10	10	10	10

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2019</i>	<i>Produits livrés : 2019</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>
5. Séances du Conseil économique et social	41	41	45	41
6. Réunions du Comité d'experts de la coopération internationale en matière fiscale	16	16	16	16
7. Réunions des sous-comités du Comité d'experts de la coopération internationale en matière fiscale	64	64	64	64
8. Réunions du Groupe de réflexion interinstitutions sur le financement du développement	30	30	30	30
9. Réunions d'experts sur les questions liées au financement du développement durable	38	38	42	38
<b>B. Création et transfert de connaissances</b>				
<b>Projets sur le terrain et projets de coopération technique</b> (nombre de projets)	<b>6</b>	<b>–</b>	<b>6</b>	<b>–</b>
10. Projet de renforcement des capacités nationales en ce qui concerne le développement du secteur financier, la coopération en matière fiscale et la gestion des finances publiques	1	–	1	–
11. Projet relatif aux questions de politique générale régionales concernant l'application des textes issus de la Conférence internationale sur le financement du développement et leur suivi	1	–	1	–
12. Projet de renforcement des capacités nationales en ce qui concerne certains aspects du développement du secteur financier et de la gestion des finances publiques	1	–	1	–
13. Projet d'estimation des besoins et d'étude d'impact visant à renforcer les capacités nationales en ce qui concerne le développement du secteur financier et la gestion des finances publiques	1	–	1	–
14. Projets de gestion des biens au niveau local	2	–	2	–
<b>Séminaires, ateliers et activités de formation</b> (nombre de jours)	<b>20</b>	<b>11</b>	<b>20</b>	<b>13</b>
15. Manifestation sur le processus d'examen du financement du développement	2	2	2	2
16. Atelier sur la fiscalité des industries extractives dans les pays en développement	10	1	10	3
17. Dialogues interactifs	3	3	3	3
18. Tables rondes ministérielles	2	2	2	2
19. Séminaires et débats interactifs avec des représentants de gouvernements et des acteurs institutionnels et non institutionnels (société civile et secteur privé) sur le financement du développement	3	3	3	3
<b>Publications</b> (nombre de publications)	<b>4</b>	<b>1</b>	<b>5</b>	<b>4</b>
20. Mise en œuvre du Programme d'action d'Addis-Abeba : rapport du Groupe de réflexion interinstitutions sur le financement du développement en 2019 et 2021	1	1	1	1
21. <i>Modèle de convention des Nations Unies concernant les doubles impositions entre pays développés et pays en développement</i> (mise à jour)	1	–	1	1
22. <i>United Nations Practical Manual on Transfer Pricing for Developing Countries</i> (mise à jour)	1	–	1	1
23. Manuel des Nations Unies sur plusieurs aspects de la fiscalité des industries extractives dans les pays en développement	1	–	1	1
24. <i>Handbook on Dispute Resolution and Avoidances</i>	–	–	1	–

## Titre IV Coopération internationale pour le développement

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2019	Produits livrés : 2019	Produits prévus : 2020	Produits prévus : 2021
<b>Activités ou documentation techniques</b> (nombre d'activités ou de documents)	<b>24</b>	<b>19</b>	<b>26</b>	<b>18</b>
25. <i>Manual for the Negotiation of Bilateral Tax Treaties between Developed and Developing Countries</i>	–	–	1	–
26. Handbook on carbon taxation	–	–	–	1
27. <i>Guidelines on the tax treatment of official development assistance projects</i>	–	–	1	–
28. Documents issus des consultations multipartites sur le financement du développement	1	1	1	1
29. Mise en œuvre du Programme d'action d'Addis-Abeba : forum du Conseil économique et social sur le suivi du financement du développement en 2019 et 2021	1	1	1	1
30. <i>Building on Monterrey: selected policy issues on financing for development</i> (L'après-Monterrey : quelques questions de politique générale sur le financement du développement)	1	1	1	1
31. Préparation de bulletins d'information et d'autres supports de communication sur le Forum pour la coopération en matière de développement	2	2	2	2
32. Études analytiques sur des questions relatives à la coopération au service du développement, y compris la coopération Sud-Sud, et évaluation indépendante des tendances et des progrès en matière de coopération pour le développement	2	2	2	2
33. Notes de synthèse sur les questions relatives au financement du développement en vue des réunions de haut niveau entre les hauts fonctionnaires des Nations Unies et les représentants d'organismes gouvernementaux et non gouvernementaux concernés	8	8	8	8
34. Page d'accueil consacrée au financement du développement durable, annexe en ligne du Groupe de réflexion interinstitutions sur le financement du développement et site Web du Forum pour la coopération en matière de développement	4	–	4	–
35. Pochettes d'information sur la tenue de manifestations sur le financement du développement durable	1	1	1	1
36. Notes de réflexion résumant certaines des questions abordées dans le rapport sur le financement du développement durable ( <i>Financing for Sustainable Development Report</i> )	1	1	1	1
37. Protection contre l'érosion de la base d'imposition des pays en développement : revenus des services	1	1	1	–
38. Protection contre l'érosion de la base d'imposition des pays en développement : intérêts et autres frais financiers	1	1	1	–
39. Compte rendu de la réunion du Sous-Comité de la fiscalité des industries extractives des pays en développement	1	–	1	–

### C. Activités de fond

**Consultations, conseils et activités d'information** touchant les travaux du Groupe des Amis pour le financement des objectifs de développement durable ; le financement du développement durable et des objectifs de développement durable, à l'intention de membres d'organisations de la société civile et de représentants du secteur privé, d'universités, de fondations et d'entités du système des Nations Unies ; exposés/avis d'experts donnés aux États Membres sur les questions de développement durable, y compris des consultations bilatérales et des réunions intergouvernementales de haut niveau.

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2019</i>	<i>Produits livrés : 2019</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>
------------------------------------	-----------------------------------	-----------------------------------	-----------------------------------	-----------------------------------

---

**D. Activités de communication**

**Relations extérieures et relations avec les médias** : communiqués de presse sur le forum annuel du Conseil économique et social sur le suivi du financement du développement ; réunion biennale de haut niveau du Forum pour la coopération en matière de développement, manifestation sur le financement du développement durable ; consultations multipartites sur le financement du développement ; travaux du Comité d'experts de la coopération internationale en matière fiscale ; Foire de l'investissement en faveur des objectifs de développement durable ; publication du rapport sur le financement du développement durable (*Financing for Sustainable Development Report*).

**Plateformes numériques et contenus multimédias** : tribunes libres et blogs ; sites Web du Bureau du financement du développement durable, tels que la page d'accueil consacrée au financement du développement durable, l'annexe en ligne du Groupe de réflexion interinstitutions sur le financement du développement, le site web du Forum pour la coopération en matière de développement et le site Web du Comité d'experts de la coopération internationale en matière fiscale.

---

## B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2021

### Vue d'ensemble

9.180 On trouvera dans les tableaux 9.25 à 9.27 des informations sur les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2021 et, selon le cas, sur les changements dont il est tenu compte.

Tableau 9.25

#### Ressources financières

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2019 (dépenses effectives)	2020 (crédits ouverts)	Changements				Total	Pourcentage	2021	2021	
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	(prévisions avant actualisation des coûts)			Actualisation des coûts	(prévisions après actualisation des coûts)	
Postes	75 502,3	74 530,2	350,4	–	–	350,4	0,5	74 880,6	2 200,1	77 080,7	
Autres dépenses de personnel	718,9	1 295,0	–	–	(28,3)	(28,3)	(2,2)	1 266,7	24,0	1 290,7	
Dépenses de représentation	4,2	12,2	–	–	–	–	–	12,2	0,2	12,4	
Consultants	411,6	673,2	–	–	(22,0)	(22,0)	(3,3)	651,2	12,4	663,6	
Experts	975,8	1 667,3	–	–	(28,7)	(28,7)	(1,7)	1 638,6	31,1	1 669,7	
Voyages des représentants	1 375,1	1 927,6	–	–	–	–	–	1 927,6	36,7	1 964,3	
Voyages du personnel	537,4	705,1	–	–	(13,2)	(13,2)	(1,9)	691,9	13,1	705,0	
Services contractuels	1 676,8	1 335,7	–	–	87,2	87,2	6,5	1 422,9	26,9	1 449,8	
Frais généraux de fonctionnement	581,3	720,1	–	–	10,9	10,9	1,5	731,0	14,2	745,2	
Fournitures et accessoires	7,6	96,0	–	–	–	–	–	96,0	1,8	97,8	
Mobilier et matériel	298,2	257,1	–	–	(5,9)	(5,9)	(2,3)	251,2	4,8	256,0	
Bourses, subventions et contributions	263,9	73,9	–	–	–	–	–	73,9	1,4	75,3	
<b>Total</b>	<b>82 353,1</b>	<b>83 293,4</b>	<b>350,4</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>350,4</b>	<b>0,4</b>	<b>83 643,8</b>	<b>2 366,7</b>	<b>86 010,5</b>	

Tableau 9.26

#### Changements relatifs aux postes<sup>a</sup>

	Nombre	Classe
Effectif approuvé pour 2020	488	1 SGA, 2 SSG, 9 D-2, 31 D-1, 67 P-5, 89 P-4, 67 P-3, 43 P-2/1, 33 G(1°C), 146 G(AC)
Effectif proposé pour 2021	488	1 SGA, 2 SSG, 9 D-2, 31 D-1, 67 P-5, 89 P-4, 67 P-3, 43 P-2/1, 33 G(1°C), 146 G(AC)

<sup>a</sup> Aucun changement n'est proposé pour 2021.

Note : les abréviations ci-après sont utilisées dans les tableaux et figures : G(1°C) = agent(e) des services généraux (1<sup>re</sup> classe) ; G(AC) = agent(e) des services généraux (Autres classes) ; SGA = secrétaire général adjoint(e) ; SSG = sous-secrétaire général(e).

Tableau 9.27  
Postes

Catégorie	Changements				Total	Effectif proposé pour 2021 <sup>a</sup>
	Effectif approuvé pour 2020 <sup>a</sup>	Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements		
<b>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</b>						
SGA	1	–	–	–	–	1
SSG	2	–	–	–	–	2
D-2	9	–	–	–	–	9
D-1	31	–	–	–	–	31
P-5	67	–	–	–	–	67
P-4	89	–	–	–	–	89
P-3	67	–	–	–	–	67
P-2/1	43	–	–	–	–	43
<b>Total partiel</b>	<b>309</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>309</b>
<b>Agents des services généraux</b>						
1 <sup>re</sup> classe	33	–	–	–	–	33
Autres classes	146	–	–	–	–	146
<b>Total partiel</b>	<b>179</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>179</b>
<b>Total</b>	<b>488</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>488</b>

<sup>a</sup> Dont 9 postes temporaires [3 P-5, 2 P-4, 3 P-3 et 1 G(AC)].

- 9.181 On trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources demandées dans les tableaux 9.28 à 9.30 et dans la figure 9.XIII.
- 9.182 Comme le montre le tableau 9.28 1), les ressources demandées pour 2021 s'élèvent globalement à 83 643 800 dollars avant actualisation des coûts, soit une augmentation nette de 350 400 dollars (0,4 %) par rapport aux crédits ouverts pour 2020. La variation découle d'ajustements techniques tenant à la budgétisation en année pleine du coût de postes qui ont été transférés en 2020. Les ressources demandées permettent de financer l'exécution intégrale, efficace et rationnelle des mandats.

Tableau 9.28

**Évolution des ressources financières, par composante et sous-programme**

(En milliers de dollars des États-Unis)

1) *Budget ordinaire*

	2019 (dépenses effectives)	2020 (crédits ouverts)	Changements				2021 (prévisions avant actualisation des coûts)	Actualisation des coûts	2021 (prévisions après actualisation des coûts)	
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total				Pourcentage
A. Organes directeurs	1 157,0	1 670,7	–	–	–	–	–	1 670,7	31,8	1 702,5
B. Direction exécutive et administration	5 451,5	4 844,9	136,6	–	–	136,6	2,8	4 981,5	142,9	5 124,4
C. Programme de travail										
1. Appui aux mécanismes intergouvernementaux et coordination au service du développement durable	7 317,7	7 526,2	–	–	–	–	–	7 526,2	212,3	7 738,5
2. Développement social inclusif	9 456,4	9 169,4	–	–	–	–	–	9 169,4	267,6	9 437,0
3. Développement durable	9 213,5	9 024,7	–	–	–	–	–	9 024,7	255,6	9 280,3
4. Statistiques	18 864,7	18 010,4	71,5	–	–	71,5	0,4	18 081,9	509,2	18 591,1
5. Population	6 526,1	6 926,9	–	–	–	–	–	6 926,9	201,5	7 128,4
6. Politiques et analyse économiques	6 827,5	6 751,9	–	–	–	–	–	6 751,9	194,0	6 945,9
7. Institutions publiques et administration numérique	6 663,8	6 470,9	57,0	–	–	57,0	0,9	6 527,9	187,1	6 715,0
8. Gestion durable des forêts	1 916,7	2 387,1	–	–	–	–	–	2 387,1	68,2	2 455,3
9. Financement du développement durable	4 485,8	5 928,0	–	–	–	–	–	5 928,0	178,4	6 106,4
<b>Total partiel (C)</b>	<b>71 272,1</b>	<b>72 195,5</b>	<b>128,5</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>128,5</b>	<b>0,2</b>	<b>72 324,0</b>	<b>2 073,9</b>	<b>74 397,9</b>
D. Appui au programme	4 472,5	4 582,3	85,3	–	–	85,3	1,9	4 667,6	118,1	4 785,7
<b>Total partiel (1)</b>	<b>82 353,1</b>	<b>83 293,4</b>	<b>350,4</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>350,4</b>	<b>0,4</b>	<b>83 643,8</b>	<b>2 366,7</b>	<b>86 010,5</b>

2) *Ressources extrabudgétaires*

	2019 (dépenses effectives)	2020 (estimations)	2021 (prévisions)
A. Organes directeurs	–	–	–
B. Direction exécutive et administration	805,1	656,5	435,4
C. Programme de travail			
1. Appui aux mécanismes intergouvernementaux et coordination au service du développement durable	335,3	387,7	126,5

	2019 (dépenses effectives) (estimations)		2021 (prévisions)
2. Développement social inclusif	731,3	1 483,1	866,7
3. Développement durable	8 020,4	11 460,6	6 618,1
4. Statistiques	8 319,6	8 528,0	8 398,2
5. Population	1 473,7	1 207,4	294,7
6. Politiques et analyse économiques	1 003,7	1 246,8	519,8
7. Institutions publiques et administration numérique	3 368,4	4 946,1	3 038,2
8. Gestion durable des forêts	842,9	1 354,8	821,9
9. Financement du développement durable	1 095,5	5 271,4	3 119,4
<b>Total partiel (C)</b>	<b>25 190,8</b>	<b>35 885,9</b>	<b>23 803,5</b>
D. Appui au programme	70 890,4	74 262,1	76 632,0
<b>Total partiel (2)</b>	<b>96 886,3</b>	<b>110 804,5</b>	<b>100 870,9</b>
<b>Total</b>	<b>179 239,4</b>	<b>194 097,9</b>	<b>186 881,4</b>

Tableau 9.29  
Évolution des postes, par composante et sous-programme

1) Budget ordinaire

	Effectif approuvé pour 2020	Changements			Total	Effectif proposé pour 2021
		Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements		
A. Organes directeurs	–	–	–	–	–	–
B. Direction exécutive et administration	26	–	–	–	–	26
C. Programme de travail						
1. Appui aux mécanismes intergouvernementaux et coordination au service du développement durable	43	–	–	–	–	43
2. Développement social inclusif	57	–	–	–	–	57
3. Développement durable	51	–	–	–	–	51
4. Statistiques	121	–	–	–	–	121
5. Population	42	–	–	–	–	42
6. Politiques et analyse économiques	42	–	–	–	–	42
7. Institutions publiques et administration numérique	40	–	–	–	–	40
8. Gestion durable des forêts	12	–	–	–	–	12

**Titre IV**      **Coopération internationale pour le développement**

	Effectif approuvé pour 2020	Changements			Total	Effectif proposé pour 2021
		Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements		
9. Financement du développement durable	34	–	–	–	–	34
<b>Total partiel (C)</b>	<b>442</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>442</b>
D. Appui au programme	20	–	–	–	–	20
<b>Total partiel (1)</b>	<b>488</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>488</b>

2) *Ressources extrabudgétaires*

	2020 (estimations)	2021 (prévisions)
A. Organes directeurs	–	–
B. Direction exécutive et administration	–	–
C. Programme de travail	–	–
1. Appui aux mécanismes intergouvernementaux et coordination au service du développement durable	–	–
2. Développement social inclusif	–	–
3. Développement durable	2	2
4. Statistiques	1	1
5. Population	5	3
6. Politiques et analyse économiques	–	–
7. Institutions publiques et administration numérique	–	–
8. Gestion durable des forêts	3	2
9. Financement du développement durable	–	–
<b>Total partiel (C)</b>	<b>11</b>	<b>8</b>
D. Appui au programme	30	30
<b>Total partiel (2)</b>	<b>41</b>	<b>38</b>
<b>Total</b>	<b>529</b>	<b>526</b>

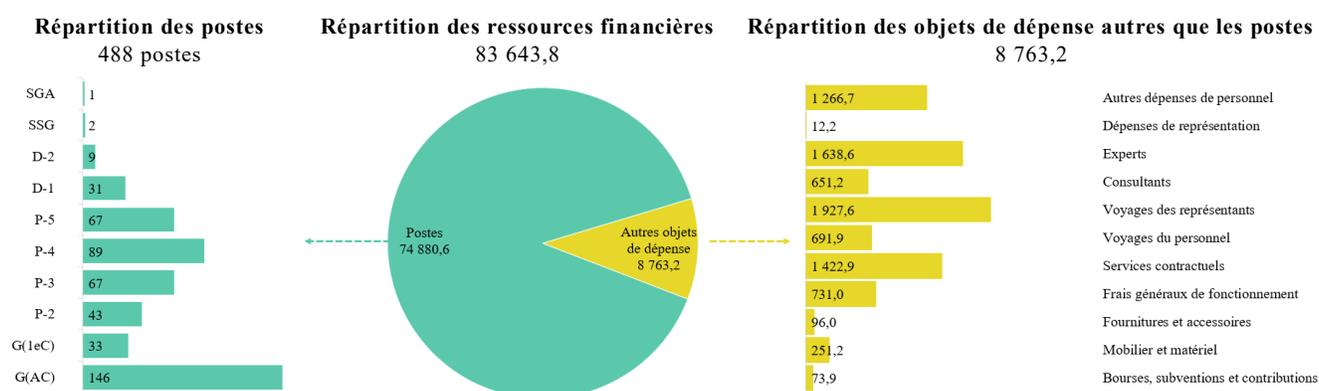
Tableau 9.30  
Évolution des ressources financières et des postes, par catégorie

(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	2019 (dépenses effectives)	2020 (crédits ouverts)	Changements				2021 (prévisions avant actualisation des coûts)	
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total Pourcentage		
<b>Ressources financières, par grande catégorie de dépenses</b>								
Postes	75 502,3	74 530,2	350,4	–	–	350,4	0,5	74 880,6
Autres objets de dépense	6 850,8	8 763,2	–	–	–	–	–	8 763,2
<b>Total</b>	<b>82 353,1</b>	<b>83 293,4</b>	<b>350,4</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>350,4</b>	<b>0,4</b>	<b>83 643,8</b>
<b>Postes, par catégorie</b>								
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		309	–	–	–	–	–	309
Agents des services généraux et des catégories apparentées		179	–	–	–	–	–	179
<b>Total</b>		<b>488</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>488</b>

Figure 9.XIII  
Répartition des ressources proposées pour 2021 (avant actualisation des coûts)

(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)



## Analyse des variations par composante et sous-programme

### Récapitulatif des changements relatifs aux ressources

#### Ajustements techniques

9.183 Comme l'indique le tableau 9.28 1), les changements entraînent une augmentation de 350 400 dollars au titre de la composante Direction exécutive et administration, des sous-programmes 4 et 7 et de l'appui au programme, qui tient à la budgétisation en année pleine de cinq postes (1 P-5 et 1 G(AC) pour la composante Direction exécutive et administration, 1 P-3 pour le sous-programme 4, 1 P-2 pour le sous-programme 7 et 1 P-4 pour l'appui au programme) qui ont été réaffectés en 2020, comme suite à la résolution 72/279 de l'Assemblée générale, aux fins du renforcement des activités de suivi

et d'évaluation du Département des affaires économiques et sociales, dans le cadre de la réorganisation et de la consolidation du Département (A/74/6 (Sect. 9), annexe II).

**Ressources extrabudgétaires**

- 9.184 Comme le montrent les tableaux 9.28 2) et 9.29 2), le Département reçoit des ressources extrabudgétaires en espèces et en nature, qui complètent les ressources du budget ordinaire et continuent d'être cruciales pour l'exécution des mandats. En 2021, il devrait bénéficier de ressources extrabudgétaires en espèces estimées à 100 870 900 dollars, dont 38 postes, qui serviraient à financer diverses activités de fond et de coopération technique (services de consultants, réunions de groupes d'experts, voyages, services consultatifs techniques, formation, ateliers, séminaires, projets sur le terrain). Ces ressources représentent 54,0 % des ressources totales du programme et permettront de financer les besoins essentiels et les services d'appui au programme du Département. Les ressources extrabudgétaires englobent également un montant de 67,4 millions de dollars qui sera versé au fonds d'affectation spéciale pour le Programme des administrateurs et administratrices auxiliaires et à l'Assistance des Nations Unies aux procès des Khmers rouges, qui bénéficient du soutien du Département. Les contributions au Programme des administrateurs et administratrices auxiliaires devraient augmenter, tandis que celles versées à l'Assistance des Nations Unies aux procès des Khmers rouges devraient diminuer.
- 9.185 D'une valeur estimée à 105 000 dollars (71 000 dollars au titre du sous-programme 3 et 34 000 dollars au titre du sous-programme 7), les contributions en nature qui sont prévues prendront la forme de locaux mis gracieusement à la disposition des bureaux hors Siège du Département.

**Organes directeurs**

- 9.186 Les ressources demandées au titre des organes directeurs serviraient à financer les dépenses afférentes aux organes d'experts et organes intergouvernementaux permanents, aux sessions extraordinaires de l'Assemblée générale et aux mécanismes intergouvernementaux dont le Département assure le service. Les montants prévus au titre des experts siégeant à titre individuel dans les comités sont fixés par la résolution 2491 (XXIII) de l'Assemblée générale, telle que modifiée par les résolutions 41/176, 42/25 (sect. VI) et 43/217 (sect. IX), tandis que ceux prévus au titre des membres des commissions techniques le sont par les résolutions 1798 (XVII), 2128 (XX) et 2245 (XXI) de l'Assemblée. On trouvera dans le tableau 9.31 des informations sur les organes d'experts et les organes intergouvernementaux permanents et sur les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire à ce titre.

Tableau 9.31  
**Organes directeurs**

(En milliers de dollars des États-Unis)

Organe directeur	Description	Informations supplémentaires	2020	2021
			(crédits actualisation ouverts)	(prévisions avant des coûts)
Forum politique de haut niveau pour le développement durable	En 2012, dans le document final de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, intitulé « L'avenir que nous voulons », l'Assemblée générale a décidé de créer un forum politique intergouvernemental de haut niveau à caractère universel chargé du suivi des activités de développement durable. Ce forum, qui a remplacé la Commission du développement durable, a mis à profit les atouts, les données d'expérience, les	Mandat : résolutions 66/288, 67/290 et 70/299 de l'Assemblée générale Composition : tous les États Membres de l'ONU et les États membres des institutions spécialisées Nombre de sessions en 2021 : 1 session par an tenue sous les auspices du Conseil	397,9	397,9

Organe directeur	Description	Informations supplémentaires	2021 (prévisions avant 2020 (crédits actualisation ouverts) des coûts)
Commission du développement social	<p>ressources et les modalités de participation ouverte de celle-ci.</p> <p>Compte tenu des mandats définis par l'Assemblée dans ses résolutions, le forum exerce une action mobilisatrice, donne des orientations et formule des recommandations aux fins du développement durable, suit et passe en revue les progrès accomplis dans la concrétisation des engagements pris en faveur du développement durable, améliore l'intégration des trois dimensions du développement durable et a un programme ciblé, dynamique et pragmatique qui accorde l'attention voulue aux problèmes nouveaux et naissants que pose le développement durable.</p> <p>Il est chargé d'examiner les progrès accomplis dans l'exécution du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de superviser un réseau de mécanismes de suivi et d'examen à l'échelle mondiale. Il procède chaque année à des examens nationaux volontaires et à des examens thématiques sous les auspices du Conseil économique et social.</p> <p>Ses réunions annuelles sont organisées sous les auspices du Conseil, et les représentants et représentantes des pays les moins avancés bénéficient d'une aide pour y participer. Le document final des réunions tenues sous les auspices du Conseil est une déclaration ministérielle négociée, sauf les années où le forum se réunit sous les auspices de l'Assemblée. Les réunions organisées sous les auspices de l'Assemblée se tiennent tous les quatre ans au niveau des chefs d'État et donnent lieu à une déclaration politique négociée.</p> <p>La Commission des questions sociales a été créée en 1946 comme commission technique du Conseil économique et social. En 1966, le Conseil l'a renommée Commission du développement social de sorte que soit précisé son rôle d'organe destiné à préparer la tâche du Conseil pour tout ce qui a trait à la politique de développement social. En 1996, il a décidé que la Commission serait chargée au premier chef du suivi du Sommet mondial pour le développement social et de l'examen de l'application de la Déclaration de Copenhague sur le développement social et du Programme d'action du Sommet mondial pour le développement social. En 2016, il a déclaré que la Commission contribuerait, dans le cadre de son mandat, au suivi du Programme de développement durable à l'horizon 2030 en appuyant les examens thématiques de l'état d'avancement des objectifs de développement durable effectués dans le cadre du forum politique de haut niveau pour le développement durable.</p>	<p>économique et social ;</p> <p>1 session quadriennale tenue sous les auspices de l'Assemblée générale (la prochaine session aura lieu en 2023)</p> <p>Mandat : résolutions <a href="#">10 (II)</a>, <a href="#">1139 (XLI)</a>, 1996/7 et 2016/6 du Conseil économique et social</p> <p>Composition : 46 représentants de gouvernements</p> <p>Nombre de sessions en 2021 : 1 (cinquante-neuvième)</p>	108,9 108,9

## Titre IV Coopération internationale pour le développement

Organe directeur	Description	Informations supplémentaires	2021 (prévisions avant actualisation des coûts)	
			2020 (crédits ouverts)	
Instance permanente sur les questions autochtones	L'instance permanente a été créée en 2000 comme organe subsidiaire du Conseil économique et social. Elle est composée de 16 membres siégeant à titre personnel en tant qu'experts indépendants spécialisés dans les questions autochtones. Organe consultatif du Conseil, elle est chargée d'examiner les questions autochtones relevant du mandat du Conseil en matière de développement économique et social, de culture, d'environnement, d'éducation, de santé et de droits humains.	Mandat : résolution <a href="#">2000/22</a> du Conseil économique et social Composition : 16 experts Nombre de sessions en 2021 : 1 (vingtième)	188,6	188,6
Commission de statistique	La Commission a été créée en 1947 comme commission technique du Conseil économique et social. Elle est chargée de favoriser l'élaboration de statistiques nationales et d'améliorer leur comparabilité, de coordonner les activités statistiques des institutions spécialisées, de développer des services centraux de statistique au Secrétariat, de donner des avis aux divers organes de l'ONU sur des questions d'ordre général relatives à la collecte, à l'analyse et à la diffusion des données statistiques et de favoriser le perfectionnement des méthodes de statistique en général.	Mandat : résolutions <a href="#">1566 (L)</a> et <a href="#">1999/8</a> du Conseil économique et social Composition : 24 représentants de gouvernements Nombre de sessions en 2021 : 1 (cinquante-deuxième)	56,6	56,6
Comité d'experts sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale	Le Comité a été créé en 2011 comme organe subsidiaire du Conseil économique et social. Il est composé d'experts de tous les États Membres, ainsi que d'experts d'organisations internationales qui participent à ses travaux en qualité d'observateurs. Aux termes de son mandat énoncé dans l'annexe de la résolution <a href="#">2011/24</a> du Conseil, le Comité d'experts a pour objectif de guider les prises de décisions conjointes et de définir des orientations concernant la production et l'utilisation des informations géospatiales dans le cadre de plans directeurs nationaux et mondiaux, d'élaborer des principes, des politiques, des méthodes, des mécanismes et des normes communs en vue de promouvoir l'interopérabilité des données et services géospatiaux et d'offrir un cadre pour l'élaboration de stratégies visant à mettre en place et à renforcer les capacités nationales en ce qui concerne l'information géospatiale, en particulier dans les pays en développement. Le Conseil a décidé que le Comité d'experts serait administré dans les limites des ressources existantes et organisé en conséquence.	Mandat : résolution <a href="#">2011/24</a> du Conseil économique et social Composition : 193 représentants de gouvernements Nombre de sessions en 2021 : 1 (onzième)	–	–
Commission de la population et du développement	La Commission de la population a été créée en 1946 comme commission technique du Conseil économique et social. En 1994, l'Assemblée générale a décidé que la Commission de la population revitalisée prendrait le nom de Commission de la population et du développement. La Commission a pour mandat d'apporter son concours au Conseil : a) en faisant procéder à des études et en formulant à l'intention	Mandat : résolutions <a href="#">3 (III)</a> , <a href="#">150 (VII)</a> et <a href="#">2016/25</a> et décision <a href="#">1995/320</a> du Conseil économique et social et résolution <a href="#">49/128</a> de l'Assemblée générale Composition : 47 représentants de gouvernements	65,3	65,3

<i>Organe directeur</i>	<i>Description</i>	<i>Informations supplémentaires</i>	<i>2021 (prévisions avant actualisation des coûts)</i>	<i>2020 (crédits ouverts)</i>
	du Conseil des recommandations sur les questions et tendances démographiques, l'intégration des stratégies en matière de population et de développement, les politiques et programmes de population et les politiques et programmes de développement connexes et la prestation d'une assistance en matière de population, et en examinant toutes les questions de population et de développement au sujet desquelles les organes directeurs et subsidiaires de l'ONU ou des institutions spécialisées peuvent solliciter son avis ; b) en assurant le suivi, l'examen et l'évaluation de la mise en œuvre du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement aux niveaux national, régional et mondial, en déterminant les raisons des succès et des échecs, et en donnant au Conseil des avis en la matière ; c) en examinant les résultats des travaux de recherche et d'analyse concernant les rapports entre population et développement aux niveaux national, régional et international et en donnant au Conseil des avis en la matière.	Nombre de sessions en 2021 : 1 (cinquante-quatrième)		
Comité des politiques de développement	En 1998, le Conseil économique et social a restructuré et revitalisé le Comité de la planification du développement et l'a renommé Comité des politiques de développement. Organe subsidiaire du Conseil, le Comité est composé de 24 spécialistes du développement économique, du développement social et de la protection de l'environnement, qui siègent à titre personnel. Conformément à son mandat, le Comité examine le thème annuel du Conseil économique et social et est chargé de procéder à un examen triennal de la situation des pays les moins avancés et de tenir des réunions sur ce sujet tous les trois ans. Dans sa résolution 67/221, l'Assemblée générale a prié le Comité de faire le point des progrès accomplis en matière de développement par les pays reclassés tous les ans pendant trois ans à compter de la date à laquelle le reclassement devenait effectif, puis tous les trois ans, en complément de deux examens triennaux de la liste des pays les moins avancés effectués par le Comité.	Mandat : résolution 1998/46 du Conseil économique et social et résolution 67/221 de l'Assemblée générale Composition : 24 experts Nombre de sessions en 2021 : 1 (vingt-troisième)	184,1	184,1
Comité d'experts de l'administration publique	En 2001, le Conseil économique et social a restructuré et revitalisé le Groupe d'experts chargé d'examiner le Programme d'administration et de finances publiques de l'Organisation des Nations Unies et l'a renommé Comité d'experts de l'administration publique. Organe subsidiaire du Conseil, le Comité est composé de 24 spécialistes des domaines interdépendants de l'économie publique, de l'administration publique et des finances publiques, qui siègent à titre personnel. Il facilite les travaux des organes intergouvernementaux en donnant des conseils sur	Mandat : résolutions 2001/45 et 2003/60 du Conseil économique et social Composition : 24 experts Nombre de sessions en 2021 : 1 (vingtième)	178,1	178,1

## Titre IV Coopération internationale pour le développement

<i>Organe directeur</i>	<i>Description</i>	<i>Informations supplémentaires</i>	<i>2020 (crédits ouverts)</i>	<i>2021 (prévisions avant actualisation des coûts)</i>
	les politiques et les programmes à adopter en vue d'améliorer les structures de gouvernance et d'administration publique et les mécanismes de développement. Il aide le Conseil en examinant les tendances, les questions et les priorités liées à l'administration publique et au renforcement des institutions, notamment en ce qui concerne le Programme de développement durable à l'horizon 2030 ainsi que la réalisation des objectifs de développement durable et l'examen des progrès accomplis à cet égard.			
Forum des Nations Unies sur les forêts	Le Conseil économique et social a créé le Forum en 2000 et en a fait un organe subsidiaire intergouvernemental. En 2015, il a décidé de renforcer l'arrangement international sur les forêts et de le proroger jusqu'en 2030. Il a également décidé de renforcer le fonctionnement du Forum pour l'après-2015 et a invité celui-ci à s'acquitter de son mandat sur la base d'un plan stratégique sur les forêts pour 2017-2030. Le Forum a pour fonctions principales : a) de constituer de façon intégrée et globale, notamment au moyen d'approches intersectorielles, un cadre mondial cohérent, ouvert, transparent et participatif pour la formulation des politiques, le dialogue et la coordination sur toutes les questions relatives à la gestion durable de tous les types de forêt ainsi que sur les nouveaux domaines ; b) de promouvoir, de suivre et d'évaluer la mise en œuvre d'une gestion durable des forêts, y compris de l'instrument des Nations Unies sur les forêts et du plan stratégique des Nations Unies sur les forêts, et la réalisation des objectifs et cibles énoncés dans celui-ci, de mobiliser les ressources financières, techniques et scientifiques à cette fin et de faciliter l'accès à celles-ci ; c) de favoriser l'instauration de cadres de gouvernance et de conditions propices, à tous les niveaux, à la mise en œuvre d'une gestion durable des forêts ; d) de contribuer à l'élaboration d'une politique internationale cohérente de collaboration axée sur des questions relatives aux divers types de forêts ; e) de renforcer au plus haut niveau la collaboration politique en faveur d'une gestion durable des forêts, avec la participation des grands groupes et d'autres parties prenantes.	Mandat : résolutions 2000/35 et 2015/33 du Conseil économique et social Composition : 197 représentants de gouvernements Nombre de sessions en 2021 : 1 (seizième)	53,9	53,9
Comité d'experts de la coopération internationale en matière fiscale	Le Conseil économique et social a créé le Groupe spécial d'experts des conventions fiscales entre pays développés et pays en développement en 1968. Il l'a renommé, en 1980, et en a fait le Groupe spécial d'experts de la coopération internationale en matière fiscale, avant de décider, en 2004, que le Groupe prendrait le nom de Comité d'experts de la coopération internationale en matière fiscale. Le Comité est composé de 25 membres désignés par les gouvernements et	Mandat : résolutions 1273 (XLIII), 2004/69 et 2017/2 du Conseil économique et social et résolution 69/313 de l'Assemblée générale Composition : 25 experts Nombre de sessions en 2021 : 2 (vingt-deuxième et vingt-troisième)	437,3	437,3

Organe directeur	Description	Informations supplémentaires	2021 (prévisions avant actualisation des coûts)	
			2020 (crédits ouverts)	
	<p>agissant en qualité d'experts spécialisés dans les politiques fiscales et l'administration fiscale. Dans sa résolution 69/313, l'Assemblée générale a décidé d'augmenter la fréquence des sessions du Comité pour la porter à deux sessions par an et d'intensifier la participation du Comité aux travaux du Conseil grâce à la réunion spéciale sur la coopération internationale en matière fiscale afin d'améliorer encore le traitement intergouvernemental des questions fiscales.</p> <p>Le Comité est chargé : a) de garder à l'examen et de mettre à jour, à chaque fois qu'il est utile, le Modèle de convention des Nations Unies concernant les doubles impositions entre pays développés et pays en développement et le guide pratique sur la négociation de conventions fiscales bilatérales entre pays développés et pays en développement (Manual for the Negotiation of Bilateral Tax Treaties between Developed and Developing Countries) ; b) de servir de cadre au dialogue en vue de renforcer et de promouvoir la coopération internationale entre autorités fiscales nationales ; c) d'examiner la façon dont les questions nouvelles et d'actualité pourraient toucher la coopération internationale en matière fiscale et de procéder à des évaluations, de présenter des observations et de formuler des recommandations ; d) de formuler des recommandations sur le renforcement des capacités et l'apport d'une assistance technique aux pays en développement et aux pays en transition ; e) de prêter une attention particulière aux pays en développement et aux pays en transition lorsqu'il traite de toutes les questions susmentionnées.</p>			
<b>Total</b>			<b>1 670,7</b>	<b>1 670,7</b>

9.187 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2021 s'élèvent à 1 670 700 dollars et ne font apparaître aucun changement par rapport aux crédits ouverts pour 2020. On trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources demandées dans le tableau 9.32.

Tableau 9.32

**Organes directeurs : évolution des ressources financières**

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2019 (dépenses effectives)	2020 (crédits ouverts)	Changements				2021 (prévisions avant actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total Pourcentage	
Objets de dépense autres que les postes							
Voyages des représentants	1 157,0	1 670,7	–	–	–	–	1 670,7
<b>Total</b>	<b>1 157,0</b>	<b>1 670,7</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>1 670,7</b>

**Direction exécutive et administration**

- 9.188 Le Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales assure la gestion d'ensemble, la supervision et l'administration des activités du Département telles qu'elles découlent des mandats qui ont été confiés à celui-ci et du programme de travail approuvé. Chef du Département, le Secrétaire général adjoint est investi des pouvoirs nécessaires en matière de gestion des ressources humaines, financières et matérielles en vue d'assurer la bonne exécution des mandats. Dans le système des Nations Unies, il convoque les réunions du Comité exécutif pour les affaires économiques et sociales, exerce les fonctions de directeur de programme du Compte pour le développement et assure la gestion globale des activités de renforcement des capacités. Il est également membre du Groupe des Nations Unies pour le développement durable, organe de décision conjoint consacré aux activités de développement des pays. Il est secondé par la Sous-Secrétaire générale à la coordination des politiques et aux affaires interorganisations et le Sous-Secrétaire général chargé du développement économique et Économiste en chef.
- 9.189 Le Sous-Secrétaire général chargé du développement économique et Économiste en chef est le principal conseiller économique du Secrétaire général adjoint et seconde celui-ci en dirigeant et en orientant les travaux de recherche et d'analyse menés par le Département dans le domaine des politiques, notamment pour ce qui est des questions nouvelles. Il assure également la coordination et l'examen des publications du Département, des rapports du Secrétaire général et de divers produits techniques qui aident à mieux faire connaître les activités du Département en matière de politiques mondiales de développement et en facilitent la mise en œuvre. La Sous-Secrétaire générale à la coordination des politiques et aux affaires interorganisations seconde le Secrétaire général adjoint en fournissant un appui fonctionnel et des orientations concernant l'aide que le Département apporte aux mécanismes intergouvernementaux, notamment à l'Assemblée générale, au Conseil économique et social et à ses organes subsidiaires et au forum politique de haut niveau pour le développement durable. Elle est également chargée de la coordination interorganisations et apporte son concours au Secrétaire général adjoint dans le cadre du Groupe des Nations Unies pour le développement durable et du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination.
- 9.190 Le Bureau du Secrétaire général adjoint aide l'équipe de direction à assurer la coordination et la gestion d'ensemble des programmes et des ressources et à mettre en œuvre des initiatives dans le Département. Il aide le Secrétaire général adjoint à mettre en œuvre l'ensemble des activités de programmation, de suivi et d'évaluation du Département et veille à ce que celui-ci soit représenté dans les organes de contrôle intergouvernementaux, les organes d'experts et les mécanismes d'audit interne et externe. Il coordonne l'appui que le Département apporte au système des coordonnateurs résidents, en collaboration avec le Bureau de la coordination des activités de développement, facilite les travaux du (de la) coordonnateur(trice) du Département pour les questions d'égalité des sexes et examine les rapports des organes délibérants et les publications phares du Département.

- 9.191 Le Service de la planification stratégique et des communications aide le Secrétaire général adjoint à faire progresser les objectifs stratégiques, l'intégration et la cohérence des politiques du Département, notamment pour ce qui est de la collaboration avec d'autres entités du Secrétariat dans les domaines de la gestion des connaissances, de la communication, des sites Web, de la communication sur les réseaux sociaux et autres médias, des services de publication et des technologies de l'information. Il soutient l'action du Département au sein du Comité exécutif du Secrétaire général et des mécanismes et organes de coordination et représente le Département auprès des organes directifs et normatifs du Secrétariat, tels que le Comité des publications, le Conseil de l'informatique et des communications et le Groupe de la communication des Nations Unies. Il joue un rôle central dans l'exécution des programmes du Département en veillant au bon fonctionnement des systèmes d'information et des grandes applications. Il soutient également le comité de rédaction et les réseaux de communication et de planification stratégique du Département et gère le cadre de communication stratégique du Département, y compris pour ce qui est de la mise en œuvre.
- 9.192 Le Groupe du programme, du suivi et de l'évaluation coordonne l'établissement du plan-programme annuel et des rapports sur l'exécution du programme et est également chargé du suivi et de l'évaluation internes du travail du Département. Il assure la liaison avec les organes de contrôle et apporte son concours au Service administratif et au Bureau de la gestion des programmes de développement des capacités à l'occasion des audits dont le Département fait l'objet. En étroite collaboration avec les équipes chargées de l'exécution des différents sous-programmes, il établit des rapports de suivi qui facilitent la prise de décision. Le Groupe rend compte au Secrétaire général adjoint par l'intermédiaire du Chef du Bureau du Secrétaire général adjoint. Il fonctionne indépendamment des autres services opérationnels et services de gestion du Département.
- 9.193 Fidèle aux buts et aux objectifs du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et des accords internationaux relatifs aux changements climatiques et à la protection de l'environnement, le Département a entrepris de revoir les modalités d'organisation de ses ateliers de renforcement des capacités en vue d'augmenter l'offre de formations disponibles en ligne, de toucher un public plus large et de limiter les déplacements à entreprendre pour mener les ateliers. En 2020, pour réduire au minimum l'empreinte carbone de ses voyages, il a amélioré ses outils de formation en ligne et renforcé ses activités de planification et de coordination des missions à entreprendre dans les pays dans le cadre de ses activités de renforcement des capacités et de coopération technique. En 2021, il continuera de tirer parti des infrastructures informatiques mises au point par le Bureau de l'informatique et des communications pour organiser un plus grand nombre de réunions et de formations en ligne, réduire le nombre de documents qu'il imprime et limiter l'achat d'imprimantes. Il contribuera également à la mise en œuvre du plan de neutralité climatique du Secrétariat.
- 9.194 On trouvera dans le tableau 9.33 des informations sur le respect des délais de soumission de la documentation et d'achat des billets d'avion. Des orientations sur les directives relatives aux délais d'achat des billets d'avion seront données à l'ensemble du personnel et des délais précis seront fixés pour toutes les catégories de voyages, notamment ceux liés aux réunions, ateliers et manifestations organisés par le Département. Le fait que les crédits aient été alloués sporadiquement en raison des problèmes de liquidités liés au budget ordinaire, la réception tardive des contributions volontaires et la désignation tardive de voyageurs n'ayant pas la qualité de fonctionnaires expliquent en partie que les directives n'aient pas été respectées autant qu'elles auraient dû l'être en 2019. Le Département s'efforcera de continuer d'améliorer le respect des délais, notamment en veillant à ce que les réunions et manifestations qu'il organise soient programmées aussi tôt que possible, en essayant d'obtenir des États qu'ils nomment leurs représentants dans les meilleurs délais, en collaborant plus étroitement avec le Groupe des voyages de sorte que les billets soient réservés dès que l'itinéraire préliminaire est connu afin d'obtenir les prix les plus bas et en réduisant autant que possible les dérogations.

**Titre IV Coopération internationale pour le développement**

Tableau 9.33  
**Respect des délais**

(En pourcentage)

	2019 (taux prévu)	2019 (taux effectif)	2020 (taux prévu)	2021 (taux prévu)
Soumission de la documentation dans les délais	100	97	100	100
Achat des billets d'avion au moins deux semaines avant le départ	100	43	100	100

9.195 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2021 s'élèvent à 4 981 500 dollars et font apparaître une augmentation de 136 600 dollars par rapport aux crédits ouverts pour 2020. On trouvera au paragraphe 9.183 des explications sur l'augmentation qui est proposée. On trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources demandées pour 2021 dans le tableau 9.34 et la figure 9.XIV.

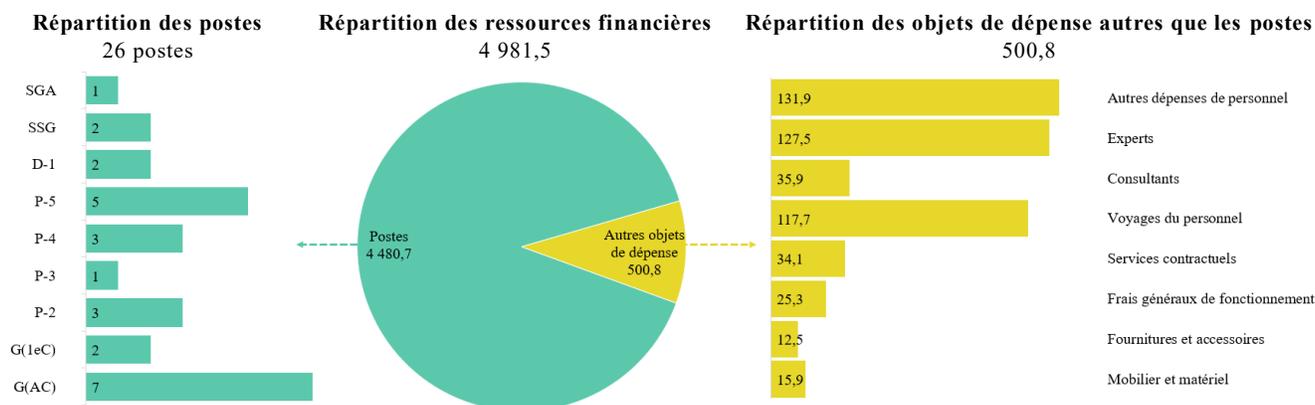
Tableau 9.34  
**Direction exécutive et administration : évolution des ressources financières et des postes**

(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	2019 (dépenses effectives)	2020 (crédits ouverts)	Changements				Total	Pourcentage	2021 (prévisions avant actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements				
<b>Ressources financières, par grande catégorie de dépenses</b>									
Postes	5 115,8	4 344,1	136,6	–	–	136,6	3,1	4 480,7	
Autres objets de dépense	335,7	500,8	–	–	–	–	–	500,8	
<b>Total</b>	<b>5 451,5</b>	<b>4 844,9</b>	<b>136,6</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>136,6</b>	<b>2,8</b>	<b>4 981,5</b>	
<b>Postes, par catégorie</b>									
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		17	–	–	–	–	–	17	
Agents des services généraux et des catégories apparentées		9	–	–	–	–	–	9	
<b>Total</b>		<b>26</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>26</b>	

Figure 9.XIV  
**Direction exécutive et administration : répartition des ressources proposées pour 2021 (avant actualisation des coûts)**

(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

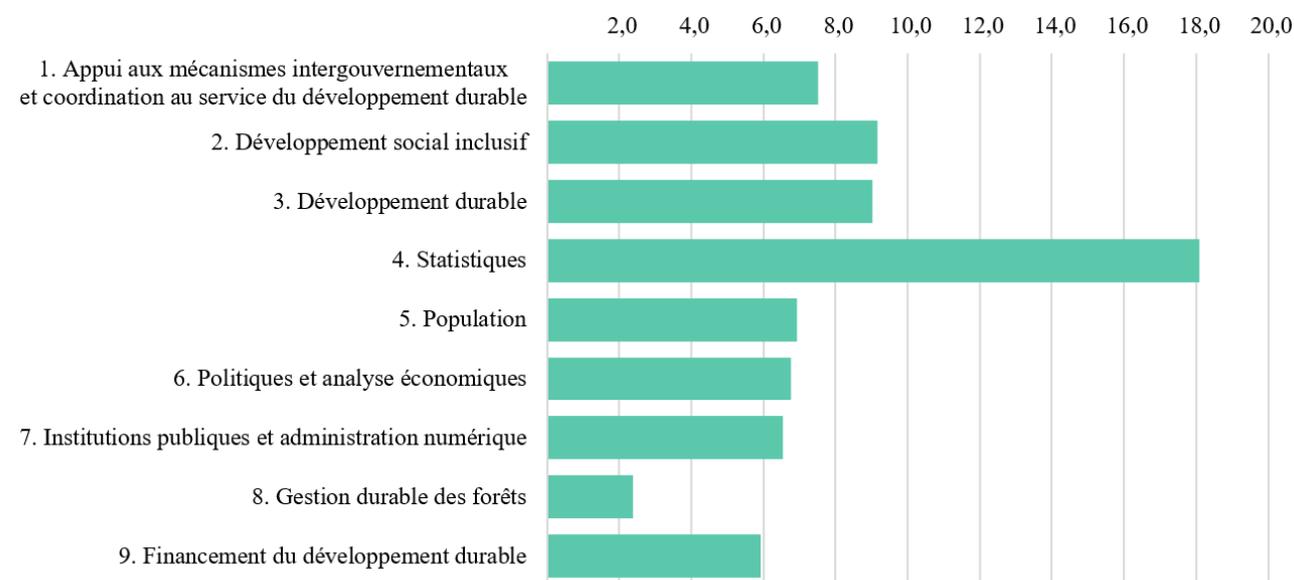


### Programme de travail

9.196 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2021 s'élèvent à 72 324 000 dollars et font apparaître une augmentation de 128 500 dollars par rapport aux crédits ouverts pour 2020. On trouvera au paragraphe 9.183 des explications sur l'augmentation qui est proposée. On trouvera un récapitulatif de la répartition des ressources par sous-programme dans la figure 9.XV.

Figure 9.XV  
**Répartition des ressources proposées pour 2021, par sous-programme**

(En millions de dollars des États-Unis)



## Sous-programme 1

### Appui aux mécanismes intergouvernementaux et coordination au service du développement durable

9.197 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2021 s'élèvent à 7 526 200 dollars et ne font apparaître aucun changement par rapport aux crédits ouverts pour 2020. On trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources demandées dans le tableau 9.35 et la figure 9.XVI.

Tableau 9.35

#### Sous-programme 1 : évolution des ressources financières et des postes

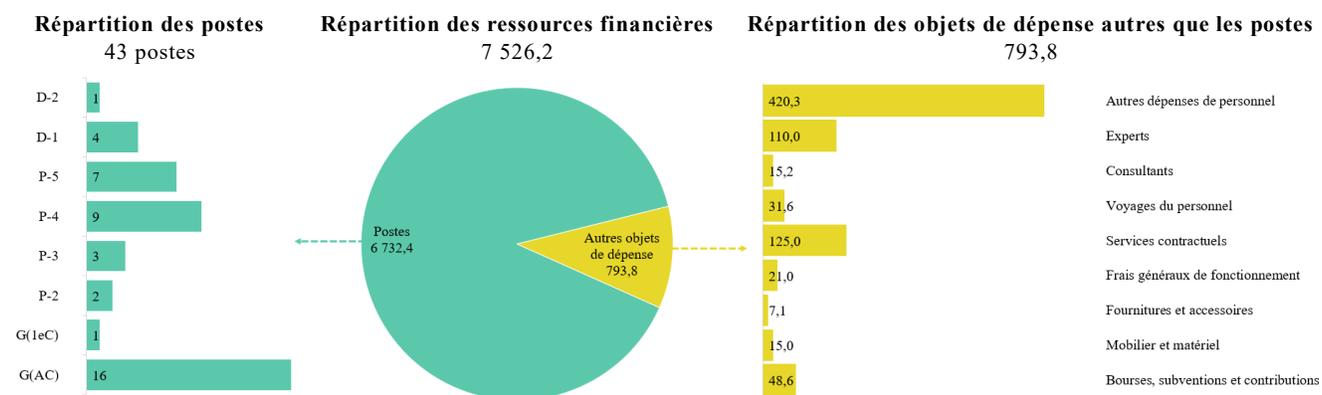
(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	2019 (dépenses effectives)	2020 (crédits ouverts)	Changements				2021 (prévisions avant actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total	
<b>Ressources financières, par grande catégorie de dépenses</b>							
Postes	6 462,2	6 732,4	–	–	–	–	6 732,4
Autres objets de dépense	855,5	793,8	–	–	–	–	793,8
<b>Total</b>	<b>7 317,7</b>	<b>7 526,2</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>7 526,2</b>
<b>Postes, par catégorie</b>							
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		26	–	–	–	–	26
Agents des services généraux et des catégories apparentées		17	–	–	–	–	17
<b>Total</b>		<b>43</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>43</b>

Figure 9.XVI

#### Sous-programme 1 : répartition des ressources proposées pour 2021 (avant actualisation des coûts)

(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)



## Sous-programme 2 Développement social inclusif

9.198 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2021 s'élèvent à 9 169 400 dollars et ne font apparaître aucun changement par rapport aux crédits ouverts pour 2020. On trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources demandées dans le tableau 9.36 et la figure 9.XVII.

Tableau 9.36

### Sous-programme 2 : évolution des ressources financières et des postes

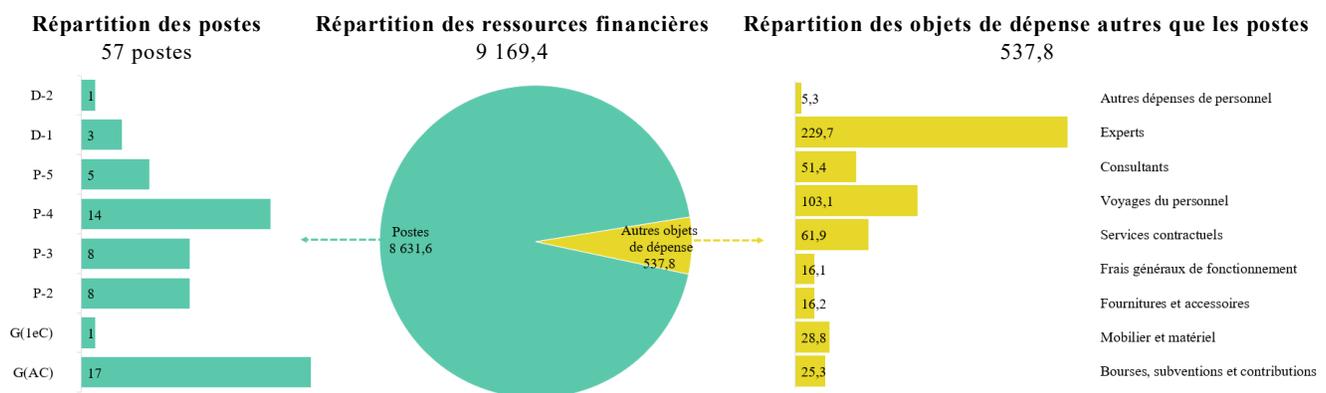
(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	2019 (dépenses effectives)	2020 (crédits ouverts)	Changements				2021 (prévisions avant actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total	
<b>Ressources financières, par grande catégorie de dépenses</b>							
Postes	9 006,5	8 631,6	–	–	–	–	8 631,6
Autres objets de dépense	449,9	537,8	–	–	–	–	537,8
<b>Total</b>	<b>9 456,4</b>	<b>9 169,4</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>9 169,4</b>
<b>Postes, par catégorie</b>							
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		39	–	–	–	–	39
Agents des services généraux et des catégories apparentées		18	–	–	–	–	18
<b>Total</b>		<b>57</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>57</b>

Figure 9.XVII

### Sous-programme 2 : répartition des ressources proposées pour 2021 (avant actualisation des coûts)

(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)



### Sous-programme 3 Développement durable

9.199 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2021 s'élèvent à 9 024 700 dollars et ne font apparaître aucun changement par rapport aux crédits ouverts pour 2020. On trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources demandées dans le tableau 9.37 et la figure 9.XVIII.

Tableau 9.37

#### Sous-programme 3 : évolution des ressources financières et des postes

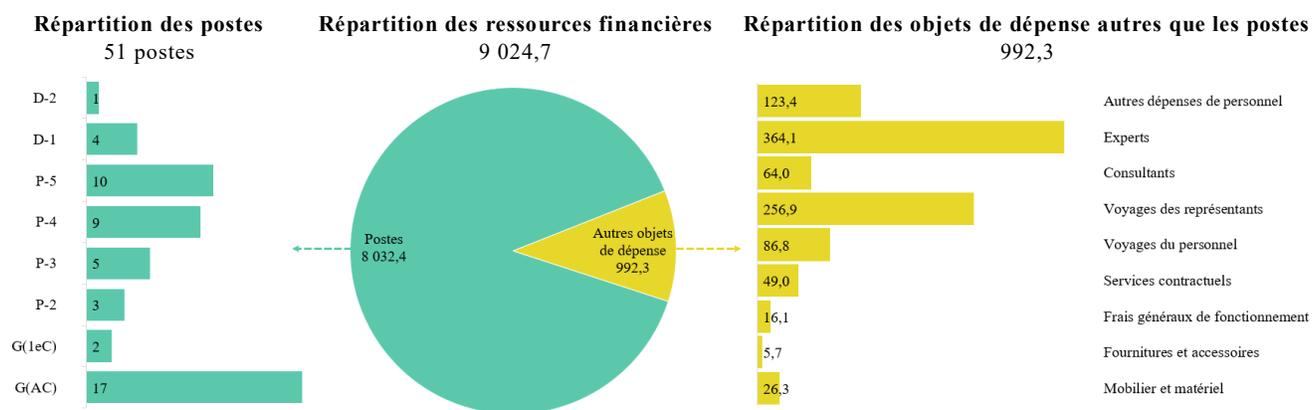
(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	2019 (dépenses effectives)	2020 (crédits ouverts)	Changements				2021 (prévisions avant actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total	
<b>Ressources financières, par grande catégorie de dépenses</b>							
Postes	8 439,7	8 032,4	–	–	–	–	8 032,4
Autres objets de dépense	773,8	992,3	–	–	–	–	992,3
<b>Total</b>	<b>9 213,5</b>	<b>9 024,7</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>9 024,7</b>
<b>Postes, par catégorie</b>							
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		32	–	–	–	–	32
Agents des services généraux et des catégories apparentées		19	–	–	–	–	19
<b>Total</b>		<b>51</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>51</b>

Figure 9.XVIII

#### Sous-programme 3 : répartition des ressources proposées pour 2021 (avant actualisation des coûts)

(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)



### Sous-programme 4 Statistiques

9.200 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2021 s'élèvent à 18 081 900 dollars et font apparaître une augmentation de 71 500 dollars par rapport aux crédits ouverts pour 2020. On trouvera au paragraphe 9.183 des explications sur l'augmentation qui est proposée. On trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources demandées dans le tableau 9.38 et la figure 9.XIX.

Tableau 9.38

#### Sous-programme 4 : évolution des ressources financières et des postes

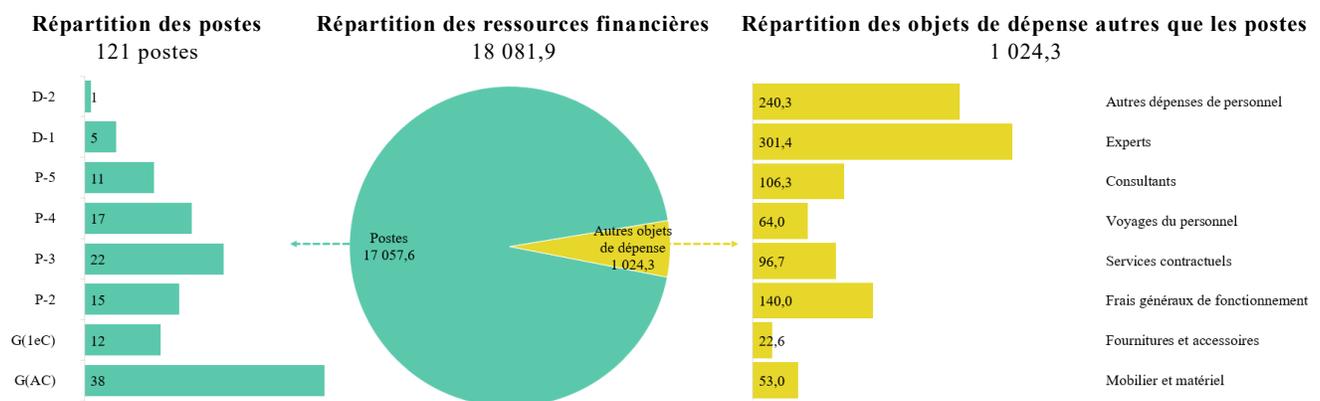
(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	2019 (dépenses effectives)	2020 (crédits ouverts)	Changements				2021 (prévisions avant actualisation des coûts)	
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total		
<b>Ressources financières, par grande catégorie de dépenses</b>								
Postes	18 139,2	16 986,1	71,5	–	–	71,5	0,4	17 057,6
Autres objets de dépense	725,5	1 024,3	–	–	–	–	–	1 024,3
<b>Total</b>	<b>18 864,7</b>	<b>18 010,4</b>	<b>71,5</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>71,5</b>	<b>0,4</b>	<b>18 081,9</b>
<b>Postes, par catégorie</b>								
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		71	–	–	–	–	–	71
Agents des services généraux et des catégories apparentées		50	–	–	–	–	–	50
<b>Total</b>		<b>121</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>121</b>

Figure 9.XIX

#### Sous-programme 4 : répartition des ressources proposées pour 2021 (avant actualisation des coûts)

(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)



## Sous-programme 5 Population

9.201 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2021 s'élèvent à 6 926 900 dollars et ne font apparaître aucun changement par rapport aux crédits ouverts pour 2020. On trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources demandées pour 2021 dans le tableau 9.39 et la figure 9.XX.

Tableau 9.39

### Sous-programme 5 : évolution des ressources financières et des postes

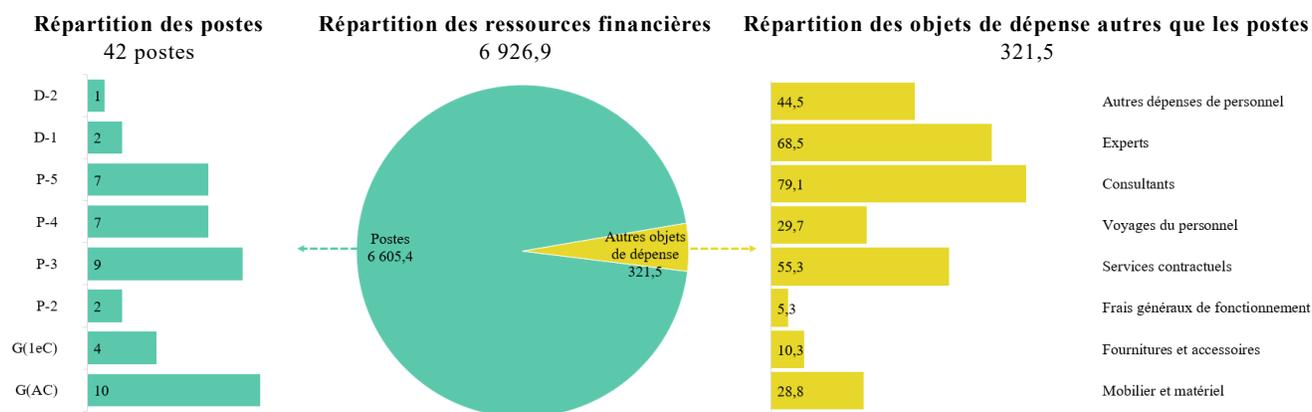
(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	2019 (dépenses effectives)	2020 (crédits ouverts)	Changements				2021 (prévisions avant actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total	
<b>Ressources financières, par grande catégorie de dépenses</b>							
Postes	6 261,0	6 605,4	–	–	–	–	6 605,4
Autres objets de dépense	265,0	321,5	–	–	–	–	321,5
<b>Total</b>	<b>6 526,1</b>	<b>6 926,9</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>6 926,9</b>
<b>Postes, par catégorie</b>							
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		28	–	–	–	–	28
Agents des services généraux et des catégories apparentées		14	–	–	–	–	14
<b>Total</b>		<b>42</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>42</b>

Figure 9.XX

### Sous-programme 5 : répartition des ressources proposées pour 2021 (avant actualisation des coûts)

(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)



## Sous-programme 6 Politiques et analyse économiques

9.202 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2021 s'élèvent à 6 751 900 dollars et ne font apparaître aucun changement par rapport aux crédits ouverts pour 2020. On trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources demandées dans le tableau 9.40 et la figure 9.XXI.

Tableau 9.40

### Sous-programme 6 : évolution des ressources financières et des postes

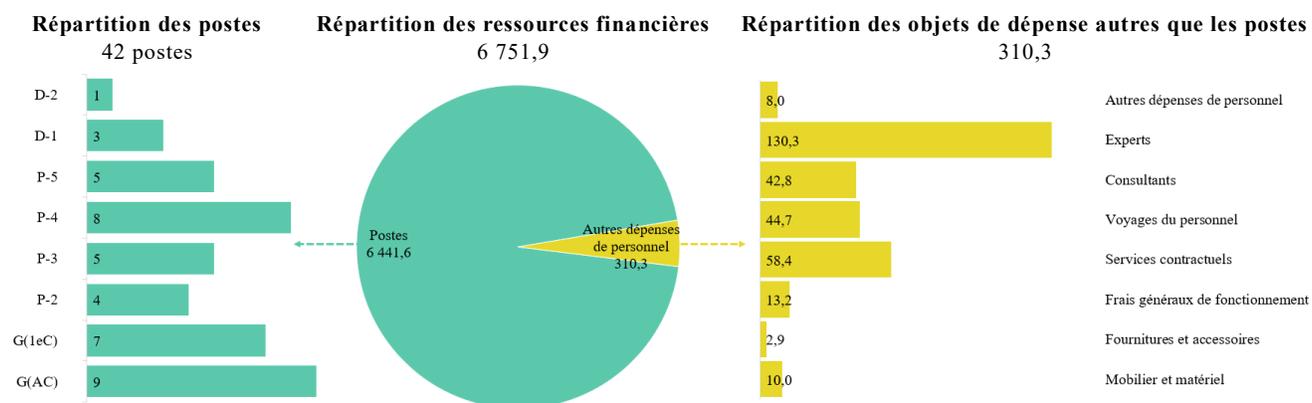
(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	2019 (dépenses effectives)	2020 (crédits ouverts)	Changements				2021 (prévisions avant actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total	
<b>Ressources financières, par grande catégorie de dépenses</b>							
Postes	6 544,9	6 441,6	–	–	–	–	6 441,6
Autres objets de dépense	282,5	310,3	–	–	–	–	310,3
<b>Total</b>	<b>6 827,5</b>	<b>6 751,9</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>6 751,9</b>
<b>Postes, par catégorie</b>							
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		26	–	–	–	–	26
Agents des services généraux et des catégories apparentées		16	–	–	–	–	16
<b>Total</b>		<b>42</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>42</b>

Figure 9.XXI

### Sous-programme 6 : répartition des ressources proposées pour 2021 (avant actualisation des coûts)

(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)



## Sous-programme 7 Institutions publiques et administration numérique

9.203 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2021 s'élèvent à 6 527 900 dollars et font apparaître une augmentation de 57 000 dollars par rapport aux crédits ouverts pour 2020. On trouvera au paragraphe 9.183 des explications sur l'augmentation qui est proposée. On trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources demandées dans le tableau 9.41 et la figure 9.XXII.

Tableau 9.41

### Sous-programme 7 : évolution des ressources financières et des postes

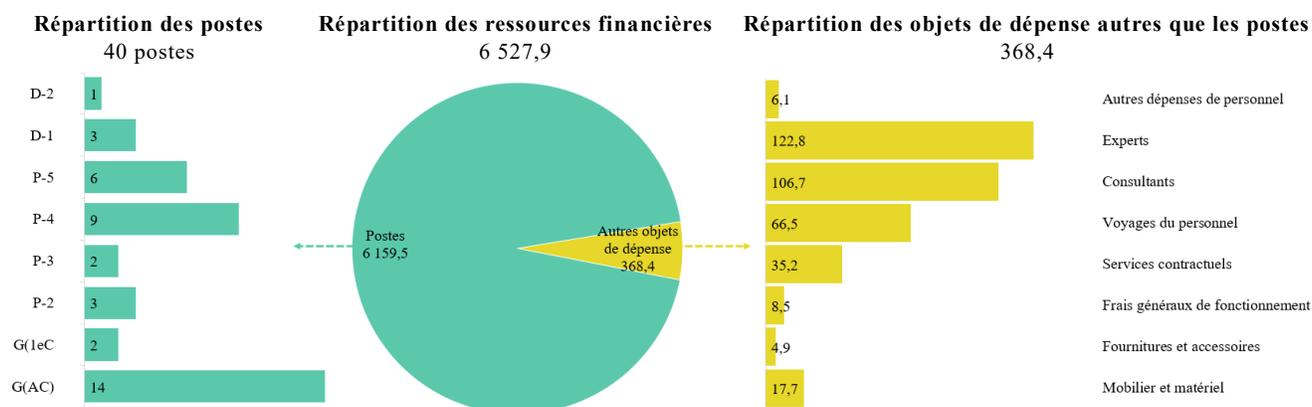
(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	2019 (dépenses effectives)	2020 (crédits ouverts)	Changements				2021 (prévisions avant actualisation des coûts)	
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total		Pourcentage
<b>Ressources financières, par grande catégorie de dépenses</b>								
Postes	6 417,9	6 102,5	57,0	–	–	57,0	0,9	6 159,5
Autres objets de dépense	246,0	368,4	–	–	–	–	–	368,4
<b>Total</b>	<b>6 663,8</b>	<b>6 470,9</b>	<b>57,0</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>57,0</b>	<b>0,9</b>	<b>6 527,9</b>
<b>Postes, par catégorie</b>								
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		24	–	–	–	–	–	24
Agents des services généraux et des catégories apparentées		16	–	–	–	–	–	16
<b>Total</b>		<b>40</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>40</b>

Figure 9.XXII

### Sous-programme 7 : répartition des ressources proposées pour 2021 (avant actualisation des coûts)

(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)



## Sous-programme 8 Gestion durable des forêts

9.204 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2021 s'élèvent à 2 387 100 dollars et ne font apparaître aucun changement par rapport aux crédits ouverts pour 2020. On trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources demandées dans le tableau 9.42 et la figure 9.XXIII.

Tableau 9.42

### Sous-programme 8 : évolution des ressources financières et des postes

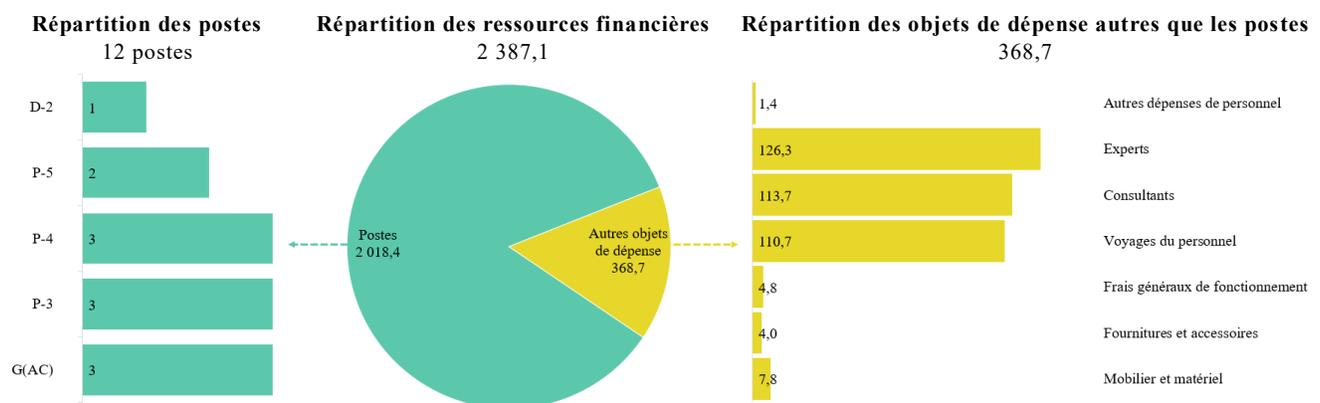
(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	2019 (dépenses effectives)	2020 (crédits ouverts)	Changements				2021 (prévisions avant actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total	
<b>Ressources financières, par grande catégorie de dépenses</b>							
Postes	1 761,9	2 018,4	–	–	–	–	2 018,4
Autres objets de dépense	154,7	368,7	–	–	–	–	368,7
<b>Total</b>	<b>1 916,7</b>	<b>2 387,1</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>2 387,1</b>
<b>Postes, par catégorie</b>							
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		9	–	–	–	–	9
Agents des services généraux et des catégories apparentées		3	–	–	–	–	3
<b>Total</b>		<b>12</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>12</b>

Figure 9.XXIII

### Sous-programme 8 : répartition des ressources proposées pour 2021 (avant actualisation des coûts)

(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)



## Sous-programme 9 Financement du développement durable

9.205 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2021 s'élèvent à 5 928 000 dollars et ne font apparaître aucun changement par rapport aux crédits ouverts pour 2020. On trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources demandées dans le tableau 9.43 et la figure 9.XXIV.

Tableau 9.43

### Sous-programme 9 : évolution des ressources financières et des postes

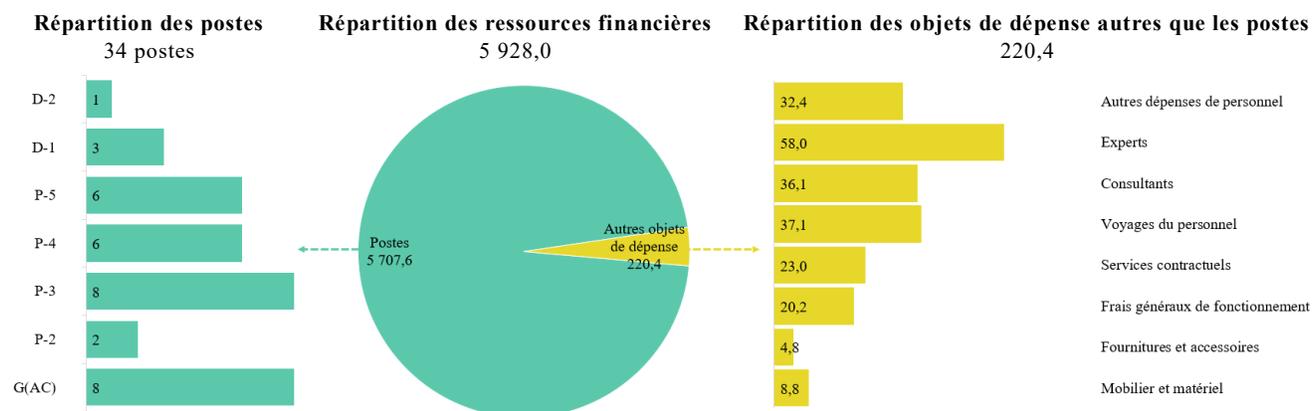
(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	2019 (dépenses effectives)	2020 (crédits ouverts)	Changements				2021 (prévisions avant actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total	
<b>Ressources financières, par grande catégorie de dépenses</b>							
Postes	4 242,4	5 707,6	–	–	–	–	5 707,6
Autres objets de dépense	243,4	220,4	–	–	–	–	220,4
<b>Total</b>	<b>4 485,8</b>	<b>5 928,0</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>5 928,0</b>
<b>Postes, par catégorie</b>							
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		26	–	–	–	–	26
Agents des services généraux et des catégories apparentées		8	–	–	–	–	8
<b>Total</b>		<b>34</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>34</b>

Figure 9.XXIV

### Sous-programme 9 : répartition des ressources proposées pour 2021 (avant actualisation des coûts)

(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)



### Appui au programme

9.206 Le Service administratif et le Bureau de la gestion des programmes de développement des capacités assurent l'appui au programme.

- 9.207 Le Service administratif apporte son concours au Secrétaire général adjoint dans l'exercice des pouvoirs élargis qui ont été délégués à celui-ci afin qu'il gère les ressources humaines, financières et matérielles du Département dans le respect des normes les plus élevées de professionnalisme et d'intégrité, conformément au Règlement financier et aux règles de gestion financière de l'Organisation, au Statut et au Règlement du personnel, ainsi qu'aux directives administratives. Ses attributions comprennent : a) la gestion des ressources du budget ordinaire servant au financement des postes et des autres objets de dépense qui ont été approuvées par l'Assemblée générale, la gestion des fonds d'affectation spéciale finançant diverses activités de fond et celle des comptes Frais généraux et Recettes ; b) une gamme complète de services de gestion des ressources humaines, tant pour les fonctionnaires que pour les non-fonctionnaires, notamment la sélection du personnel, l'intégration des nouveaux arrivés, l'administration des avantages et des prestations, la gestion de la performance, les relations entre le personnel et l'Administration, le règlement des différends et contentieux, la déontologie et la discipline, la gestion prévisionnelle des besoins en personnel, la gestion des aptitudes, le perfectionnement du personnel et le programme de stages ; c) l'examen des incidences sur le budget-programme des projets de résolution ; d) la gestion des arrangements administratifs conclus par le Secrétariat, notamment les accords de prestation de services relatifs aux services centralisés ; e) la gestion des accords conclus avec les donateurs, des mémorandums d'accord, des accords avec les pays hôtes concernant les conférences mondiales et des arrangements relatifs aux diverses activités organisées en collaboration avec d'autres entités des Nations Unies ou d'autres institutions ; f) la gestion du financement et l'organisation des voyages entrepris par les membres des délégations pour participer aux réunions intergouvernementales et réunions d'experts dont le Département des affaires économiques et sociales assure le service ; g) la gestion des plans d'urgence visant à garantir la continuité des activités liées aux programmes du Département ; h) le respect des directives relatives aux pouvoirs délégués au Département en matière de gestion, notamment en ce qui concerne la gestion dynamique des risques et la mise en œuvre de mesures d'atténuation et de mesures de contrôle interne.
- 9.208 Le Service administratif aide également le Secrétaire général adjoint à répondre aux exigences liées au dispositif de suivi et d'application du principe de responsabilité et lui sert de principal intermédiaire avec le Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité et le Département de l'appui opérationnel, notamment dans le cadre des fonctions que le Secrétaire général adjoint assume en sa qualité de membre du Comité des clients des services de gestion, au sein duquel il représente un certain nombre d'entités du Secrétariat dont les activités ne sont pas axées sur le terrain.
- 9.209 Le Service administratif fournit également un appui administratif au Bureau de la Conseillère spéciale pour l'Afrique, au Bureau de la Haute-Représentante pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, au bureau de New York du secrétariat du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination et au Bureau des commissions régionales à New York, ainsi qu'à la Banque de technologies pour les pays les moins avancés pendant la période de mise en place.
- 9.210 Le Bureau de la gestion des programmes de développement des capacités gère et coordonne les activités de renforcement des capacités menées par le Département. À cet effet, il conçoit, coordonne et exécute les activités que ce dernier mène dans ce domaine afin de permettre une exécution cohérente et intégrée des programmes, projets et activités et favorise une transposition directe et efficace des décisions prises au niveau intergouvernemental dans les programmes opérationnels.
- 9.211 En outre, le Bureau contrôle et évalue les produits mis au point par le Département en matière de renforcement des capacités et en rend compte. Il gère et coordonne l'organisation d'ateliers de formation, de séminaires, de programmes de bourses et de voyages d'étude de grande envergure touchant au renforcement des capacités. Il aide le Secrétaire général adjoint à s'acquitter de ses fonctions de directeur de programme du Compte pour le développement, qui consistent entre autres à gérer activement environ 110 projets plus ou moins avancés qui sont exécutés par 10 entités. Le Bureau gère également le Programme des administrateurs et administratrices auxiliaires pour le Secrétariat des Nations Unies, y compris en ce qu'il a trait aux administrateurs auxiliaires travaillant

pour le système des coordonnateurs résidents, ce qui suppose l'administration, en moyenne, de 350 administrateurs auxiliaires par an.

- 9.212 En 2021, le Bureau aidera le Département à fournir des services consultatifs et une assistance technique en matière d'élaboration de politiques intégrées en mettant à profit le savoir-faire normatif et analytique de celui-ci : il s'agira de contribuer à la formulation de stratégies nationales de développement durable, notamment en recensant les mesures qui permettent de concilier les objectifs sociaux, économiques et environnementaux énoncés dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et le Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement.
- 9.213 Le Bureau aidera également le Secrétaire général adjoint à promouvoir la coopération et les partenariats stratégiques dans le Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies et dans l'ensemble du système des Nations Unies pour le développement, y compris dans le cadre du système des coordonnateurs résidents, afin de promouvoir un appui plus cohérent, coordonné et intersectoriel à la mise en œuvre des deux programmes susmentionnés.
- 9.214 Afin d'optimiser l'efficacité du programme de renforcement des capacités proposé par le Département, le Bureau facilitera l'application d'une méthode de programmation et de planification intégrée de manière à garantir une parfaite complémentarité et des synergies entre les diverses activités qui sont financées au moyen du programme ordinaire de coopération technique, du Compte pour le développement ou des ressources extrabudgétaires du Département.
- 9.215 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2021 s'élèvent à 4 667 600 dollars et font apparaître une augmentation de 85 300 dollars par rapport aux crédits ouverts pour 2020. On trouvera au paragraphe 9.183 des explications sur l'augmentation qui est proposée. On trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources demandées dans le tableau 9.44 et la figure 9.XXV.

Tableau 9.44

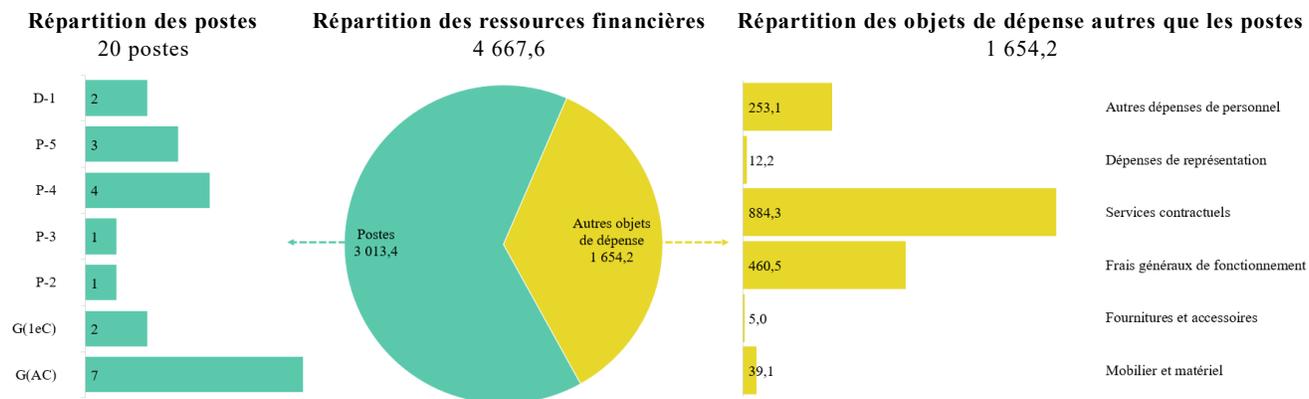
**Appui au programme : évolution des ressources financières et des postes**

(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	2019 (dépenses effectives)	2020 (crédits ouverts)	Changements				2021 (prévisions avant actualisation des coûts)	
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total		Pourcentage
<b>Ressources financières, par grande catégorie de dépenses</b>								
Postes	3 110,8	2 928,1	85,3	–	–	85,3	2,9	3 013,4
Autres objets de dépense	1 361,7	1 654,2	–	–	–	–	–	1 654,2
<b>Total</b>	<b>4 472,5</b>	<b>4 582,3</b>	<b>85,3</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>85,3</b>	<b>1,9</b>	<b>4 667,6</b>
<b>Postes, par catégorie</b>								
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		11	–	–	–	–	–	11
Agents des services généraux et des catégories apparentées		9	–	–	–	–	–	9
<b>Total</b>		<b>20</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>20</b>

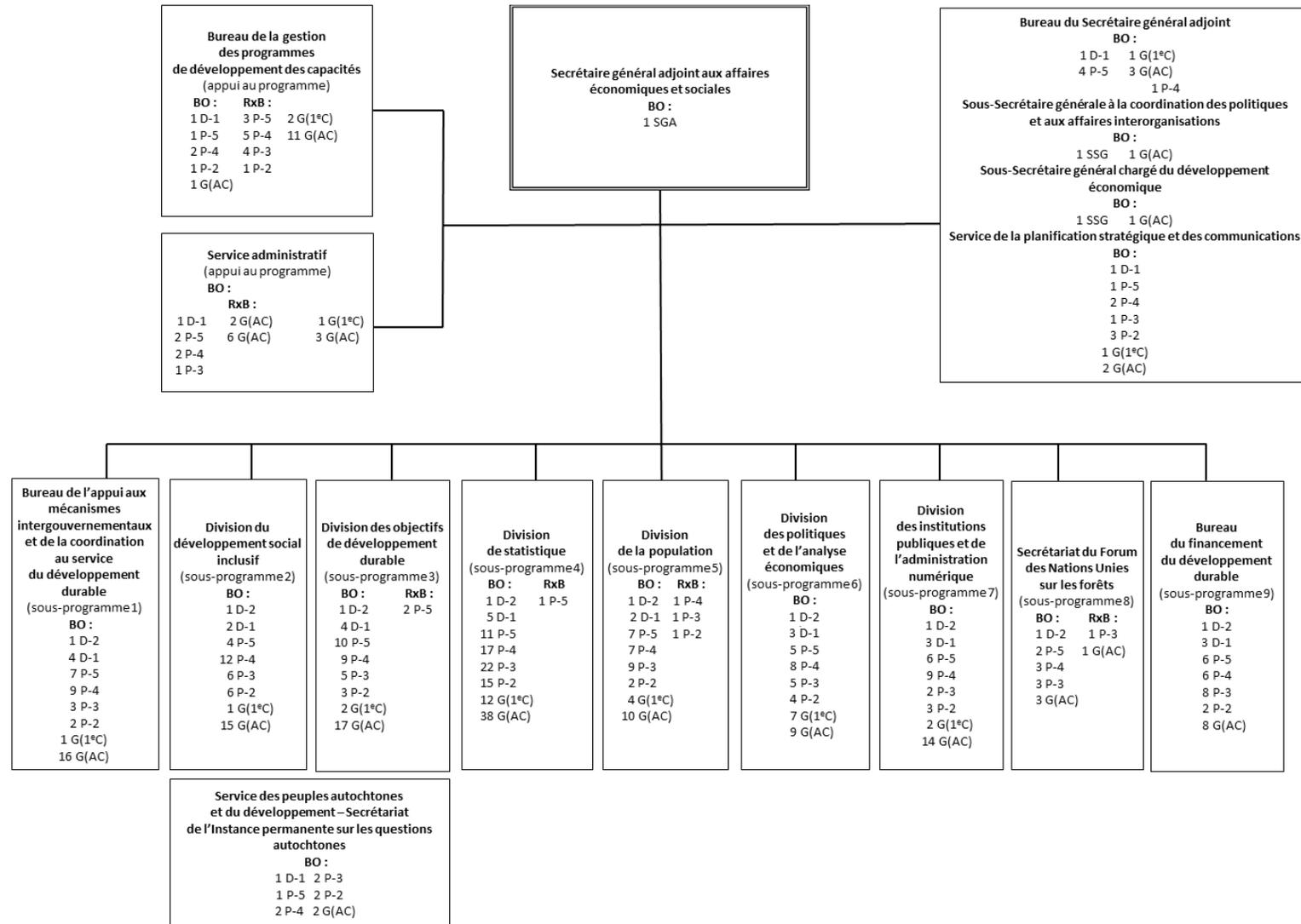
Figure 9.XXV  
**Appui au programme : répartition des ressources proposées pour 2021 (avant actualisation des coûts)**

(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)



## Annexe I

## Organigramme et répartition des postes pour 2021



Notes : Abréviations : BO = budget ordinaire ; G(1°C) = agent(e) des services généraux (1<sup>re</sup> classe) ; G(AC) = agent(e) des services généraux (Autres classes) ; RxB = ressources extrabudgétaires ; SGA = secrétaire général(e) adjoint(e) ; SSG = sous-secrétaire général(e).

## Annexe II

### État récapitulatif de la suite donnée aux recommandations formulées par les organes de contrôle

Résumé de la recommandation

Suite donnée à la recommandation

#### Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/74/7)

Le Comité consultatif compte qu'il aura de plus amples informations dans le prochain projet de budget sur le nouveau Groupe du programme, du suivi et de l'évaluation, notamment sur sa place dans l'organigramme du Bureau du Secrétaire général adjoint (par. IV.19).

Le Comité consultatif rappelle que l'Assemblée générale s'est inquiétée à plusieurs reprises du faible taux d'application des directives relatives aux délais d'achat des billets d'avion et réaffirme qu'il faut redoubler d'efforts à cet égard, en particulier dans les domaines où les voyages peuvent être mieux planifiés (voir aussi A/73/779, par. 16). Tout en notant que le Département s'était fixé des objectifs ambitieux pour 2019 et 2020, il est d'avis que des stratégies et plans concrets devraient également être élaborés pour atteindre ces objectifs et compte que le Secrétaire général fournira des informations sur ces plans dans son prochain projet de budget (par. IV.21).

#### Comité des commissaires aux comptes [A/74/5 (Vol. I)]

Le Comité recommande que l'Administration mette en place des procédures appropriées pour garantir la cohérence des rapports et informe comme il se doit les parties prenantes des changements apportés aux données essentielles et des éventuelles divergences lors de la publication de ces données, avec l'aide des organismes responsables (par. 254).

On trouve au paragraphe 9.192 du présent rapport des informations sur le Groupe du programme, du suivi et de l'évaluation, y compris sur son rattachement hiérarchique au Bureau du Secrétaire général adjoint.

On trouve au paragraphe 9.194 du présent rapport des informations sur les plans et stratégies dont le Département s'est doté pour mieux faire respecter les directives relatives aux délais de réservation des billets d'avion.

Le Département des affaires économiques et sociales a aidé le Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable à établir un document intitulé « Guidelines on data flows and global data reporting for sustainable development goals » (directives sur la circulation et la communication à l'échelle mondiale des données concernant les objectifs de développement durable) de façon à améliorer la coordination et l'harmonisation des systèmes de données nationaux et internationaux et à garantir la transparence totale des données, des métadonnées et des agrégats présentés dans la Base de données mondiale relative aux indicateurs de suivi des objectifs de développement durable. En collaboration avec des organismes internationaux, le Groupe d'experts a également élaboré des critères d'application des directives, qui ont été approuvés par la Commission de statistique en mars 2019. Le Département travaille à l'application des directives et des meilleures pratiques en collaboration avec les organismes responsables. La liste des mises à jour

Le Comité recommande que l'Administration veille à ce que les activités de projet soient menées à bien en temps voulu pour répondre aux besoins des États Membres en matière de renforcement des capacités et contribuer ainsi à la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 (par. 293).

de la Base de données mondiale relative aux indicateurs de suivi des objectifs de développement durable est également disponible en ligne (<https://unstats.un.org/sdgs/indicators/database/>).

Le Département considère que la recommandation a été appliquée. Pour la dixième tranche (2016-2019), seuls 5 des 43 projets (12 %) ont été prolongés jusqu'en 2020 en raison de retards d'exécution, souvent dus à des difficultés et à des impondérables dans les pays bénéficiaires. Un projet a été retardé et prolongé de trois mois en raison de la crise de trésorerie à laquelle l'ONU faisait face. En moyenne, ces projets ont été prolongés de 4 mois, ce qui représente 8 % des 48 mois prévus pour l'exécution, sans compter les 18 mois nécessaires à la conception du projet et à son examen et son approbation par l'Assemblée générale.

Pour la dixième tranche, il a été décidé, compte tenu des demandes émanant des pays, d'aller au-delà des activités qui avaient été approuvées par l'Assemblée générale pour 20 projets. Les projets en question ont été prolongé de 12 mois au maximum et ont reçu un financement supplémentaire, équivalant en moyenne à 15 % de l'enveloppe initialement prévue. Ces prolongations de courte durée et les fonds supplémentaires ont permis d'obtenir des résultats supplémentaires et d'ancrer les projets dans la durée. L'Assemblée a été informée de la question dans le rapport du Secrétaire général intitulé « Mise en œuvre des projets financés par le Compte pour le développement : onzième rapport d'activité » ([A/74/85](#)).

Le Département considère donc que la tranche en question a été achevée dans les délais.

---